

MOTIVATIONS D'ENGAGEMENT POLITIQUE
DES FEMMES PARLEMENTAIRES RWANDAISES

Pascale de Montigny Gauthier

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise de l'École d'études politiques

Directrice de thèse
Professeure Caroline Andrew

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

« Nous avons traversé une période terrible (...) mais maintenant nous sommes fiers que après la pluie, le beau temps et nous luttons pour que ce beau temps soit légué à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrières petits-enfants. Nous voulons que le Rwanda soit du jour au lendemain meilleur plus que aujourd'hui (...) Nous inculquons ce courage dans nos enfants et (...) nous voulons changer quand même l'histoire de notre pays pour être plus positif que jamais. ¹ »

- Femme parlementaire rwandaise

À la mémoire des Rwandais assassinés pendant le génocide,
Victimes de la facette la plus sombre de l'être humain.
Au peuple rwandais,
À leur courage, leur résilience, leur volonté, leur sourire et leur accueil.
Murakoze cyane ni ah'ejo nshuti!

¹ Le mot-à-mot a été conservé afin de ne pas altérer le sens de ce qui a été dit.

Remerciements

Plusieurs personnes ont fait une différence dans la réalisation de cette thèse de maîtrise. D’abord, je tiens à remercier ma directrice de thèse Caroline Andrew pour sa patience, ses judicieux conseils et son dévouement envers mon projet. Merci pour votre rapidité à répondre à mes courriels! Un merci bien spécial à ma « codirectrice », ma mère, pour sa présence de tous les moments et sa générosité infinie.

Je ne peux passer sous silence l’appui d’Assumpta Ndengeyingoma, sans qui mon expérience au Rwanda n’aurait pas été aussi riche. Je tiens particulièrement à remercier mes contacts rwandais pour m’avoir accueillie dans leur pays des mille collines: Maître Louise Ndengeyingoma, Honorable Anastase Nzirasanaho, le Ministère de l’éducation du Rwanda, le Forum des femmes rwandaises parlementaires, notamment sa coordonnatrice Spéciose Nyiraneza et Honorable Alphonsine Mukarugema. Merci immensément aux onze femmes parlementaires rwandaises qui m’ont permis d’entrer dans leurs réalités.

J’aimerais remercier mon père pour ses conseils linguistiques et ma sœur, pour leur soutien constant. Un merci spécial à Pier-Luc Bergeron pour sa confiance inébranlable et son soutien informatique personnel. Merci de me suivre jusqu’au bout du monde! Un clin d’œil aussi à Marie-Christine Plamondon, ma partenaire de chalet si encourageante, Andréane Drouin-Charrette, qui m’aide à tout remettre en perspective, Laurie Trudel, mon amie zen, et Danny Sibomana, pour m’avoir fait découvrir son pays. Merci pour votre amitié indéfectible.

Je remercie le Ministère de l’Ontario pour l’obtention de la bourse BÉSO qui m’a permis d’effectuer ma collecte de données. Merci au corps professoral et professionnel de l’École d’études politiques, spécialement à Sylvie Laliberté, Diane Deziel et Anick Mineault. Finalement, merci de près ou de loin à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de mon projet.

Résumé

La thèse « *Motivations d'engagement politique des femmes parlementaires rwandaises* » a pour objectif principal d'apporter un éclairage sur le parcours politique des femmes parlementaires au Rwanda, notamment en identifiant leurs motivations à la base de leur engagement. Pour y parvenir, des entrevues de type semi-directif ont été effectuées entre octobre et novembre 2011 auprès de 11 députées et sénatrices. Les résultats de recherche démontrent que les femmes s'engagent en politique selon les trois principes de justice de Nancy Fraser: la reconnaissance, la redistribution et la représentation. Deux autres motivations se rajoutent, soit les mesures institutionnelles et la reconstruction du pays. Plus précisément, les parlementaires désirent pallier les injustices sociales, économiques et politiques liées au genre et à l'ethnie. Cette thèse est une contribution à la capacité de la science politique d'analyser les rôles des femmes au sein des parlements des pays non occidentaux et autoritaires.

Mots-clés : motivations, femmes, engagement, parlementaires, Rwanda, autoritaire, démocratie.

Abstract

The objective of the thesis “*Motivations for the political involvement of Rwandan female parliamentarians*” is to study the political trajectories of female parliamentarians in Rwanda and identify their motivations for their political involvement. This thesis is based on semi-directed interviews between October and November 2011 with eleven female parliamentarians from the 2008-2013 legislatures. The results indicate that the main motivation of the women to engage in politics are the three principles of justice of Nancy Fraser (2005, 2009): recognition, redistribution and representation. Thus, the results indicate two other motivations: institutional measures and reconstruction of the country. More precisely, the Rwandan parliamentarian want to work to reduce the social, economic and political inequalities linked to gender and ethnicity. This article is thus a contribution to political science's ability to perform useful analysis of the roles of women in politics in non-Western and non-democratic societies.

Key-words: motivations, women, engagement, parliamentarian, Rwanda, authoritarianism, Africa, democracy.

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Abstract	4
Table des matières	5
Liste des figures	7
Liste des tableaux	8
Liste des acronymes	9
Introduction	1
 Chapitre 1 : Représentation des femmes en politique	6
1.1 <i>Regard sur les régimes occidentaux et démocratiques</i>	8
1.1.1 <i>Facteurs freinant l'engagement politique des femmes</i>	9
1.1.2 <i>Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes</i>	15
1.2 <i>Regard sur les régimes non occidentaux</i>	17
1.2.1 <i>Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes</i>	19
1.2.2 <i>Facteurs freinant l'engagement politique des femmes</i>	21
1.3 <i>Regard sur les régimes autoritaires</i>	23
1.3.1 <i>Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes</i>	25
1.3.2 <i>Facteurs freinant l'engagement politique des femmes</i>	25
 Chapitre 2 : Étude de cas du Rwanda.....	28
2.1 <i>Contexte historique du Rwanda</i>	29
2.1.1 <i>Période précoloniale et coloniale</i>	29
2.1.2 <i>Première et Deuxième république (1962 à 1990)</i>	30
2.1.3 <i>Le génocide de 1994</i>	32
2.1.4 <i>Le statut des femmes</i>	34
2.2 <i>Un contexte autoritaire</i>	36
2.3 <i>Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes</i>	39
 Chapitre 3 : Méthodologie de recherche	47
3.1 <i>Justification de l'étude de cas</i>	47
3.2 <i>Objectif de l'étude</i>	49
3.3 <i>Contributions de l'étude</i>	50
3.4 <i>Cadre théorique</i>	51
3.4.1 <i>Le concept d'« intérêt »</i>	52
3.4.3 <i>Le concept de « motivation »</i>	62
3.5 <i>Question spécifique de recherche</i>	65
3.6 <i>La méthode d'analyse</i>	65
3.7 <i>Le milieu</i>	66
3.8 <i>Population cible</i>	67
3.9 <i>Le déroulement de la recherche</i>	67
3.9.1 <i>Les considérations éthiques</i>	67
3.9.2 <i>Échantillonnage et recrutement des participantes</i>	68
3.9.3 <i>Technique et instrument de collecte des informations</i>	70

Chapitre 4 : Analyse des données	74
4.1 Profil des participantes	74
4.1.1 Profil scolaire	76
4.1.2 Profil familial.....	77
4.2 Leur engagement politique	79
4.2.1 Place et sens de l'engagement dans leur vie	80
4.2.2 Conciliation travail-famille	80
4.2.3 Engagement politique vs famille	83
4.2.4 Principales difficultés rencontrées	84
4.2.5 Ce que leur engagement leur apporte	86
4.3 Expériences prédisposant à l'engagement des femmes parlementaires rwandaises	89
4.3.1 Socialisation.....	89
4.3.2 Expériences bénévoles	91
4.3.3 Expériences professionnelles	92
4.4 Les motivations derrière leur engagement politique	96
4.4.1 Reconnaissance	96
4.4.2 Redistribution.....	100
4.4.3 Représentation	104
4.4.4 Mesures institutionnelles	107
4.4.5 Reconstruction du pays	109
4.4.6 L'évolution de leurs motivations.....	114
4.5 Discussion.....	118
Conclusion.....	128
Références bibliographiques	134
Annexe A – Texte de recrutement.....	157
Annexe B – Formulaire de consentement	158
Annexe C - Grille d'entretien semi-dirigé en français	160
Annexe D - Grille d'entretien semi-dirigé en anglais	162
Annexe E : Carte du Rwanda	164

Liste des figures

<i>Figure 1 : Présence de femmes dans les Parlements dans le monde (2012)</i>	18
<i>Figure 2 : La conceptualisation d'« intérêt »</i>	61
<i>Figure 3 : La conceptualisation de « motivation »</i>	65
<i>Figure 4 : Représentation graphique des résultats de recherche</i>	117

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : La présence des femmes parlementaires au Rwanda (1965-2012).....</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 2 : Les dix Parlements nationaux ayant la meilleure représentation de femmes en Afrique subsaharienne (2012).....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 3 : Partis politiques des femmes parlementaires.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 4 : Mode d'élection des parlementaires.....</i>	<i>75</i>
<i>Tableau 5 : Date d'entrée au Parlement.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 6 : Domaine et niveau de scolarité des parlementaires.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 7 : État matrimonial des parlementaires.....</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 8 : Expériences bénévoles avant d'être élues.....</i>	<i>91</i>
<i>Tableau 9 : Expériences professionnelles avant d'être élues.....</i>	<i>93</i>

Liste des acronymes

CIA : Central Intelligence Agency

CNJ : Conseil national de la jeunesse

CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

FFRP : Forum des femmes rwandaises parlementaires

FIDH : Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme

FPR : Front patriotique rwandais

HRW : Human Rights Watch

IA : International Alert

IDH : Indice de développement humain

MSI : Management Systems International

MRDN : Mouvement révolutionnaire national pour le développement

MIGEPROF : ministère du genre et de la promotion de la famille

MINALOC : ministère de l'Administration locale

MINEDUC : ministère de l'Éducation du Rwanda

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'unité africaine

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PSD : Parti social-démocrate

PL : Parti libéral

UIP : Union interparlementaire

USAID : Agence américaine pour le développement international

Introduction

Sur le plan mondial, le nombre de femmes parlementaires n'a cessé d'augmenter depuis que l'Union interparlementaire (UIP) tient un registre à ce sujet. En effet, chaque année depuis 1997 où les femmes représentaient 12 % des parlementaires, la proportion moyenne des sièges détenus dans les deux chambres a connu une augmentation. À ce jour, les femmes représentent 19,5 % des parlementaires au sein des chambres basses ou uniques dans le monde (UIP, 2012). Néanmoins, en dépit de cette croissance, les femmes demeurent sous-représentées dans les instances démocratiques du monde entier et la situation est encore pire pour les femmes élues dans les pays autoritaires (UIP, 2012). L'augmentation se fait aussi de plus en plus lentement. Pourtant, il existe un ensemble de raisons préconisées dans les écrits soulignant l'importance de la représentation des femmes élues. Il y a des arguments basés sur la représentation des diverses expériences de vie, des principes d'égalité, de justice, d'agentivité, c'est-à-dire la force qui alimente l'action des femmes en politique, de démocratie représentative, pour améliorer la qualité de la représentation politique ainsi que d'autres façons de faire de la politique.

Carroll et Fox (2006) soutiennent qu'une plus grande représentativité féminine en politique relève de la justice. En effet, comme les femmes consistent à la moitié de la population, certains écrits révèlent qu'elles devraient être tout aussi nombreuses dans les Parlements (Carroll et Fox, 2006; Lovenduski, 1993; Tremblay, 2005).

Selon Tremblay (2005), une participation plus forte des femmes est également une question d'égalité. Étant donné que la majorité des pays reconnaissent l'égalité des genres devant

la loi, il est tout simplement normal que ce principe s'applique au sein des Parlements (Tremblay, 2005). La faible proportion des femmes dans les instances de prise de décision politique est vue comme un problème de la démocratie représentative (Tremblay, 2005). Comme le mentionne l'UIP (2012), « il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité ».

En outre, la présence des femmes en politique est importante puisqu'elle peut susciter l'intérêt et la participation d'autres citoyennes. Burrell (1996) avance que les femmes élues sont des modèles pour certaines en les encourageant à se présenter en politique. Ainsi, plus les femmes s'engagent en politique, plus elles seront nombreuses à leur emboîter le pas (Dodson et Carroll, 1991).

Enfin, selon plusieurs études, l'argument le plus important rappelant l'importance de la parité des genres en politique est que les femmes feraient bénéficier la société de leurs idées, leurs intérêts (Carroll, 2001; Thomas, 1994) ainsi que leurs expériences qui leur sont généralement proprement attribuées, notamment celles basées sur la discrimination de genre (Phillips, 1995; Young, 2000; Mansbridge, 2000; Sawyer, Tremblay et Trimble, 2006). Les femmes influenceraient de cette manière les priorités des politiques et des lois (Devlin et Elgie, 2008; Carroll et Fox, 2006) puisque les parlementaires seraient plus à même de représenter les intérêts des femmes (Reingold, 2000; Beckwith, 2011; Pearson, 2008; Tremblay, 1999; Schwartz, 2004; Carroll, 2001). Plusieurs études, dont celle de Swers (2002), Thomas (1994), Reingold (2000), Gerrity, Osborn et Mendez (2007) et Wolbrecht (2000), démontrent également que les femmes ont tendance à adopter des lois plus favorables à leurs concitoyennes que les hommes.

Elles auraient donc une façon de faire de la politique différente des hommes. En effet, d'après certaines auteures, les échanges dans les Parlements sont moins conflictuels et agressifs et sont davantage civilisés en raison de leur socialisation différente : les femmes sont plus portées vers la conciliation alors que les hommes priorisent la hiérarchie (Sawer, Tremblay et Trimble, 2006; Tolleson Rinehart, 2001). L'étude de Dodson et Carroll (1991) effectuée aux États-Unis identifie plus précisément trois changements au sein des Parlements, soit au niveau des lois adoptées concernant des problématiques plus à même de toucher les femmes, des répercussions des politiques publiées sur ces dernières et des priorités dans le programme politique. Tremblay (1999) résume ces changements en affirmant qu'au Canada, les femmes vont parler et agir au nom de la majorité des femmes. Tremblay et Pelletier (1995) vont même jusqu'à affirmer que la sous-représentation des femmes dans les instances de prises de décisions entraîne la négligence des dossiers touchant directement le quotidien des femmes.

Somme toute, les particularités propres aux femmes apportent plusieurs changements au sein des Parlements tels qu'étudiés dans plusieurs écrits scientifiques. Subséquemment, une plus importante représentativité des femmes dans les Parlements est vue dans la revue des écrits comme hautement souhaitable pour des questions d'égalité, de justice, de démocratie représentative ainsi que pour améliorer l'autonomie des femmes et la qualité de la représentation politique (Carroll et Fox, 2006).

La présente étude vise à répondre à la question de recherche : *quelles sont les principales motivations des femmes à s'engager en politique au Parlement du Rwanda?* Pour y parvenir, des entrevues de type semi-directif ont été effectuées entre octobre et novembre 2011 auprès de 11 députées et sénatrices de la législature 2008-2013. L'hypothèse guidant cette thèse est que les

motivations des femmes parlementaires au Rwanda correspondent aux trois principes de justice de Nancy Fraser (2005, 2009), soit la reconnaissance, la redistribution et la représentation.

Le premier chapitre présente une revue des écrits à propos de la représentation des femmes en politique. Les facteurs freinant et favorisant l'engagement politique des femmes au sein des pays occidentaux et démocratiques, ceux non occidentaux, puis ceux autoritaires sont élaborés.

Le deuxième chapitre trace le portrait du Rwanda, pays étudié. Les facteurs favorisant l'engagement politique des femmes spécifiques au pays sont décrits, suivis du caractère autoritaire du pays. Puis, le contexte historique est relaté, en passant par la période précoloniale et coloniale, la Première et Deuxième république (1952 à 1990), en terminant par le génocide de 1994. Le statut des femmes à travers le temps sera brièvement dépeint.

Le troisième chapitre décrit la méthodologie de recherche débutant par une justification de l'étude de cas et par l'énoncé de l'objectif et des contributions de l'étude. Par après, je décrirai le cadre conceptuel de la recherche s'inspirant des théories de Beth Reingold et Michele Swers ainsi que de Nancy Fraser. Les concepts d'intérêt et de motivation seront étayés. Puis, la question de recherche, le milieu, la population et l'échantillonnage de l'étude seront mentionnés. Ce chapitre se conclura par l'explication du déroulement de la recherche, comprenant les considérations éthiques, le mode de recrutement des participantes ainsi que la technique et l'instrument de collecte des informations.

Finalement, le quatrième chapitre renferme l'analyse des données recueillies au Rwanda. En premier lieu, le profil scolaire et familial des participantes sera décrit. Puis, la place et le sens de leur engagement politique seront évoqués. Leurs expériences prédisposant à l'engagement, dont leur socialisation ainsi que leurs expériences bénévoles et professionnelles, seront présentées. Le dernier chapitre se termine avec l'identification des motivations, l'évolution de lesdites motivations, le tout suivi d'une discussion des résultats et d'une conclusion.

Chapitre 1 : Représentation des femmes en politique

La revue des écrits à propos de l'engagement politique des femmes est divisée selon trois grands thèmes : le rôle des femmes dans la politique formelle ou institutionnelle, le mouvement des femmes et le rôle de leadership des femmes dans les lieux informels, tels que les organisations féministes, le bénévolat, etc. J'ai choisi de situer cette thèse dans l'analyse des femmes élues. La présente étude s'inscrit donc dans ce champ d'études comparatives étudiant la présence des femmes dans les parlements indépendamment du pouvoir réel de ces institutions (Steele, 2011; Ock Chun, 2011; Bergqvist, 2005; Powley, 2005; Dahlerup, 2004; Krook, 2009 : 8 Rueschemeyer, 2005). Ce courant d'études n'aborde pas explicitement l'importance du pouvoir réel des femmes dans les institutions puisqu'il ne s'agit pas de l'objet de cette thèse. L'intérêt de cette recherche ne réside pas dans l'impact des femmes élues et cherche plutôt à expliquer les facteurs institutionnels et reliés à la culture politique.

L'objectif de ce chapitre est de dresser un portrait général de la revue des écrits portant sur les femmes élues, ce qui permettra d'établir l'objectif précis de cette thèse. Plus précisément, les études qui se sont penchées sur les facteurs freinant et favorisant l'entrée des femmes dans l'arène politique au sein des pays occidentaux et démocratiques à la fois, ceux non occidentaux et ceux autoritaires seront analysées. De prime abord, comme la revue des écrits occidentale ne peut s'appliquer systématiquement au contexte non occidental, il importe de faire la distinction entre deux types de sociétés afin de faire jaillir les différences et les similitudes entre elles.

Les limites géographiques des pays occidentaux et non occidentaux sont controversées, imprécises et varient d'une étude à l'autre. Pour les fins de cette recherche, la différenciation entre la société occidentale et non occidentale repose sur la définition de Kahin, Pauker et Pye, (1955), Martz (2006) et Almond et Coleman (1960) soutenant que les pays de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Océanie s'inscrivent dans les pays occidentaux, tandis que le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie font partie des sociétés non occidentales.

La catégorisation des pays occidentaux est tout autant variée. Collier et Levitsky (1997) ainsi que Van de Walle (2002) rappellent l'importance de catégoriser clairement les régimes politiques des pays. O'Donnell et Schmitter (1986 : 73) considèrent qu'un régime est un « ensemble de modèles, explicites ou non, qui détermine les formes et les canaux d'accès aux principales positions gouvernementales, les caractéristiques des acteurs qui sont admis et exclus de cet accès et les ressources [et] stratégies qu'ils peuvent utiliser pour y avoir accès ». La notion de régime implique non seulement l'étude de la composition des assemblées parlementaires, mais aussi une analyse entre la société civile et les institutions.

Plusieurs études se basent sur une classification dichotomique des régimes politiques, c'est-à-dire le fait de déterminer qu'un pays soit démocratique ou non, mais la majorité des études préfèrent parler d'un continuum, soit de différents niveaux de démocratie et d'autoritarisme (Kekic, 2007; Van de Walle, 2002; O'Donnell, 1993; Collier et Levitsky, 1997 : 435). Van de Walle (2002 : 67) estime qu'il ne faut pas catégoriser les pays africains à la lumière des critères des démocraties libérales, car même les pays occidentaux n'arrivent pas à tous les atteindre. Quels sont donc les critères à respecter? Selon O'Donnell (1993), un régime autoritaire prévaut lorsqu'il n'y pas de politiques légales garantissant le respect des droits individuels

fondamentaux et permettant que des individus et groupes manifestent leur mécontentement à l'endroit des dirigeants. Weffort (1992 : 100-101) estime quant à lui qu'un régime qui n'est pas démocratique ne referme aucune politique d'égalité sociale. Van de Walle (2002 : 67) rajoute à cette définition la fraude lors des élections, la liberté civile et la liberté de presse bafoués, les organisations civiles muselées, bref le manque de « responsabilité verticale ». Collier et Levitsky (1997) concluent en précisant que les instances gouvernementales élues doivent posséder un pouvoir politique limité. Cette définition des régimes autoritaires sera utilisée afin de permettre une distinction aux fins de cette étude.

1.1 Regard sur les régimes occidentaux et démocratiques

La majorité de la revue des écrits sur les femmes élues concerne les pays occidentaux et démocratiques. En outre, en raison de la forte représentation politique des femmes dans les pays nordiques, ces pays ont été largement étudiés. Également, une large partie des études sur les femmes élues est consacrée aux facteurs facilitant et freinant la représentation politique des femmes.

La comparaison entre les études portant sur les pays occidentaux et démocratiques ainsi que ceux non occidentaux et autoritaires démontre que les premières ont une longueur d'avance au niveau de la représentation politique des femmes. Il apparaît clairement que la modernisation engendre un meilleur pouvoir économique et social pour les femmes (Hassim, 2005; Laliberté, 2005). L'industrialisation et la démocratisation ont créé des « espaces stratégiques »² pour leur implication en politique et a renforcé leur militantisme social (Yoon, M.Y. 2001). Enfin, la revue

² Toutes les références sont reproduites dans la langue de la présente thèse.

des écrits illustre que les transitions démocratiques ont eu des répercussions positives sur la participation des femmes en politique notamment en Corée du Sud, à Taïwan et au Japon (Lee, 2000; Clark et Clark, 2000; Christensen et Dowdle, 2005; Yoon, 2005; Hassim, 2005).

1.1.1 Facteurs freinant l'engagement politique des femmes

La revue des écrits sur les femmes élues dresse une panoplie de contraintes freinant leur représentation en politique. J'ai catégorisé ces obstacles en trois catégories : sociale, économique et politique. La catégorie sociale comprend la socialisation, la culture politique, la double charge de travail, le manque de soutien familial, les stéréotypes masculins et sociaux, ainsi que les médias. La catégorie économique renferme le manque de ressources monétaires, les difficultés derrière la sollicitation de fonds pour la campagne électorale et les coûts derrière la mode féminine. Enfin, la catégorie politique comprend les obstacles liés au système électoral, aux institutions et au système partisan.

Au niveau des obstacles sociaux, la revue des écrits mentionne la socialisation et les rôles sociaux selon les sexes (Tremblay, 1999; Sapiro, 1983; Lawless et Fox, 2010; Moore, 2005; Quéniart et Jacques, 2004; Perkins, 1986). De façon générale, la socialisation des femmes diffère de celle des hommes puisque la société tend à renforcer les « qualités culturelles » telles que la féminité et la masculinité « comme étant des dispositions intrinsèques à l'appartenance sexuelle, telle que définie par le critère biologique » (Tremblay et Pelletier, 1995 : 71). Ainsi, plusieurs auteures affirment que les femmes font de la politique différemment des hommes pour des raisons biologiques (Belloubet-Frier, 1997), sociohistoriques (Belloubet-Frier, 1997) et

psychosociologiques (Gilligan, 1986). La conception de la politique des hommes et leur façon de la pratiquer ne convient pas à toutes les femmes : cela peut être un facteur limitant leur représentation en politique.

Aussi, le partage des responsabilités familiales (Quéniart et Jacques, 2004 ; Lawless et Fox, 2004) peut être un frein à l'engagement politique. Comme les femmes détiennent encore majoritairement la responsabilité des tâches ménagères et des soins aux enfants (Lawless et Fox, 2010 : 9), la double charge de travail correspondant à la tâche de mère et de politicienne (Phillips, 2008: 406-407) et le manque de soutien de leur conjoint (Tremblay et Pelletier, 1995 : 22) ou de leur famille (Carroll, 1994 : 30) sont souvent des barrières à leur implication politique. L'étude de Lawless et Fox (2004) révèle qu'à mesure que leur propre fardeau des tâches ménagères diminue, leur intérêt à s'impliquer en politique s'accroît.

La culture politique importe aussi au niveau de la représentation politique des femmes, notamment le poids des traditions. Bien que des études démontrent que certaines dispositions sociales peuvent favoriser l'entrée des femmes en politique et ainsi aller à l'encontre de la société traditionnelle (Schlozman, Burns et Verba, 1999; Damico, Damico et Cornway, 1998; Brodie, 1985), nombreux sont les écrits qui mentionnent les barrières sociales, patriarcales et culturelles traditionnelles (Falquet, Hirata, Kergoat et al., 2010 : 254). Se tailler une place en politique peut être problématique puisque la façon de faire de la politique des hommes leur est propre et est ancrée dans les traditions. Transformer les mentalités pour que la politique soit davantage « féminine » peut donc être laborieux.

Par exemple, aux États-Unis, la culture patriarcale et les rôles traditionnels masculins et féminins ont comme résultat que la carrière politique n'est pas une possibilité envisageable pour plusieurs femmes (Lawless et Fox, 2010 : 12-13). Dans certains pays subsiste encore une division sexuelle du travail (Pardell, 2005 : 527; Verratti, 2005 : 636; Rueschemeyer, 2005 : 557). Le cas de la « république des mâles » en France est particulièrement intéressant pour illustrer cette culture politique masculine (Sineau, 2001 : 33-39). Quand ces femmes politiques ne sont pas perçues comme n'appartenant pas à cette sphère politique, elles sont tout simplement victimes de nombreux stéréotypes masculins et sociaux dont le sexisme (Achin et Lévêque, 2006 : 45 et 59-75 ; Sineau, 1988). Une autre forme de sexisme pourrait être l'attribution des dossiers selon les sexes, ce qui démotive les femmes à s'engager politiquement (Sapiro, 1981).

Également, nombreuses sont les études qui ont illustré l'existence de préjugés sexistes au niveau du traitement médiatique des politiciennes (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC), 1990; Gunter, 1995). En effet, comme les médias vont tirer des conclusions différentes dépendamment du sexe de l'individu, et ce suite aux mêmes propos, les femmes peuvent être repoussées par cette injustice politique. L'UIP (1995 : 32) recommande une interaction efficace avec les médias afin de hausser la représentation des femmes élues. En bref, les insatisfactions à exercer le pouvoir face à tous ces obstacles sociaux peuvent expliquer la faible représentation des femmes en politique (Tremblay et Pelletier, 1995 : 70).

La deuxième catégorie d'obstacles à la représentation des femmes dans les Parlements dans les écrits est d'ordre économique. Plusieurs écrits indiquent le manque de ressources monétaires comme une contrainte importante dans la course aux élections et influencent une série

de choix (Rule, 1981 : 77; Norris, 1987; Matland, 1998). En effet, les dépenses électorales accrues ont un impact sur le niveau général de pauvreté des femmes, en raison de leur double tâche de mère et de politicienne, puisqu'il faut tenir compte des services de garde et des frais en éducation (Nuss, 1985 : 68; Organisation des Nations Unies (ONU), 1992 : 93).

Également, d'après plusieurs écrits, il est plus difficile de se faire connaître sans une importante campagne électorale (UIP, 1995; Tremblay, 1999 : 176-177) donc les femmes autonomes financièrement ont une longueur d'avance selon Kenworthy et Malami (1999). Sharpe rajoute que les femmes sont davantage réticentes que les hommes à solliciter des fonds pour leur campagne électorale (1994 : 172). D'autant plus que la tâche est plus aisée pour les hommes qui évoluent dans des réseaux économiques, alors que les femmes évoluent davantage dans des milieux sociaux (Gingras, Maillé et Tardy, 1989). Kenworthy et Malami (1999) rajoutent que les réseaux sont particulièrement importants pour se créer des contacts et obtenir le soutien d'autres politiciennes. Finalement, la mode féminine entraîne des coûts importants dans l'habillement, le maquillage et la coiffure (Tremblay, 1999 : 177).

La troisième catégorie d'obstacles liés au faible nombre des femmes en politique est de nature politique. Il existe trois types de contraintes d'ordre politique, soit celles liées au système électoral, aux institutions ainsi que celles relevant du système partisan (Tremblay, 1999 : 191). Selon plusieurs écrits, le système électoral est l'un des facteurs les plus importants comme obstacle à la représentation des femmes en politique (Rule, 1994; Lovenduski et Norris, 1993; Norris, 1997; Matland, 1998; Darcy, Welch et Clark, 1994 : 154; Kenworthy et Malami, 1999; Paxton, 1997). Dans son étude intitulée *Les femmes dans les Parlements : 1945-1995*, l'UIP (1995) a constaté qu'en moyenne les députées représentent 11 % dans les démocraties établies qui

utilisent le scrutin majoritaire uninominal, mais que cette proportion augmente à 20 % dans les pays qui utilisent une forme quelconque de représentation proportionnelle. De cette façon, les votes se traduisent en élus et « les femmes ont davantage de chances d'être élues, car les électeurs élisent en général une liste plutôt qu'un candidat individuel, comme ce serait le cas dans un système majoritaire » (Élections Canada, 2010). Ce qui explique que le scrutin proportionnel permet d'élire un plus grand nombre de femmes est que ce système offre davantage d'occasions de prendre des mesures particulières pour renforcer la représentation féminine, notamment les quotas établis par les partis politiques sur leurs listes de candidats (Norris, 1997 : 221; Darcy, Welch et Clark, 1994 : 154-155; Matland, 2002).

Du côté des obstacles politiques d'ordre institutionnel, l'on dénombre l'ancienneté (Tremblay, 1999 : 192) puisque le candidat sortant possède un avantage indéniable dans certains pays (Swers, 2005 : 442). Aussi, la structure institutionnelle et l'administration peuvent nuire à la représentation politique des femmes, notamment en rendant laborieux l'accès à l'information ou encore en retardant certains processus bureaucratiques (Tremblay, 1999 : 194). Le cumul de mandats peut aussi brimer la participation politique des femmes (Marques-Pereira et Vanclaire, 2005 : 508; Verratti, 2005 : 637). Ensuite, Christensen et Dowdle (2005 : 363) estiment qu'une organisation de campagne électorale et une cohésion forte au sein du parti politique sont indispensables afin que les femmes ne soient pas marginalisées. Enfin, le néolibéralisme qui a réduit les dépenses dans les politiques publiques féministes, notamment en Nouvelle-Zélande et en Australie (Simms, 2005 : 325), est un facteur politique qui peut contribuer à la faible proportion de femmes élues.

Comme obstacles découlant du système partisan, il s'agit de la règle de la discipline du parti, très forte au Canada, impliquant que les parlementaires au sein de chaque parti votent de la même façon sur un projet de loi, indépendamment de leurs priorités personnelles (Tremblay, 1999 : 200). Comme elles doivent se ranger avec la majorité, les femmes peuvent sentir que leur propre voix ne compte pas et donc qu'elles n'apportent pas les changements tant désirés au début de leur mandat.

Résultant de ces contraintes liées au mode de scrutin, au système partisan et aux institutions, l'infériorité numérique des femmes leur rend impossible de siéger à tous les comités de la Chambre basse ou du Sénat et ainsi d'influencer les travaux politiques de leur propre subjectivité (Tremblay, 1999 : 176). Face à cette contrainte du nombre, les femmes peuvent ressentir soit la peur de se faire ostraciser et de se faire attribuer le statut d'« outsider » (Tremblay, 1999 : 180), soit la mise de côté des priorités concernant directement les femmes (Thomas, 1994) ou enfin le peu de crédibilité de la part des hommes envers les problématiques féminines (Tremblay, 1999 : 186). Ces trois conséquences de l'infériorité numérique peuvent influencer leurs motivations à s'engager en politique.

Finalement, les études révèlent trois catégories d'obstacles à l'engagement politique des femmes. De nombreux facteurs sociaux, économiques et politiques agissent comme barrières à l'engagement politique des femmes. Il ne faut toutefois pas négliger les quelques facteurs encourageant leur engagement dans la sphère politique.

1.1.2 Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes

Plusieurs facteurs sociaux, économiques et politiques tendent à accroître la présence des femmes élues. Ces mesures peuvent être tout autant implantées par les États, les acteurs de la société civile et les partis politiques. Du côté des facteurs sociaux, Leijenaar (2000) mentionne les initiatives visant à sensibiliser l'électorat par l'entremise de forums, ateliers et formations. Les groupes de femmes et les organisations internationales, telles que les groupes féminins des syndicats, peuvent proposer de nouveaux horizons aux femmes, par exemple des conférences et des ateliers (Fabian, 1999 : 18) ou encore des ressources financières (Kenworthy et Malami, 1999). Les mouvements de femmes jouent ainsi un rôle important au niveau de cette conscientisation et de la diffusion du féminisme comme idéologie (Leijenaar, 2000; Bystydzienki, 1995; Staudt, 1996).

Aussi, les « structures alternatives à la famille » (Matland, 1998) proposées par un État qui priorise le développement social et économique favorisent largement l'entrée des femmes en politique. D'ailleurs, le modèle scandinave de l'égalité des sexes s'est développé avec le soutien de l'État-providence universel où le régime social-démocrate (Sainsbury, 1999; Siim, 2000) a contribué à accroître la présence des femmes en politique. Bergqvist (2005 : 545) mentionne à cet effet des politiques sociales telles que le « modèle du double revenu pour remplacer le modèle de l'homme pourvoyeur, l'imposition séparée des époux, l'institutionnalisation de services sociaux publics comme les garderies et les soins aux personnes âgées, ainsi que l'instauration de congés parentaux au lieu des congés de paternité ». Dans cette perspective, la culture égalitaire (Matland, 1998), les valeurs libérales (Kenworthy et Malami, 1999) et les mesures sociales qu'implante un

État ainsi que les initiatives des mouvements de femmes peuvent renforcer la présence des femmes élues.

Du côté des mesures économiques, le coût de la campagne électorale est supporté par l'État de plusieurs pays ainsi que les partis au sein de certains pays qui ont une forte discipline de parti comme l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni (Sawer, Tremblay et Trimble, 2006 : 4). Ainsi, cette mesure tente de remédier à la contrainte financière des femmes (Norris et Lovenduski, 1995) puisqu'elles n'ont pas à réaliser d'importantes levées de fonds ou encore à dépenser leurs propres économies. Par exemple, dans les pays nordiques, la situation socio-économique avantageuse favorise la représentation des femmes élues ainsi que la présence importante des femmes sur le marché du travail (Bergqvist, 2005 : 544).

Comme démontré ultérieurement, les mesures politiques sont incontestablement plus efficaces afin de favoriser la représentation politique des femmes. Les États peuvent légiférer en ce sens par le biais de la voie constitutionnelle ou de la voie législative (Tremblay, 2005 : 35). La revue des écrits mentionne d'une part le système électoral et d'autre part les sièges réservés qui imposent, par la constitution ou la loi, un nombre minimal de candidates (Krook, 2004). Nombreuses sont les études illustrant que les modes de scrutin proportionnel et mixte permettent d'élire un plus grand nombre de femmes, car « les électeurs élisent en général une liste plutôt qu'un candidat individuel, comme ce serait le cas dans un système majoritaire » (Élections Canada, 2010; Lovenduski et Norris, 1993; Matland et Taylor, 1997; Norris, 2005 : 187-190; Matland, 2002; Paxton, 1997; Trimble et Arscott, 2003 : 66). De plus, ce système offre davantage d'occasions de prendre des mesures particulières pour renforcer la représentation féminine, notamment les quotas établis par les partis politiques sur leurs listes de candidats.

Ces quotas en question font partie des outils législatifs utilisés par les États afin de favoriser une égalité des chances pour les femmes et les hommes lors des élections. À l'échelle mondiale, parmi les pays où au moins 30 % de femmes siègent au Parlement, plus de 80 % ont recours aux quotas en 2009 (UIP, 2009). À la différence des quotas adoptés par les partis politiques, le Parlement national légifère afin que les femmes constituent 25 à 50 % de la liste électorale d'un parti (Dahlerup, 2004; Krook, 2009 : 8). Les quotas des partis politiques sont dès lors plus fréquents, particulièrement en Europe de l'Ouest (Krook, 2009).

Enfin, comme derniers facteurs politiques qui favorisent l'engagement politique des femmes, il y a les partis de gauche influents, l'appui d'un système démocratique ouvert (Hassim, 2005 : 59), la limite du nombre de mandats consécutifs des élus (Christensen et Dowdle, 2005 : 358; Stokes, 2005 : 653; Swers, 2005 : 442), ainsi que les fortes lignes de parti étant donné qu'une fois que le parti intègre dans sa plate-forme certaines priorités, elles deviennent acquises et il est donc plus facile pour les parlementaires de les défendre (Sawer, Tremblay et Trimble 2006 : 4).

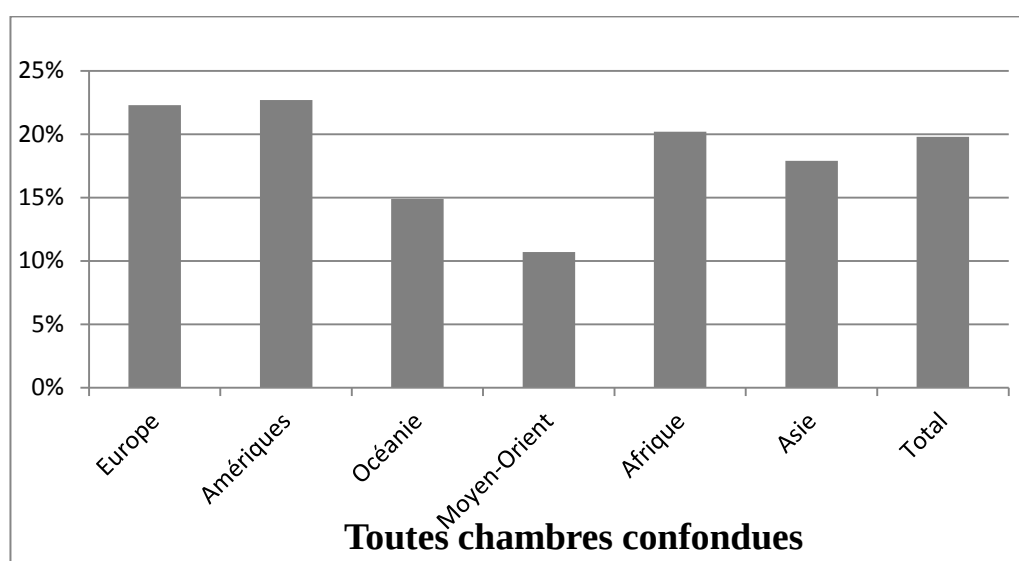
1.2 Regard sur les régimes non occidentaux

Depuis les dernières années, davantage d'études ont émergé à propos des femmes au sein des pays non occidentaux (Schwartz, 2005; Burnet, 2012; Devlin et Elgie, 2008; Tripp, 2001; Powley, 2005b; Pearson, 2008; Kenworthy et Malami, 1999; Longman, 2006; Meierhenrich, 2003). La revue des écrits est cependant moins ciblée envers les élues et est majoritairement axée sur l'émancipation de ces femmes, particulièrement sur le leadership des femmes en situation

postconflit (Zorbas, 2004; Matland, 2002; Hamilton, 2000; Uwineza et Pearson, 2009; Tripp, 2001; Newbury et Baldwin, 2001; Thomson, 2009).

Globalement, les pays non occidentaux ont très peu à envier aux pays occidentaux. Tout régime et toutes chambres confondus, la moyenne des pourcentages des femmes dans les Parlements non occidentaux est de 16,83 %, tandis que celle au niveau des Parlements occidentaux est de 19,97 % (UIP, 2012).³

Figure 1 : Présence de femmes dans les Parlements dans le monde en 2012⁴



Au fil des prochaines pages, il sera question des facteurs qui tendent à favoriser l'exclusion ou l'inclusion des femmes dans la sphère politique au niveau de la revue des écrits portant sur les pays non occidentaux.

³ La moyenne pour les pays occidentaux comprend l'Europe, l'Amérique et l'Océanie alors que la moyenne pour les pays non occidentaux comprend le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie.

⁴ Données recueillies de l'UIP (2012).

1.2.1 Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes

Certains facteurs sociaux et politiques encourageant la participation des femmes en politique sont les mêmes dans les pays non occidentaux que dans ceux qui sont occidentaux. Un facteur social commun aux sociétés occidentales et prédominant dans les pays non occidentaux est la mobilisation de la société civile, notamment les mouvements féministes (Rifaat, 2005 : 91; Powley, 2005a : 117; Ba et Diop, 2005 : 142; Kian-Thiébaud, 2005 : 227; Bergqvist, 2005 : 535).

Au niveau des facteurs politiques, à l'instar de certains pays occidentaux, plusieurs pays non occidentaux ont implanté des mesures institutionnelles qui tendent à favoriser l'engagement des femmes en politique. Par exemple, les pays non occidentaux ont été plus nombreux à instaurer des quotas législatifs, dont ceux de l'Amérique latine et les pays sortant d'un conflit, notamment ceux de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe du Sud-Est (Krook, 2004). Seize pays de l'Afrique subsaharienne ont introduit des quotas et neuf d'entre eux font partie des 50 pays où la gent féminine est la plus représentée au monde (UIP, 2012; Cool, 2010). Des pays africains, notamment le Rwanda, ont vu le nombre de femmes augmenter considérablement dans leur Parlement grâce à ce système. Plusieurs écrits, à l'instar de ceux de Buchanan (1966) et Young (1990), mentionnent que les institutions influencent les motivations des élus. Burnet (2011), Krook (2006) et Bledsoe et Herring (1999) avancent que les mesures institutionnelles, telles que les quotas et les sièges réservés, tendent à favoriser l'inclusion des femmes dans l'arène politique : comme des sièges leur sont octroyés d'office, la lutte peut leur sembler moins ardue.

Un second facteur politique favorisant l'entrée des femmes en politique, tel que mentionné au niveau des pays occidentaux, est le système électoral (Matland, 1998; Matland et

Taylor, 1997; Rule et Zimmerman, 1994; Paxton, 1997; Kenworthy et Malami, 1999). Dans les années 1990, les systèmes électoraux dans les pays non occidentaux et démocratiques, particulièrement en Afrique subsaharienne, ont adopté un système de représentation proportionnelle et mixte afin de favoriser la parité au Parlement (ACE Project, 2010).

Toutefois, un facteur politique favorisant la représentation des femmes élues est typique aux pays non occidentaux : la situation postconflit (Zorbas, 2004; Matland, 2002; Hamilton, 2000; Uwineza et Pearson, 2009; Tripp, 2001; Britton, 2008; Newbury et Baldwin, 2001; Thomson, 2009). Il existe un intérêt notable à étudier cette conjoncture étant donné que les pays africains ont été particulièrement éprouvés par des conflits de tout acabit. Du côté des dix pays africains dont la représentation féminine parlementaire est la plus importante, l'on retrouve le Rwanda, le Mozambique, l'Angola, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Burundi, la République unie de Tanzanie, le Sénégal, l'Afrique du Sud et la Namibie (voir figure 1). Ainsi, des dix pays, neuf sortent d'un conflit : seule la République des Seychelles n'a pas connu de conflit ni de guerre civile d'importance. Après un conflit, les femmes se retrouvent souvent à la tête de leur famille, alors que de nombreux hommes ont été tués ou ont fui le pays (Organisation de l'unité africaine (OUA), 2010). La société civile se renforce et n'hésite pas à revendiquer les besoins spécifiques des femmes (Thayer, 2009). De façon générale, plusieurs facteurs favorisant l'engagement des femmes en politique dans les pays occidentaux s'appliquent dans les pays non occidentaux, hormis concernant la situation de conflit qu'ont vécue plusieurs pays.

1.2.2 Facteurs freinant l'engagement politique des femmes

Cependant, il existe une pluralité de facteurs sociaux, économiques et politiques freinant l'engagement des femmes en politique typiques aux pays non occidentaux et autoritaires (Badini-Folane, 2003 : 32). Du côté des facteurs sociaux, il existe des facteurs structurels et individuels. Au niveau des facteurs sociaux structurel, de nombreuses attitudes culturelles et sociales sont discriminatoires et réduisent la crédibilité des femmes (Mtintso, 1999; Rifaat, 2005 : 100).

Ces barrières sociales incombent au contexte religieux et traditionnel qui ne favorise pas la place des femmes dans la sphère publique (Britton, 2008 : 71-78; Cherif, 2005; Powley, 2005a; Hassim, 2005; Zahab 2005 : 275; Ba et Diop, 2005 : 137 et 148; Rifaat, 2005 : 86). Plusieurs études avancent que le catholicisme a contribué à scléroser les rôles traditionnels des femmes dans la société (Norris, 1997; Paxton, 1997; Rule, 1987). Aussi, la colonisation a contribué à marginaliser les femmes, notamment au Rwanda (Haguruka, 2001) et les effets de cette situation inégalitaire persistent toujours puisqu'ils découlent d'un construit social et historique (Desnoyers, 2000; Sow, 1989; Britton, 2008 : 82). L'effet positif toutefois de la colonisation ainsi que du contexte religieux et traditionnel est que de nouvelles formes de résistances féministes et politiques ont émergé (Britton, 2008 : 82).

Au niveau des facteurs sociaux individuels tendant à défavoriser la présence des femmes en politique, on dénote l'absence de confiance en elles-mêmes, la peur de la diffamation ou d'être vilipendées, la mainmise des conjoints sur leur liberté de pensée et d'opinion (Britton, 2008 : 82) et, surtout, le manque d'éducation ou l'analphabétisme puisque l'éducation est privilégiée pour

les garçons (Zahab, 2005 : 282; Ba et Diop, 2005 : 137; Rifaat, 2005 : 99; Chowdhury, 2005 : 200; Jad, 2005 : 297). Une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2009) démontre que les Africaines sont moins scolarisées que les hommes. Lawless et Fox (1999 : 53) précisent d'ailleurs que l'éducation et le contexte socioculturel sont souvent les principales contraintes des femmes. Finalement, le rôle des médias a également joué en défaveur de la participation des femmes (IA, 2007).

Du côté des facteurs économiques qui représentent un frein à la participation politique des femmes dans les sociétés non occidentales, l'on retrouve la pauvreté, le manque de temps qu'entraîne la surcharge de travail domestique (Britton, 2008 : 71-78), le faible niveau d'éducation et de santé (Britton, 2008 : 71-78) et la capacité à équilibrer les pressions professionnelles et familiales (International Alert (IA), 2007; Hassim, 2005 : 69). Également, plusieurs Africaines ont indiqué que les minorités étaient souvent opprimées, par exemple en raison de l'appartenance à des ethnies différentes (IA, 2007). Enfin, en Afrique du Sud et à Taïwan, la faible proportion de femmes sur le marché du travail et les pratiques discriminatoires en matière d'emploi briment l'entrée des femmes en politique (Hassim, 2005 : 64; Laliberté, 2005 : 389; Chowdhury, 2005 : 200).

Du côté des facteurs politiques qui freinent l'engagement en politique des femmes des pays non occidentaux, on identifie l'exploitation sexuelle et la manipulation au sein de la vie parlementaire. Également, le clientélisme de certains pays, dont la Corée du Sud et le Mexique alors qu'ils n'étaient pas démocratiques, s'est enraciné dans leur culture politique (Yoon, 2005 : 338; Barquet et Cerva, 2005 : 458-459). Comme les femmes, notamment les Africaines (PNUD, 2009), sont généralement plus pauvres que les hommes, cette pratique tend à favoriser les

hommes puisqu'il peut s'avérer très coûteux d'offrir des cadeaux lors d'une campagne électorale (Lindberg, 2004). Le patronage dans plusieurs pays dont le Maroc (Sater, 2007), l'Ouganda (O'Brien, 2012), le Japon Christensen et Dowdle, 2005 : 351) et l'Afrique du Sud (Britton, 2008 : 71-78), ainsi que la culture politique « insidieuse » (Hassim, 2005 : 67) qui règne au sein du Parlement de l'Afrique du Sud ne font rien pour améliorer la représentation des femmes en politique (Lindberg, 2004; Hassim, 2005 : 67; Britton, 2008 : 71-78). ne font rien pour améliorer la représentation des femmes en politique.

1.3 Regard sur les régimes autoritaires

Deux courants de pensée sont perceptibles dans les études sur les femmes élues au sein des régimes autoritaires. La première vague de pensée mentionnait qu'il était plus facile d'élire des femmes quand le régime politique n'était pas démocratique. En effet, le chef d'État omnipotent peut légiférer en tout temps afin d'augmenter la proportion de femmes en politique – pensons au régime autoritaire rwandais, pakistanais et péruvien (Rousseau, 2005 : 475; Powley, 2005a : 111; Zahab, 2005 : 275). Au sein du deuxième courant, de plus en plus d'études démontrent les mécanismes pluriels d'un régime autoritaire voulant que la présence des femmes puisse être éphémère ou non, selon les volontés du dictateur. Selon cette perspective, les politiques gouvernementales accordant une place plus importante aux femmes en politique servent uniquement les intérêts du gouvernement autoritaire (Longman, 2006 : 148; Hogg, 2009 : 46; Burnet, 2011; Reyntjens, 2010) pour, notamment, leur image sur la scène internationale.

Il ne va pas de soi qu'un pays autoritaire dénombre moins de femmes au Parlement. Rappelons-nous que les pays du Bloc soviétique affichaient pour la plupart des proportions plus

fortes de femmes parlementaires que ce n'était le cas de pays démocratiques et occidentaux comme le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France (Rueschemeyer, 2005 : 556-558). Également, lorsque les pays de l'Europe de l'Est étaient communistes, de nombreuses mesures sociales ont été implantées (Rueschemeyer, 2005 : 557). Cela a contribué à ce que les femmes soient largement soutenues à leur arrivée sur le marché du travail malgré les barrières des régimes communistes (Rueschemeyer, 2005 : 557).

Maintenant que ces sociétés sont devenues démocratiques, la place des femmes en politique est plus faible. Selon Rueschemeyer (2005 : 576), leur faible représentation politique est due aux obstacles socio-économiques dans l'évolution du postcommunisme, et non à leur intérêt négligeable envers la politique. Il ne suffit donc pas qu'un pays soit occidental et démocratique pour afficher une forte proportion de femmes au Parlement. Néanmoins, parmi les pays accusant la plus faible participation de femmes en politique, l'on dénombre ceux qui ne sont ni démocratiques ni occidentaux. Par exemple, la péninsule arabe ne dénombre aucune femme parlementaire et n'en a jamais eu (UIP, 2012).

La prochaine section porte sur les facteurs favorisant et freinant l'engagement politique des femmes dans les pays autoritaires. Une attention particulière sera portée au Rwanda, pays autoritaire et non occidental.

1.3.1 Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes

Un facteur propre aux pays autoritaires favorisant la représentation des femmes en politique est que, même au sein d'un système multipartisan, un parti dominant peut avantager les femmes qui sont « sympathiques à leur cause » (Hassim, 2005 : 62; Tripp 2004 : 8). Au Rwanda, la majorité des femmes élues font partie du parti dominant au pouvoir, le FPR (Powley, 2005a : 123; Longman, 2005).

1.3.2 Facteurs freinant l'engagement politique des femmes

Certains facteurs sociaux, économiques et politiques brimant l'engagement politique des femmes sont propres aux pays autoritaires. Comme facteurs sociaux, les femmes de certains pays voient leur liberté d'expression brimée notamment en Iran, au Bangladesh, au Pakistan, en Égypte, en Palestine et au Rwanda (Jad, 2005 : 297; Zahab, 2005 : 282, Rifaat, 2005 : 86, Longman, 2006; Chowdhury, 2005 : 199; Kian-Thiébaud, 2005 : 225). Par exemple, au Pakistan, les candidates ne peuvent se déplacer librement dans l'espace public pour rencontrer l'électorat (Zahab, 2005 : 282) et au Rwanda, l'État contrôle et surveille le pays (Palman, 2003 : 21). Finalement, l'on dénote une faiblesse du poids de la société civile de certains pays, dont l'Égypte (Rifaat, 2005 : 86).

Au niveau des facteurs économiques, certaines études démontrent que le niveau de développement d'un pays⁵ et de la société influence la participation des femmes en politique

⁵ Matland (2002) affirme aussi que le niveau de développement d'un pays affecte la participation des femmes en politique, mais seulement pour les pays développés.

(Viterna, Fallon et Beckviold, 2008 : 457; Hassim, 2005 : 64; Amy, 2007 : 21). De façon générale, les pays autoritaires ont une pauvre situation socio-économique (Puddington, 2011 : 3), ce qui limite la participation politique des femmes (Hassim, 2005 : 64). La revue des écrits mentionne aussi les politiques d'ajustement structurel et de réforme économique tendant à brimer l'engagement politique des femmes. Ces mesures d'austérité économique ont engendré une forte polarisation sociale puisque l'État n'accorde plus certains services et subventions (Hattem, 1994 : 236). Ainsi, la situation économique des pays autoritaires est plus précaire que celle des pays démocratiques (Puddington, 2011 : 3). Comme mentionné préalablement, ce niveau de pauvreté général plus bas des ménages influence la capacité financière des femmes à s'engager en politique.

Nombreux sont les facteurs politiques propres aux pays autoritaires décourageant la présence des femmes en politique (Kenworthy et Malami, 1999; Paxton, 1997). Bergvist (2005 : 545) donne comme exemple les régimes sociodémocrates, modèles qui comprennent plusieurs mesures favorisant une culture politique égalitaire, qui favorisent les chances des femmes à accéder aux postes élus. Un régime patrimonialiste où le pouvoir est entre les mains d'une seule personne peut nuire à l'entrée des femmes en politique. La dichotomie entre le privé et le public est nébuleuse puisque le pouvoir est utilisé à des fins personnelles (Weber, 1962). Médard (1990) et Lindberg (2004) mentionnent plutôt qu'il s'agit du néopatrimonialisme, où le pouvoir d'une autorité s'étend à l'ensemble de l'appareil bureaucratique.

Certains facteurs politiques sont plus spécifiques à certains pays étant donné que le chef de l'État peut ratifier des politiques selon son bon vouloir. Au Rwanda comme dans plusieurs pays, le gouvernement a instauré du jour au lendemain un seuil minimum de femmes au

Parlement. Or, les impacts réels dans la culture de l'institution ne suivent pas nécessairement ce changement. Par exemple, au Bangladesh, l'appartenance à une circonscription nuit aux candidates, car lors de leur mariage, elles sont appelées à vivre chez la famille par alliance.

Ainsi, la femme n'appartient donc pas originellement à cette circonscription et cela pose problème lors des investitures des partis politiques (Chowdhury, 2005 : 199). En Égypte, la loi sur l'État d'urgence permettant l'écoute clandestine, la détention de suspects et les restrictions entourant les rassemblements sont utilisées contre les adversaires politiques de l'État en assurant un contrôle sur les médias, les commerces, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations étudiantes (Rifaat, 2005 : 91). Il en résulte une faiblesse des partis politiques, puisqu'ils ont peine à se développer et à se faire connaître (Rifaat, 2005 : 86). En Israël, certaines femmes ne peuvent voter puisqu'elles sont désignées comme des palestiniennes, donc « étrangères », étant donné qu'elles ne possèdent pas de carte d'identité israélienne (Jad, 2005 : 297). Subséquemment, les pays autoritaires ont clairement des facteurs sociaux, économiques et politiques propres à leur type de régime qui briment l'accès des femmes dans la vie politique.

Cette revue des écrits a permis de faire la distinction entre les sociétés occidentales et non occidentales et de démontrer les facteurs freinant et favorisant l'entrée des femmes dans l'arène politique au sein des pays occidentaux et démocratiques à la fois, des pays non occidentaux et ceux autoritaires. La présente thèse s'inscrit dans le courant d'études comparatives des femmes élues. Parmi ces études, le Rwanda est le pays avec la plus forte représentation de femmes en politique au monde. Ce chapitre présente ainsi le cœur du sujet: les femmes élues au Parlement du Rwanda.

Chapitre 2 : Étude de cas du Rwanda

De façon générale, la revue des écrits s'est peu penchée sur le parcours politique des femmes élues rwandaises et sur leurs motivations à s'engager en politique. En revanche, nombreuses sont les études qui se sont intéressées au leadership des femmes politiques rwandaises afin de parvenir à la paix et la réconciliation (Powley, 2003; Hamilton, 2000; Thomson, 2009; Zorbas, 2004; Uwineza et Pearson, 2009; Tripp, 2001; Newbury et Baldwin, 2001). Les conclusions tirées des cas des femmes élues dans les pays occidentaux et démocratiques ne peuvent s'appliquer automatiquement au cas du Rwanda puisque les facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont favorisé l'entrée des femmes en politique au Rwanda sont uniques au pays et au contexte africain. Les conclusions obtenues des cas des femmes élues dans les pays non occidentaux et autoritaires correspondent mieux à la réalité rwandaise étant donné que le Rwanda fait partie des pays sortant d'un conflit et ayant instauré des mesures institutionnelles favorables à l'entrée des femmes au Parlement.

Ce chapitre sera consacré au pays ayant la plus forte représentation de femmes en politique au monde : la République du Rwanda. Afin de répondre à la question de recherche qui est d'identifier les principales motivations des femmes au Parlement du Rwanda à s'engager en politique, il importe de présenter le pays d'étude. Le contexte historique et le contexte autoritaire du pays, suivis du statut des femmes de la période précoloniale à aujourd'hui, puis les facteurs favorisant et brimant l'engagement politique des femmes rwandaises seront présentés.

2.1 Contexte historique du Rwanda

Afin de mieux saisir les réalités rwandaises, il importe d'avoir une vue d'ensemble historique de la société. Les périodes importantes de l'histoire du Rwanda seront abordées, soit la période précoloniale et coloniale, la Première et la Deuxième République ainsi que le génocide de 1994. Le statut des femmes à travers l'histoire conclura cette section.

2.1.1 Période précoloniale et coloniale

La question ethnique occupe une place prédominante dans l'histoire du Rwanda. La distinction sociale entre les personnes hutues et tutsies a débuté dans la période précoloniale, en 1870, alors que régnait une hiérarchisation entre éleveurs tutsis et agriculteurs hutus (Vansina, 2001 : 178). En réalité, les peuples hutus, tutsis et twas possédaient « la même langue, les mêmes croyances religieuses, vivaient mélangés sur le même territoire, faisaient partie des mêmes clans et relevaient d'une même entité politique, la monarchie rwandaise » (Kimonyo, 2008 : 15). Il existe deux lectures derrière la construction de leurs identités dont je ferai part plus loin puisqu'elles sont intrinsèquement liées à l'origine du génocide.

La revue des écrits évoque deux périodes dans la colonisation, soit celle de 1897 à 1925, caractérisée par une pleine collaboration entre l'élite tutsie et les colonisateurs européens, puis celle de 1926 à 1961, alors que l'ensemble de la société rwandaise est totalement soumise à des règles administratives, religieuses et politiques (Kimonyo, 2008 : 33; Reyntjens, 1985 : 64). Les colonisateurs allemands et belges, fortement influencés par l'idéologie raciale prévalant au sein de la hiérarchie de l'Église catholique (Linden, 1999 : 219), ont étiqueté les personnes tutsies

comme la race supérieure, celles qui étaient hutues comme serviteurs et celles qui étaient twas comme des moins que rien (Chrétien, 1985 : 139). S'ensuivi l'exclusivisme « ethnique » par l'entremise de l'école et du marché du travail (Newbury, 1988 : 147).

La période de 1959 à 1961, particulièrement propice aux éclatements populaires, est d'ailleurs qualifiée par plusieurs auteurs comme la Révolution sociale (Kimonyo, 2008 : 44). En 1959 a lieu la mort du roi Mutara Rudahigwa, l'intronisation de son jeune frère comme successeur, la création des trois principaux partis politiques, la jacquerie (révolte paysanne), le remplacement des autorités tutsies par des membres hutus, les élections communales et le coup d'État de Gitarama (Kimonyo, 2008 : 52, 59). S'ensuivit un climat d'insécurité miné par des massacres qui se termina avec la fin de la monarchie et l'indépendance en 1962 (HRW et FIDH, 1999 : 53).

2.1.2 Première et Deuxième république (1962 à 1990)

Lors de la Première République (1962-1973), l'élite intellectuelle hutue espère s'affranchir de l'hégémonie coloniale et tutsie « en s'en prenant seulement à l'agent inféodé indigène de cette oppression, la domination de l'aristocratie tutsi[e] » (Kimonyo, 2008 : 60). Jusqu'à la chute de la Première République (1962 à 1973) règne une profonde stagnation économique et sociale (Kimonyo, 2008 : 57). Les personnes tutsies pouvaient se faire agresser uniquement en raison de leur ethnie.

Selon Reynjens (1985 : 506), c'est dans ce contexte de tension et de méfiance que le général Habyarimana prend le pouvoir en 1973 « au nom de la paix et de la réconciliation ». La

Deuxième République (1973-1990) est toutefois instaurée par un coup d'État non violent dont une cinquantaine des dirigeants de la Première République en ont fait les frais (HRW et FIDH, 1999 : 55). Deux années plus tard, le président Habyarimana proclame le pays comme un État à parti unique dirigé par le Mouvement révolutionnaire National pour le développement (MRND), aujourd'hui devenu le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (HRW et FIDH, 1999 : 55).

Vers la fin des années 1980, dans la foulée de la crise économique et sociale sévissant en campagne, des revendications à l'intérieur et à l'extérieur du pays exigent davantage de démocratie et affaiblissent la puissance du régime politique (Kimonyo, 2008 : 101; HRW et FIDH, 1999 : 60). En 1990, l'opposition au gouvernement atteint un point culminant alors que le FPR attaque les forces gouvernementales rwandaises, qui ripostent aussitôt, appuyées par les militaires français (HRW et FIDH, 2008 : 75). La guerre est déclarée, c'est la fin du régime du président Habyarimana et le début du « processus de démocratisation » (Reyntjens, 1994 : 36; Reyntjens, 1999 : 104). En effet, une nouvelle constitution promulguant le multipartisme est adoptée en 1991 et quelque 18 partis furent officiellement reconnus jusqu'en 1994 (Guichaoua, 2010 : 94). En 1992, le gouvernement rwandais et le FPR signent un cessez-le-feu, puis les accords de paix d'Arusha dont les grands perdants, selon Reyntjens (1994 : 251-258), sont le président Habyarimana et le MRND : le pouvoir incombe alors au Gouvernement de transition à base élargie, constitué notamment de membres du FPR (Kimonyo, 2008 : 109).

Ainsi, les auteurs s'entendent pour affirmer que la puissance militaire du FPR accroît considérablement son ascension vers le pouvoir. Redoutant une nouvelle offensive du FPR, le chef d'État-major rwandais envoie un communiqué privé à l'intention de ses subordonnés dans

lequel il définit « l'ennemi » comme un « Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur du pouvoir qui ne reconnaît pas encore la Révolution sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens y compris les armes » (HRW et FIDH, 1999 : 78). Le 6 avril 1994, le Président Habyarimana est tué dans un attentat. Le lendemain, « la machine à tuer » (Reyntjens, 1995 : 15-16) se met en branle, formée par les forces militaires gouvernementales : c'est le début du génocide des Tutsis, de la reprise de la guerre contre le FPR et du massacre des opposants (HRW et FIDH, 1999 : 185-192).

2.1.3 Le génocide de 1994

Il n'existe pas de consensus quant au nombre de victimes du génocide. Selon HRW et FIDH, 507 000 personnes tutsies auraient été tuées, alors que le Ministère de l'Administration locale et des Affaires sociales (MINALOC) avance plutôt le nombre de 1 074 017 victimes déclarées et de 934 218 comptées. De son côté, Prunier (1999) précise plutôt que 800 000 personnes auraient trouvé la mort, ce que corrobore un expert de l'ONU, et 130 000 auraient été rescapées, dont entre 10 000 et 30 000 individus hutus de l'opposition. De son côté, l'OUA (2010) estime que sur une population de sept millions d'habitants avant le génocide, les trois quarts environ avaient été soit tués, soit déplacés ou avaient fui le pays. Reste que les violences ont été inouïes, que les principaux artisans du génocide sont de simples paysans et que les racines du conflit sont bien ancrées dans l'histoire du Rwanda (Prunier, 1999 : 295). Les femmes représentent dès lors 70 % de la population (Burnet, 2008) et parmi elles, entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées et 66,7 % d'entre elles ont contracté le VIH (Avega Agahozo, 1999). Plus de quinze ans après, le génocide ne cesse d'emporter des femmes qui ont été violées et infectées par le SIDA.

Il existe deux lectures principales du génocide, quoique tout à fait opposées, ainsi qu'une troisième lecture plus marginale. La première école de pensée est la thèse officielle du gouvernement rwandais et de plusieurs autres gouvernements, tels le Canada, la France et les États-Unis. Il est illégal de contester cette « idéologie du génocide » sous peine d'emprisonnement pendant dix à 25 ans (Gouvernement du Rwanda, 2003). Cette première lecture du génocide stipule que le génocide était planifié, c'est-à-dire que la colonisation a contribué à diviser les identités des personnes hutues et tutsies. En effet, la colonisation les a consolidées, mais elle ne les a pas créées (Newbury, 1988 : 11; Reyntjens, 1994 : 12; Kimonyo, 2008 : 116, 142). Selon Kimonyo (2008 : 28), c'est à ce moment que la « nature des relations de pouvoir entre Rwandais a profondément changé ».

La seconde lecture du génocide est évidemment en porte-à-faux avec la version officielle gouvernementale. La majorité de la revue des écrits ne soutient pas la thèse de la division ethnique du gouvernement du début des années 1990 (HRW et FIDH, 1999; Desforges, 2004). Desforges (2004) avance que comme le président Juvénal Habyarimana voyait sa popularité décroître à l'approche de nouvelles élections, il a ainsi décidé d'exagérer la menace que représentait l'attaque du FPR en Ouganda envers le Rwanda. Cette campagne pour semer la haine et la peur envers les individus tutsis avait comme objectif de rallier les dissidents hutus et d'identifier les personnes tutsies comme des collaborateurs au FPR. Cette propagande médiatique et cette série d'attaques a été perpétrée jusqu'au début de 1994 par l'élite rwandaise. HRW et FIDH (1999), Jones (2001), Reynjtens (1994) et Guichaoua (2010) corroborent cette « stratégie résolue de prise de contrôle du pouvoir » (Guichaoua 2010 : 588) par les responsables gouvernementaux. Ils affirment que le projet du génocide était sur la table depuis plusieurs années au sein de l'entourage d'Habyarimana (Jones, 2001 : 44; HRW et FIDH, 1999: 858;

Reynjens, 1994 : 29). En outre, Desforges, HRW et FIDH, Jones, Reynjens, Guichaoua, plusieurs journalistes dont Pierre Péan et Charles Onana, ainsi que le juge Bruguière supputent que la responsabilité de l'attentat du 6 avril 1994 incomberait au FPR (Reynjens, 1994 : 11).

Il existe d'autres lectures du génocide, plus marginales. Robin Philpot, auteur de *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali* (2003), est un partisan de la thèse du double génocide. Il affirme en effet que presque autant d'individus hutus que de tutsis ont été massacrés à l'issue du conflit et que l'utilisation erronée du terme « génocide rwandais » aurait permis de dissimuler les actes criminels du FPR et de l'actuel président Kagame, un protégé des États-Unis. Évidemment, les adeptes de la lecture précédente qualifient cette thèse de négationniste et révisionniste. Une autre hypothèse mentionne que le génocide découle des circonstances extérieures au régime Habyarimana, telles que les conditions socio-économiques pénibles de la population et du soulèvement de la population (Kimonyo, 2008 : 116). Ce même auteur présente aussi l'importance de la participation populaire massive au génocide tutsi (2008 : 474).

2.1.4 Le statut des femmes

Le Rwanda est une société patriarcale. Nonobstant la dominance masculine, le rôle des femmes est traditionnellement très important au Rwanda. Dans la période précoloniale, la femme était très respectée (Purusi Sadiki, 2008), surtout la mère (Uwineza et Pearson, 2009). Elle était au cœur du foyer et elle était très présente lors de toutes décisions (Uwineza et Pearson, 2009). Dans la société monarchique, Uwineza et Pearson (2009) et Murego (1975) soulignent que l'autorité de la reine mère était incontestable à tel point qu'aucun roi ne pouvait régner en son absence. Comme dans plusieurs sociétés, malgré des politiques en faveur de l'égalité des hommes

et des femmes, certaines pratiques démontraient des inégalités importantes, telles que la polygamie et la dot (Uwineza et Pearson, 2009).

La période coloniale a transformé radicalement la situation alors que le Code civil établi par les Allemands réduisait à néant le pouvoir de la femme. En effet, de façon générale, la femme était soumise à son mari (MINEJUST, 1895, 1988) et le contrat de mariage a été revu pour octroyer tous ses biens à son mari selon le Décret du 27 juillet 1934, article 117 (Haguruka, 2001).

Le patriarcat instauré par les Allemands et renforcé par les Belges n'a pas été modifié lors de l'indépendance du pays. Malgré le droit de vote obtenu en 1961, Skard (2004) et Uwineza et Pearson (2009) mentionnent que la femme était encore reléguée au foyer et ne participait plus aux activités politiques et économiques. La Deuxième République, en 1973, engendre quelques réformes en faveur de la femme, notamment la création de regroupements de femmes. L'Année internationale de la femme en 1975 annoncée par l'ONU et la Conférence de Nairobi en 1985 ont conduit le gouvernement à réagir face à la communauté internationale. En 1992 a eu lieu la création du Ministère de la promotion de la femme (MIGEPF) et l'élection au Parlement d'Agathe Uwiringiyimana. En dépit de ces actions profemmes, la femme ne s'est pas affranchie outre mesure pendant la Deuxième République.

Peu après les événements tragiques de 1994, l'émancipation des femmes a repris de plus belle afin de lutter pour « les droits juridiques, le renforcement de l'autonomie et le développement des femmes » (Powley, 2005b : 118). De nos jours, les femmes représentent la majorité de la population totale (54 %) (Powley, 2005b : 120) et représentent l'un des piliers de la

société rwandaise. Le régime autoritaire du pays a tout de même encouragé plusieurs mesures favorisant la femme rwandaise.

2.2 Un contexte autoritaire

Le Rwanda est une république de type présidentiel avec un système officiellement multipartiste, quoiqu'officieusement dominé par un seul parti, le Front patriotique rwandais (FPR). Le président, Paul Kagame, élu par l'Assemblée nationale de transition en 2000, a été élu au suffrage universel en 2003 avec 95 % des voix. Après avoir modifié la constitution pour allonger le terme présidentiel à sept années, il a été reconduit au pouvoir en 2010 avec une écrasante majorité de 93,8 % (Journal of Democracy, 2010). Il est secondé du premier ministre Pierre Damien Habumuremyi (Gouvernement du Rwanda, 2012).

Le Parlement est constitué de l'Assemblée nationale qui comprend 106 parlementaires : 80 à la Chambre basse, dont 45 femmes, et 26 à la Chambre haute, dont 8 femmes (Gouvernement du Rwanda, 2011). Le mode d'élection est légèrement complexe et est unique au monde en raison des sièges réservés de tout acabit. En effet, les parlementaires, dont le mandat est de cinq ans, se divisent en quatre groupes selon l'article 76 de la Constitution du Rwanda (Gouvernement du Rwanda, 2003):

- 53 sièges, dont 20 femmes, suite au suffrage universel et provenant de partis politiques tels que le Front patriotique rwandais (FPR), le Parti libéral (PL) et le Parti social-démocrate (PSD) ou de liste bloquée et à la proportionnelle.
- 24 sièges réservés pour les femmes.
- Deux sièges, dont l'un pour une femme, suite aux élections du Conseil national de la jeunesse (CNJ).
- Un siège suite aux élections de la Fédération des Associations des Handicapés.

- 26 sièges au Sénat, dont 8 femmes afin de respecter le 30 %, suite à la nomination ou l'élection.

Les structures politiques du pays ont été considérablement influencées par le passé colonial du Rwanda. En effet, le système politique et juridique, notamment les lois civiles et les tribunaux, est basé sur les modèles allemands et belges (Human Rights Watch (HRW) et Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), 1999 : 7-48; Central Intelligence Agency (CIA), 2012). Reyntjens (1994 : 18) affirme qu'au début du 20^e siècle, l'administration belge a tout à fait déstructuré la société rwandaise. Malgré ces structures politiques calquées sur le modèle occidental, le fonctionnement des institutions politiques diffère largement.

Suivant la définition de régime autoritaire élaborée préalablement, le Rwanda fait partie des pays qui ne sont pas libres et est même considéré sur la pente descendante de la démocratie en raison des mesures d'oppression sévères à l'endroit des politiciens, des journalistes et de la société civile en opposition avec le président lors des dernières élections (Puddington, 2011 : 21).

Longman (2005) en conclut que la forte présence des femmes au Parlement du Rwanda est paradoxale. D'un côté, les femmes parlementaires, notamment le Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP), ont joué un rôle clé dans l'élaboration de plusieurs politiques, dont certaines favorisent les intérêts des femmes (Haguruka, 2001: 154-157; Gouvernement du Rwanda, 2007; Longman, 2005). D'un autre côté, de nombreux écrits avancent que la forte proportion des femmes au Parlement est davantage un « instrument de légitimation et de préservation du pouvoir du FPR », surtout afin de maintenir l'appui de la communauté internationale (Longman, 2006 : 148; Hogg, 2009 : 46; Burnet, 2011; Reyntjens, 2010). En effet,

selon Hogg (2009), la forte représentation des femmes au Parlement serait une réponse aux demandes d'égalité et aux pressions des créanciers des pays développés. Longman (2005 : 211) va même jusqu'à dire que « les femmes politiciennes rwandaises participent à l'adoption et l'implantation des politiques qui compromettent les libertés individuelles et accroissent l'insécurité nationale et internationale ». De façon plus nuancée, Powley (2005b) soutient que la présence importante de femmes au Parlement les aide fortement à poursuivre leurs objectifs, mais Longman (2005 : 211) précise « seulement s'ils sont cohérents avec le programme politique des leaders du FPR ».

A contrario de Powley (2005 b), Longman (2005) et Gakusi et Mouzer (2003) martèlent que le gouvernement tirerait les politiques d'inclusion des femmes et des jeunes à son avantage, car elles lui permettraient de détourner l'attention sur la faible diversité ethnique au sein du gouvernement dont 85 % des membres sont Tutsis. Gakusi et Mouzer (2003) et Zorbas (2004) vont même jusqu'à affirmer que le pouvoir rwandais connaît une « tutsification », d'autant plus que les personnes tutsies forment seulement 15 % de la population rwandaise (CIA, 2012).

Bref, Longman (2005), Gakusi et Mouzer (2003), Zorbas (2004) et Reynjens (2004; 2006), en porte-à-faux avec Powley (2005b), ne considèrent pas le gouvernement comme représentatif de la population pour plusieurs raisons. Premièrement, la Chambre haute n'est pas élue au scrutin populaire. Deuxièmement, la Chambre basse comprend une large proportion de sièges réservés déterminés par des élections indirectes. Ensuite, le FPR a remporté 40 des 53 sièges lors de l'élection contestée de 2003 en plus de la majorité au Parlement (Mission d'Observation électorale de l'Union européenne, 2003; New York Times, 2005) et tient à l'œil les

deux chambres. Enfin, la majorité des femmes élues font partie du FPR donc rend des comptes davantage à leur parti qu'à la population.

Pour les raisons évoquées précédemment, Longman (2005), Burnet (2011), Reynjens (2004 : 186) et Meierhenrich (2003 : 632), Powley (2005 b : 155), Hogg (2009 : 34 et 48) et Zorbas (2004) soulèvent la question du poids réel des femmes au sein des institutions décisionnelles rwandaises et sur les implications dans la vie des femmes rwandaises. Ainsi, l'ensemble des écrits déplore que le leadership des femmes parlementaires soit compromis par l'absence de liberté politique et de liberté d'expression, notamment concernant le sujet de l'ethnicité.

Aujourd'hui, alors que la population compte 85 % de personnes hutues, le Parlement est formé majoritairement de personnes tutsies. Comme la référence ethnique est prohibée par le gouvernement rwandais (Hogg, 2009), l'origine ethnique des femmes parlementaires interrogées n'a pas été précisée.

2.3 Facteurs favorisant l'engagement politique des femmes

Le premier facteur favorisant l'entrée des femmes parlementaires est d'ordre politique, mais a engendré maintes conséquences économiques et sociales (Tripp, 2004; Powley, 2003 : 158). En effet, le génocide a marqué le paysage identitaire de la population du Rwanda. En 1994, les femmes totalisaient 70 % de la population suite au génocide de 1994 (Powley, 2005a : 120). Selon Powley (2005a : 120), c'est partiellement à cause de ce déséquilibre démographique que de

profonds changements dans les rôles des sexes se sont opérés dans la société. En une centaine de jours, plus de 800 000 personnes sont tuées, majoritairement des hommes.

Nonobstant que les Rwandaises aient été fondamentalement éprouvées dans leur identité féminine, elles se sont retroussé les manches. Se retrouvant parfois chef de famille, dans un pays où 60 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, les femmes se sont mobilisées, soit de façon formelle, par le biais d'associations, soit informelle, pour aider les veuves et les orphelins (Powley, 2005a : 117). Elles ont revendiqué de nouvelles lois, notamment concernant celles de la succession afin d'hériter de leur père et leur frère, de l'accès au crédit et du régime foncier (Burnet, 2008; Juvénal, 2005). Désormais, les jeunes filles ont de plus en plus accès à l'éducation et un tiers des ménages est tenu par les femmes.

L'augmentation de la prise de pouvoir par les Rwandaises s'est rapidement fait sentir. La chambre des députés en 1988 dénombrait 12 femmes sur 70 (voir tableau 1). En 1994, le Parlement comptait 70 sièges dont huit (11,4 %) occupés par des femmes. Durant la période de transition (1994-2003), la représentation des femmes au Parlement (par nomination) a atteint 25,7 %. Puis, lors des premières élections post génocides d'octobre 2003, 48,8 % des sièges étaient occupés par des Rwandaises. Lors des élections de 2008, la Chambre basse a affiché un taux de 56,6 % de femmes.

Pour atteindre ces objectifs qu'aucun autre pays n'a jamais égalés, les femmes rwandaises « se sont livrées à un lobbying tenace, ont contribué à la rédaction de la nouvelle constitution, [ont] élaboré des directives électorales garantissant des sièges aux candidates [et] ont pu aussi exiger la création d'un ministère chargé de promouvoir des politiques » (Mutume, 2004 : 4). La

revue des écrits convient que c'est notamment grâce à ce déséquilibre démographique qu'elles se sont si rapidement démarquées. Le génocide a donc transformé la société traditionnelle et a engendré de profonds changements sociaux et économiques, en particulier dans les rôles des sexes (Burnet, 2008). Selon Powley (2005a : 120), ce moment décisif dans l'émancipation des femmes a transformé leur perception d'elles-mêmes et les a contraintes à acquérir des compétences qu'elles n'auraient sans doute pas acquises sans avoir vécu le génocide.

Tableau 1 : La présence des femmes parlementaires au Rwanda (1965-2012)⁶

Années	Sénat	Chambre des députés	Total des chambres
1965	N/A	1	1 (1,43 %)
1969* ⁷	N/A	1	1 (1,43 %)
1981*	N/A	4 (5,7 %)	4 (6,3 %)
1988* ⁸	N/A	3 (4,3 %)	12 (17,1 %)
1990 à 2000	0	3 (4,3 %)	12 (17,1 %)
2001 à 2003	0	19 (25,7 %)	19 (25,7 %)
2003*	6 (30 %)	39 (48,8 %)	45 (42,5 %)
2008*	9 (34,6 %)	39 (48,8 %)	48 (45,3 %)
2012	10 (38,5 %)	45 (56,3 %)	51,9 %

Les facteurs sociaux expliquant la hausse de représentativité des femmes au Parlement sont la croissance du mouvement organisé des femmes et l'affaiblissement du sexisme. Le premier facteur social est le mouvement organisé des femmes. En 2002, un rapport de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) affirmait que les organisations non

⁶ Données recueillies de l'UIP (1988, 2003) et de Nation Master (2012).

⁷ Des élections ont eu lieu lors des années étoilées.

⁸ Avant les élections de 1988, le Parlement était unicaméral.

gouvernementales de femmes sont le « « secteur le plus dynamique » de la société civile au Rwanda et que « Pro-Femmes est l'un des rares organismes de la société civile rwandaise à avoir assumé un rôle actif de revendication publique » (Management Systems International (MSI), 2002). L'émancipation des femmes rwandaises découle de changements « dans les attitudes et comportements dans toutes les couches de la société, depuis la base jusqu'aux plus hautes sphères de l'État » (ONU, 1995). Évidemment, le mouvement organisé des femmes au Rwanda ne remonte pas au génocide : il s'est développé vers la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Burnet, 2008; Newbury et Baldwin, 2001). De multiples ONG, comme Haguruka et Réseau des femmes, luttait déjà pour « les droits juridiques, le renforcement de l'autonomie et le développement des femmes » (Powley, 2005a : 118). Mais au lendemain du génocide, tout était à reconstruire, à la fois physiquement et socialement.

Selon Newbury et Baldwin (2001 : 12), le génocide a eu des effets dévastateurs sur la société civile puisqu'il a détruit les installations physiques ainsi qu'un nombre important de ressources humaines. Tranquillement, les survivantes ont pris en main la reconstruction du pays en offrant une panoplie de services, qui allaient des soins matériels d'urgence aux soins de psychologie en tentant d'aider les autres à comprendre et à résoudre les problèmes auxquels elles étaient confrontées. Sharp (2007) mentionne que les Gacaca, les tribunaux communautaires villageois visant à apporter la justice et la réconciliation, ont également renforcé le sentiment de solidarité des femmes puisqu'elles ont eu à témoigner de leur vécu et à accuser les hommes ayant commis des crimes d'une grave violence.

C'est donc dans un contexte de profonde crise que les organisations civiles des femmes rwandaises se sont enracinées dans la société, et ce, parfois indépendamment des groupes

ethniques selon Newbury et Baldwin (2000). À Kigali, des femmes hutues et tutsies ayant joint des organisations avant 1994 se sont unies et se sont demandées comment elles pouvaient sortir de la misère ces femmes et enfants. Elles ont ainsi rebâti le regroupement Pro-Femmes dont l'objectif était de « conseiller le gouvernement sur les questions relatives à la participation des femmes en politique » ainsi qu'organiser des activités pour les Rwandaises (Powley, 2005a : 117). L'organisme a chapeauté la Campagne d'action pour la paix où toutes les ONG membres devaient organiser des programmes favorisant la paix et la réconciliation.

Également, un processus de consultation auprès de la population et du gouvernement a été mis en place par les femmes engagées dans la société civile permettant d'instaurer « un mécanisme à trois volets pour coordonner leur travail de défense des droits avec la société civile (représentée par Pro-Femmes), le pouvoir exécutif (MIGEPROF) et le pouvoir législatif (FFRP⁹) » (Powley, 2005a : 117). De concert, les trois secteurs ont soumis à la Commission constitutionnelle un document visant à augmenter la présence des femmes au gouvernement. Par après, Pro-Femmes a amorcé une campagne de sensibilisation auprès de la population civile afin qu'elle en soutienne l'adoption lors du référendum tenu à la grandeur du pays.

La quatrième Conférence internationale sur les femmes à Beijing en 1995 a également rassemblé plusieurs activistes du Rwanda, ce qui a contribué à former et à engager de nombreuses femmes (Pearson, 2008). En effet, nombreuses sont les femmes en poste au gouvernement qui sont issues des ONG ou de la cohorte ayant participé à la conférence à Beijing

⁹ Le Forum des femmes rwandaises parlementaires est un caucus politique de tous les partis géré par des fonctionnaires de l'État. Depuis 1996, toutes les femmes parlementaires (et même quelques hommes) participent à ce forum qui promeut l'égalité des sexes au sein du Parlement. On doit notamment au FFRP l'implantation en 2006 de la loi contre la violence faite aux femmes.

(Pearson, 2008). Ainsi, les mouvements organisés de femmes consistent en une nouvelle façon de conceptualiser la participation politique des femmes et ne cessent de grandir et de se renforcer. C'est pourquoi selon Tripp (2001, 2006) ces organisations ont davantage le potentiel d'accroître le rôle des femmes sur la scène électorale. Par conséquent, le partenariat avec la société civile et la mobilisation sociale indépendante qu'a engendrée le génocide sont des éléments cruciaux pour expliquer le succès des femmes élues.

Un autre facteur social favorisant l'entrée des femmes est la perte de vitesse du sexisme. Suite au génocide, les femmes se sont retrouvées avec un fardeau écrasant sur les épaules : celui d'assumer le rôle de leader sur le plan communautaire et d'être à la fois chef de famille et pourvoyeuse (Powley, 2005a : 117). Leurs extraordinaires contributions font partie intégrante du discours public au Rwanda. En 2003, pendant les élections, le président Paul Kagame a dit :

« Nous continuerons à solliciter les femmes comme candidates et aussi à voter pour des hommes favorisant une approche de genre qui défendront et protégeront leurs intérêts. La sous-représentation des femmes nuit à la représentation des circonscriptions électorales et affecte la légitimité des décisions politiques. La participation accrue de femmes dans la politique est donc nécessaire pour améliorer les conditions sociales, économiques et politiques de leurs familles et du pays entier. » (Xinhua News Agency, 2003).

Un tel message proclamé par le leader du pays en dit non seulement beaucoup sur la ligne de parti privilégiant les femmes en politique et pourrait conscientiser l'opinion publique.

Les derniers facteurs favorisant la candidature des femmes au Parlement sont d'ordre politique et comprennent les quotas, le système de représentation proportionnelle et la politique d'inclusion du Front patriotique rwandais (FPR). La nouvelle Constitution du Rwanda adoptée en

mai 2003 fixe des sièges réservés (30 %) pour la participation des femmes à l'Assemblée législative, aux deux autres branches du gouvernement et à tous les organes décisionnels (Gouvernement du Rwanda, 2003). De manière plus précise, à la Chambre des députés, 24 sièges sont réservés aux femmes. Également, deux femmes, qui ne proviennent pas de partis politiques, mais des sièges réservés au Conseil des femmes, sont élues. Elles assurent la représentation des préoccupations des femmes en faisant le pont entre le Parlement et les conseils généraux locaux établi au niveau communautaire à travers le pays (Powley, 2005a : 116). Comme mentionné dans la revue d'études de cas occidentaux et démocratiques (chapitre 1), une autre mesure institutionnelle, le mode de scrutin de liste implanté au Rwanda depuis les années 1990, permet également aux femmes d'avoir une « opportunité de chance égale » (Dahlerup, 2004) d'être élues face aux hommes.

Un autre facteur politique influençant favorablement la représentation des femmes est la politique d'inclusion du FPR. Dans la foulée de la reconstruction du pays après le génocide, le Gouvernement du Rwanda (2003), plus spécifiquement le parti au pouvoir, le FPR, s'est engagé à davantage inclure les femmes. Pendant leur exil au Kenya, au Zaïre et particulièrement en Ouganda, où les politiques d'égalité de genres sont importantes pour le gouvernement, les membres du FPR ont étudié l'égalité des genres et ont décidé d'importer cette idée d'égalité au Parlement (Wallace, Haerpfer et Abbott, 2009 : 113). Cette politique gouvernementale innovatrice « tant dans l'intention que dans la portée » a été interprétée par Powley (2005a : 118) comme contredisant le fait que « l'inclusion des femmes [soit] une valeur occidentale imposée par les pays développés ». Somme toute, il existe plusieurs facteurs sociaux, économiques et politiques favorisant et brimant la représentation des femmes en politique au Rwanda.

La présentation du pays étudié, le Rwanda, permet de conclure que les cas des femmes élues dans les pays non occidentaux et autoritaires correspondent mieux à la réalité rwandaise étant donné que le Rwanda fait partie des pays sortant d'un conflit et ayant instauré des mesures institutionnelles favorables à l'entrée des femmes au Parlement.

Chapitre 3 : Méthodologie de recherche

Ce troisième chapitre porte sur le processus méthodologique qui permettra d'atteindre l'objectif de cette étude : identifier les motivations des femmes parlementaires rwandaises à s'engager en politique. D'abord, les raisons derrière le choix de cette étude de cas seront présentées, suivies de l'objectif et des contributions de l'étude. Puis, le cadre théorique ainsi que la question de recherche seront abordés. Le processus d'analyse des données, le milieu étudié, la population cible et les critères d'inclusion et d'exclusion seront ensuite brièvement décrits. Finalement, le déroulement de l'étude sera abordé, notamment les considérations éthiques, l'échantillonnage, le recrutement des participantes et les instruments de collecte de données.

3.1 Justification de l'étude de cas

Les parlements africains ont connu les hausses les plus marquantes de femmes dans le monde ces 40 dernières années (Tripp, 2001). Pourtant, les femmes parlementaires sont toujours peu étudiées en comparaison de celles des sociétés occidentales (Tripp, 2006). Au Rwanda, les femmes parlementaires sont de plus en plus étudiées puisqu'il s'agit du pays du monde avec le pourcentage le plus élevé de femmes au Parlement avec 56,3 % de femmes, dont 75,5 % à la Chambre des députés et 34,6 % au Sénat en 2011 (UIP, 2012).

C'est en raison de l'impressionnante représentation ainsi que la rapide et récente augmentation de la représentation féminine au Parlement que mon choix s'est arrêté sur le Rwanda comme étude de cas et sujet de thèse de maîtrise. En 1994, immédiatement après le génocide et la « transition démocratique » (Longman, 2005 : 19), les femmes composaient

11,4 % du Parlement et dès 2003, elles représentaient déjà 48,75 % de la Chambre (Powley, 2003 : 19). Ce bond de 37,35 % en moins de dix ans est tout à fait unique. Étant donné que le pays a connu un accroissement de femmes en politique en peu de temps, le cas exceptionnel du Rwanda est intéressant pour l'étude plus générale des motivations des femmes à s'engager en politique. En effet, il s'agit du moment idéal pour identifier les raisons derrière l'augmentation politique massive et récente des femmes. D'autant plus qu'il est exceptionnel de constater que le Rwanda, un pays en voie de développement (PNUD, 2009), peut dénombrer autant de femmes au sein de son Parlement.

Par ailleurs, comme il existe peu d'écrits à propos de la capacité d'agir des femmes élues, le Rwanda est une étude de cas idéale pour illustrer leur agentivité. L'agentivité est le moteur des actions d'une personne (Druxes, 1996 : 9) et l'enjoint à agir librement (Havercroft, 2002 : 47), selon ses propres intérêts (Gardiner, 1995 : 4). Cette autonomie dans l'action entraîne des changements dans la conscience individuelle, la vie personnelle et la société (Messer-Davidow, 1995 : 26 et 28). Ainsi, l'étude des motivations des élues permet d'étudier leur agentivité et d'articuler le lien entre l'agente et son action.

Le fort mouvement d'activisme féminin rend l'étude de cas du Rwanda d'autant plus pertinente (Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2003). En effet, l'engagement politique et social des Rwandaises n'a pas faibli dès la fin du génocide et n'a plutôt cessé de croître (Devlin et Elgie, 2008 : 237-254), ce qui est rare pour la majorité des pays qui sortent d'un conflit (Handrahan, 2004 : 429-445). Selon Alvarez (1990 : 9), les femmes font partie des groupes opprimés dans de nombreuses sociétés autoritaires et démocratiques, mais la situation au

Rwanda détonne particulièrement avec sa forte présence sur la scène communautaire et politique (Powley, 2003 : 3).

3.2 Objectif de l'étude

Plusieurs études concernent la représentation politique des femmes parlementaires dans les sociétés non occidentales dont plusieurs touchent l'Afrique, notamment le Rwanda. La revue des écrits foisonne sous les études énonçant la pluralité de facteurs encourageant et brimant la représentation des femmes en politique. Cependant, certaines études avancent que la vraie barrière à la présence des femmes en politique précède la nomination formelle. En effet, Tardy (2002 : 91) et Tremblay (2005 : 92) mentionnent que lors de l'étape du recrutement, les femmes sont moins nombreuses à répondre à l'appel politique que les hommes, en raison notamment de leurs motivations et leurs ressources (Norris et Lovenduski, 1995 : 15), de leur peu de disponibilité en raison de leur rôle dans la cellule familiale (Tremblay 2005 : 90-91) ou de leur peu d'ambition politique (Lawless et Fox, 2004). Bien que plusieurs études analysent cette étape décisive dans le processus électif, très peu d'écrits se penchent expressément sur les motivations derrière l'engagement politique des femmes parlementaires non occidentales ainsi que leur parcours politique. En dépit des études générales sur les femmes et la politique au Rwanda, l'aspect des motivations des femmes à entrer en politique n'a pas été abordé.

De manière générale, cette étude exploratoire vise à apporter un éclairage sur le parcours politique des femmes au Parlement du Rwanda ainsi que sur la pratique concrète de leur engagement en politique en se basant sur le point de vue des actrices elles-mêmes. Il s'agit plus précisément d'étudier les motivations à la base de leur engagement politique. Les motivations des

femmes élues permettent d'étudier leur agentivité. Pour y parvenir, je me servirai à la fois des facteurs favorisant ou brimant l'engagement politique des femmes ainsi que des motivations recensées dans les sociétés occidentales et non occidentales. Les motivations, qui sont les « forces internes ou externes » derrière les actions (Vallerand et Thill, 1993 : 18), permettent de poser la question de l'engagement politique dans les sociétés non occidentales. Les sociétés occidentales et non occidentales sont bien entendu culturellement distinctes, mais souvent leur structure politique est semblable en raison de la colonisation. Le fonctionnement de cette structure est néanmoins tout à fait différent. L'analyse des données en parallèle avec la revue des études de cas permettra de déterminer si l'on peut appliquer partiellement les résultats des études occidentales aux femmes élues dans les sociétés non occidentales.

3.3 Contributions de l'étude

Compte tenu de l'importance de la représentation des femmes en politique dans les différentes sociétés, de la présence accrue des femmes au sein de nombreux Parlements africains, dont la plupart sortent d'un conflit à l'instar du Rwanda, et des études inexistantes portant spécifiquement sur les motivations des femmes élues au Rwanda, il apparaît primordial de se pencher sur ce champ d'études afin de contribuer au niveau de l'avancement des connaissances dans le domaine de la représentation des femmes en politique.

L'identification de ces motivations tout à fait distinctes pourrait éclairer la mise en place de stratégies d'actions pour les groupes de la société civile rwandaise qui travaillent à accroître la représentation politique des femmes. Cette étude de cas se veut un pas de plus vers l'égalité de genre, la représentation politique de la femme et son émancipation au Rwanda et alimentera la

revue des études de cas sur les femmes en politique des pays non occidentaux et autoritaires. De plus, en raison de la présence accrue des femmes au sein de nombreux Parlements africains dont la plupart sortent de conflits à l'instar du Rwanda (voir tableau 2), cette étude contribue aussi à la revue des études de cas concernant les femmes politiques des pays sortant d'un conflit. Cette conscientisation de l'importance de la présence des femmes en politique converge vers l'atteinte de la parité d'ici 2015 tels que le prescrivaient les Objectifs du Millénaire (ONU, 2010).

Tableau 2 : Les dix Parlements nationaux ayant la meilleure représentation de femmes en Afrique subsaharienne (2012)¹⁰

Rang mondial	Pays avec une présence féminine importante	Type de mesures institutionnelles	Conflit ou non
1^{er}	Rwanda (56,3 %)	Sièges réservés	Oui
5^e	Seychelles (43,8 %)	-	N/A
7^e	Afrique du Sud (42,3 %)	Quotas volontaires des partis	Oui
12^e	Mozambique (39,2 %)	Quotas volontaires des partis et légaux	Oui
15^e	Angola (38,2 %)	Quotas législatifs (30 %)	Oui
18^e	République-Unie de Tanzanie (36 %)	Sièges réservés	Oui
19^e	Ouganda (35 %)	Sièges réservés	Oui
27^e	Burundi (30,5 %)	Sièges réservés	Oui
43^e	Namibie (24,4 %)	-	Oui
51^e	Sénégal (22,7 %)	Quotas volontaires des partis	Oui

3.4 Cadre théorique

Afin de définir l'engagement politique des femmes parlementaires rwandaises, l'objectif de cette recherche est d'étudier les motivations derrière leur engagement politique. Le cadre

¹⁰ Données recueillies de l'UIP (2012) et de Quota Project (2009).

théorique de cette recherche s'inspire du titre de l'essai *When are interests interesting?* de Virginia Sapiro (1981). L'auteure est l'une des premières à considérer les intérêts communs des femmes et à soutenir que leur représentation politique est garante d'une représentation substantielle. Sapiro (1981 : 712) soulève deux questionnements autour des concepts d'« intérêts de groupes » et de représentation politique: en quoi consiste la représentation politique des femmes? Jusqu'à quel point les institutions peuvent la structurer? À ces problématiques, l'auteure affirme qu'une présence marquée de femmes en politique est obligatoire, toutefois insuffisante pour entraîner une meilleure représentation des femmes. En effet, il s'agit seulement d'un « élément parmi les facteurs déterminant le degré du gouvernement à répondre aux intérêts des femmes » (Sapiro, 1981 : 712). Néanmoins, Sapiro (1981 : 713) assure que le fait de pouvoir mesurer et définir les intérêts des femmes est important dans la revue des écrits, puisque ces connaissances peuvent permettre d'augmenter leur représentation politique.

Les motivations des femmes à s'engager en politique prennent alors toute leur importance, car elles découlent directement des intérêts. En effet, un individu n'ayant aucun intérêt n'a inévitablement aucune motivation à se présenter en politique. Il importe donc de se pencher sur la définition des concepts d'« intérêt », suivi de celui de « motivation ». L'angle théorique principal de recherche sera ensuite développé d'après l'approche de Beth Reingold et Michelle Swers (2011). Ensuite, les trois principes de justice de Nancy Fraser seront élaborés.

3.4.1 Le concept d'« intérêt »

Il existe maints débats autour de la pertinence de la représentation des femmes sur la scène politique. Est-ce important pour elles de s'engager en politique? Est-ce que leur

participation en politique leur permet de mieux défendre les intérêts des femmes? Leurs conditions socioéconomiques progressent-elles véritablement? Un récent débat concernant la réelle influence des femmes en politique a eu lieu à la Midwest Political Science Association Annual Meeting de 2010 (Schwindt-Bayer et Taylor-Robinson, 2011). Il en est ressorti la nécessité de préciser les intérêts des femmes afin de pouvoir accroître leur participation politique. En effet, une parlementaire qui défend les intérêts des femmes accroît la représentation substantielle des femmes (Brennan et Pateman, 1979; Okin, 1979; Sapiro, 1979; Celis, 2006). Comme l'agentivité est le moteur des actions d'une personne (Druxes, 1996 : 9) et l'enjoint à agir librement (Havercroft, 2002 : 47), selon ses propres intérêts (Gardiner, 1995 : 4), l'étude des motivations des élues permet d'étudier leur agentivité et d'articuler le lien entre l'agente et son action. Ainsi, les motivations derrière l'engagement politique étant directement reliées aux intérêts, il importe de se pencher sur ce que sont précisément les intérêts propres aux femmes.

Identifier exactement les intérêts des femmes comporte certaines difficultés. À ce sujet, deux points de vue existent dans la revue des écrits. Le premier veut que le concept d'intérêt politique soit central, malgré certaines divergences d'opinion, tandis que le second veut « déconstruire » la notion d'intérêt des femmes (Jónasdóttir et Jones, 2009 : 2). La majorité des écrits abonde dans le sens premier.

3.4.1.1 Premier courant de la notion d'intérêt

Au sein du premier courant, les écrits stipulent que la notion d'intérêt est centrale dans la compréhension de la représentation politique des femmes. Bien que les études ne s'entendent pas sur la définition des intérêts propres aux femmes (Phillips, 1991; Celis, 2006), plusieurs

prétendent qu'il existe certains intérêts communs propres à l'ensemble des femmes (Phillips, 1995; Mansbridge, 1999; Young, 1997, 2000; Williams, 1998; Jónasdóttir, 1988; Diamond et Hartsock, 1998 : 196; Weldon, 2011). En effet, les écrits illustrent que les femmes partagent de nombreux intérêts qui divergent de ceux des hommes en raison de leur genre (Baldez, 2011; Gerrity, Osborn et Mendez, 2007; Kathlene, 1994; Swers, 2002; Reingold, 2000; Phillips, 1995), leurs expériences de vie particulières (Jónasdóttir, 1988 : 43; Baldez, 2011; Phillips, 1995; Mansbridge, 1999; Young, 1997, 2000; Williams, 1998) ainsi que leurs positions sociales (Mansbridge, 1999; Phillips, 1995, 1998; Tamerius, 1995; Williams, 1998; Young, 1997, 2000). D'après Phillips (1995) et Mansbridge (1999), il n'est pas rare que les élues aient à promouvoir soit les intérêts de leur ethnie, de leur genre ou de leur classe sociale.

Beckwith (2011), Phillips (1998 : 157), Ferguson (2009 : 90) et Weldon (2011) précisent qu'en tenant compte du contexte dans lequel les femmes évoluent ainsi que de leur nationalité, religion, sexualité, genre, classe sociale et ethnicité, des priorités communes – et non des intérêts communs – peuvent s'en dégager. À l'instar de Beckwith (2011 : 428), Weldon (2011 : 445) démontre qu'elles peuvent partager un intérêt commun, par exemple un engagement pour la justice envers les femmes, se traduisant par des priorités communes, par exemple la loi contre la violence faite aux femmes adoptée en 2003 au Rwanda.

Dans ce courant, il en ressort cependant trois positions contradictoires en regard de la conceptualisation des intérêts des femmes : les intérêts seraient soit subjectifs, objectifs ou découleraient de la démocratie participative. La première position subjective indique de se pencher sur les « perspectives des femmes » (Young, 1997, 2000) pour mieux cerner leurs intérêts subjectifs puisqu'ils correspondent à leurs besoins, leurs préférences et leurs désirs

(Ferguson, 2009 : 87; Jónasdóttir, 1988 : 36). Young (1997) précise que les femmes ont des expériences uniques, mais qu'un élément contextuel les rassemble. L'auteure qualifie cela de « série » ou d'une collectivité en tant que femme. Selon Weldon, (2011 : 443), ce lien peut être un « aspect de leur conscience ou de leur subjectivité, mais c'est un fait social ». L'auteure donne l'exemple de passagers qui attendent l'autobus et qui partagent une expérience objective: ils n'ont pas tous les mêmes intérêts, mais peuvent partager subjectivement leur expérience du système de transport en commun.

La deuxième position prétend que les intérêts des femmes sont objectifs. Même à l'intérieur de cette position, il y a toute une série de façons différentes d'expliquer la conception des intérêts des femmes. Dahlerup (1984) avance que l'étude des intérêts objectifs est centrale pour obtenir une vue d'ensemble, d'où l'importance de ne pas les définir à priori. Au cœur de cette position, les personnes plus conservatrices stipulent que le rôle traditionnel familial des femmes influence largement leurs types d'intérêts. Les intérêts objectifs sont effectivement relatifs aux intérêts « traditionnels », par exemple les enfants, la famille (Carroll, 1994; Dodson et Carroll, 1991; Reingold, 2000; Swers, 2002), voire tous les problèmes liés au bien-être social (Reingold, 2000; Saint-Germain, 1989; Swers, 2002). En outre, d'après la conception des intérêts objectifs du courant marxiste, les intérêts des femmes sont enracinés dans les relations de production. Selon le marxisme, les « intérêts sont indépendants de la perception d'autrui » (Phillips, 1998 : 176) puisqu'une femme n'est pas nécessairement contrainte d'être victime d'exploitation pour connaître ce que ça en retourne. En ce sens, Phillips (1995) soutient que les intérêts des femmes sont matériellement différents de ceux des hommes, d'où la pertinence d'une « politique de présence ».

Enfin, une position intermédiaire est celle du matérialisme historique féministe de Jónasdóttir (1988, 1994) qui allègue que les intérêts découlent de la démocratie participative. Selon l'auteure, qui se base sur l'essai de Robert Q. Parks (1982), *Interests and the Politics of Choice*, le concept d'intérêt réfère « à l'influence des conditions du choix » a contrario « des conséquences du choix » (Jónasdóttir, 1988 : 49). D'après Parks et Jónasdóttir, il existe deux aspects du concept d'intérêt : celui de la « forme » (ou des conditions pour faire un choix) et celui du « contenu » (ou des conséquences du choix). L'aspect « formel » de l'intérêt s'applique par exemple au sein d'une démocratie participative puisque la personne a une pleine liberté dans ses prises de décisions. L'aspect du « contenu » s'applique davantage aux « besoins, désirs et préférences », car évaluer « le degré de satisfaction d'un choix ou le contenu des valeurs qu'on désire ne requiert pas le concept d'intérêt » (Jónasdóttir, 1988 : 50). Comme Jónasdóttir (1988 : 45) porte une attention particulière à l'aspect « formel » des intérêts, elle évite la dichotomie entre les intérêts objectifs et subjectifs.

Dans ce premier courant, les écrits révèlent que le concept d'intérêt des femmes est central. La majorité des études soulèvent qu'il existe une pluralité d'intérêts communs propres à l'ensemble des femmes. Ces mêmes intérêts divergent de ceux des hommes en raison de leur genre, leurs expériences de vie et leurs positions sociales. Or, trois positions émergent : la première position indique les intérêts sont subjectifs, la deuxième atteste que les intérêts sont plutôt objectifs et la troisième est intermédiaire puisqu'elle élimine la dichotomie entre les intérêts objectifs et subjectifs en soutenant plutôt que les intérêts découlent de la démocratie participative.

3.4.1.2 Deuxième courant de la notion d'intérêt

Le deuxième courant de la conceptualisation des intérêts, plus marginal, déconstruit la notion d'intérêt propre aux femmes. Les écrits rejettent les notions d'identités essentialistes qu'engendre une « délimitation thématique » des intérêts des femmes, soit de catégoriser à priori les types d'intérêts propres aux femmes (Celis et al., 2008 : 88). Entre autres, Mansbridge (2000 : 108) et Young (2000 : 87-88-99) dénoncent le fait de considérer qu'une femme est différente d'un homme dans son action politique en raison de son genre et non de son identité comme individu. Mansbridge (1999) déplore par exemple que les femmes représentent nécessairement les femmes, ce qui implique que les hommes ne peuvent défendre convenablement les intérêts des femmes. Plusieurs études ajoutent que suivant cette logique, les femmes ne pourraient théoriquement pas représenter de façon adéquate les intérêts des hommes (Kymlicka, 1993; Phillips, 1995, Swain, 1993; Young, 1997). Découlant du post structuralisme, ce courant « déconstruit » donc les concepts de « genre » et d'« intérêt » (Jónasdóttir et Jones, 2009 : 2) afin d'éviter « l'écueil de l'essentialisme » et de la diversité entre les femmes (Celis, 2005 : 4).

3.4.1.3 La conceptualisation d'« intérêt » retenue

À la lumière des différentes théories des intérêts, la définition retenue pour cette recherche s'inscrit dans celle du premier courant central (voir figure 2). Comme cette recherche part du principe qu'il existe des motivations propres aux femmes, elle implique qu'elles partagent certains intérêts subjectifs. Les motivations des femmes découlant des intérêts, il n'existe donc pas de motivations communes aux femmes sans intérêts communs. Les intérêts sont d'ordre subjectif puisqu'ils correspondent à leurs besoins, leurs préférences et leurs désirs (Ferguson,

2009 : 87; Jónasdóttir, 1988 : 36). La conceptualisation d'« intérêt » retenue dans le cadre de cette étude est qu'il existe certains intérêts subjectifs et communs pour l'ensemble des femmes. Pour mieux cerner ces intérêts correspondant à leurs besoins, leurs préférences et leurs désirs (Ferguson, 2009 : 87; Jónasdóttir, 1988 : 36), il importe de se pencher sur les « perspectives des femmes » (Young, 1997, 2000). Malgré qu'elles aient des expériences uniques, certains intérêts sont communs car un élément contextuel les rassemble (Young, 1997).

Cependant, la conceptualisation de la notion d'intérêt est incomplète pour cette recherche. En effet, les variables contextuelles et temporelles influencent directement les intérêts propres aux femmes élues. Peu d'attention dans la littérature a pourtant été donnée aux facteurs contextuels et temporels dans l'identification de leurs intérêts. Beth Reingold et Michele Swers (2011 : 431) présentent d'ailleurs les intérêts comme des « phénomènes politiques » forgés par le contexte social, économique et politique. Selon les auteures (2011 : 434), les intérêts des femmes sont « profondément ancrés (...) aux processus politiques et conflictuels qui animent les acteurs politiques, groupes, organisations et institutions ». Les éléments du contexte permettent d'établir les différents intérêts sous-jacents à l'engagement politique des femmes.

Devant l'exceptionnalité du Rwanda, le pays qui a le plus de femmes au Parlement dans le monde, des éléments importants du contexte sont le conflit et le mouvement organisé des femmes, en plus du contexte général. Selon Reingold et Swers (2011 : 430), les intérêts sont « construits socialement, politiquement contestés et empiriquement aléatoires » alors il est avéré d'analyser pourquoi et comment ils varient selon « le temps, l'espace, les institutions, les groupes et les individus ». Schlesinger (1966 : 8) rajoute que même si l'ambition politique est directement influencée par le contexte, dont la situation économique ou les problèmes nationaux, la décision

d'une femme de se présenter en politique est le résultat de son agentivité, de son autonomie dans l'action (Druxes, 1996 : 9; Messer-Davidow, 1995 : 26 et 28; Havercroft, 2002 : 47). Ainsi, les niveaux de contexte menant à l'engagement des femmes et à leur présent engagement seront identifiés.

Les facteurs temporels sont également importants dans l'identification des intérêts selon Reingold et Swers (2011). Il existe d'ailleurs des appuis pour cette perspective dans les écrits qui ont analysé les différentes définitions des intérêts des femmes. Ferguson (2009) et Jónasdóttir (1988, 1994) estiment que l'intérêt n'est pas un « état permanent, mais un état historique » (Ferguson, 2009 : 88). Par conséquent, Phillips (1995, 1998), Young (1997, 2000), Diamond et Hartsock (1998 : 196), Williams (1998) et Mansbridge (1999) avancent que les intérêts ne sont pas « cristallisés » et évoluent avec le temps. Phillips (1998 : 149) précise qu'au fil de l'engagement politique, les intérêts se transforment. Ainsi, non seulement les femmes acquièrent des intérêts en fonction du contexte dans lequel elles évoluent, mais ces mêmes intérêts évoluent au fil des années.

Reingold et Swers (2011) proposent d'étudier les intérêts des femmes de façon « endogène », c'est-à-dire en les rencontrant elles-mêmes. Au lieu de définir à priori les intérêts politiques des femmes comme l'ensemble des études le font, il importe d'aller puiser à la source afin de les identifier. Pour y parvenir, l'approche endogène de Reingold et Swers (2011) propose quatre méthodes. La première façon est d'assister aux discussions entre les partis, les comités et les parlementaires (Reingold et Swers, 2011; Childs, Webb, et Marthaler, 2010) afin d'identifier les intérêts des femmes au sein des structures politiques. La seconde méthode est d'étudier les mouvements organisés de femmes (Reingold et Swers, 2011; Beckwith, 2011; Vickers, 2006 :

24) puisque Weldon (2011 : 444) et Vickers (2006) soutiennent que le « contexte où elles s'organisent elles-mêmes est la meilleure expression de leurs intérêts ». La troisième méthode consiste à se pencher sur les « stratégies des partis politiques et les motivations des parlementaires dans la poursuite de leurs multiples objectifs politiques » (Reingold et Swers, 2011 : 431). Les décisions et les motivations à la fois des partis et des parlementaires influencent le contexte politique et ont nécessairement des répercussions sur les intérêts des femmes (Reingold et Swers, 2011). La quatrième méthode est d'évaluer l'influence des femmes parlementaires sur les projets de loi, au sein des plénières et lors du vote (Reingold et Swers, 2011).

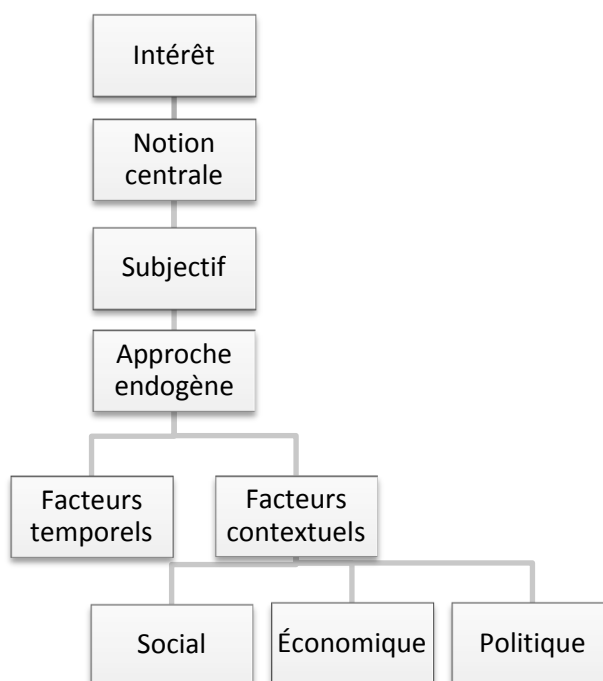
Comme aucune autre approche n'implique une observation participative étendue des intérêts des femmes élues, la méthode de Reingold et Swers (2011 : 431) est tout indiquée pour cette étude. En effet, aucune autre étude n'interpelle d'emblée les femmes élues « pour définir (activement ou passivement, directement ou indirectement) ou discuter leurs propres conceptions des intérêts des femmes » (Reingold et Swers, 2011 : 431). Les études définissent plutôt les intérêts propres aux femmes en amont (Celis et al., 2008 : 88) et de façon exogène, « assumant peut-être que notre première tâche ou défi en tant que chercheur est de créer à priori une définition valide, défendable et appropriée des intérêts et problématiques des femmes (Reingold et Swers, 2011 : 431).

Le cadre théorique de cette recherche s'inspire donc de l'approche endogène de Reingold et Swers. La troisième méthode de cette approche, soit étudier les motivations des parlementaires dans leur engagement politique, sera utilisée. De plus, cohérente avec l'approche endogène, la revue des écrits propose une cinquième méthode afin d'identifier en amont les intérêts politiques

des femmes, soit rencontrer individuellement les femmes élues (Célis et al., 2008; Beckwith, 2011).

À partir de l'identification des intérêts, il est plus facile de discerner les motivations des femmes parlementaires à s'engager en politique. En s'entretenant avec elles à propos de leurs intérêts derrière leur implication en politique, ce sont leurs motivations qui sont sollicitées de façon endogène. De plus, l'étude de leurs motivations au début de leur engagement politique puis quelques années plus tard est effectuée afin d'établir l'évolution, question de tenir compte des facteurs temporels. Comme leurs intérêts sont relatifs au contexte et sujets à évolution, l'approche endogène permet d'identifier ce que les femmes perçoivent comme leurs intérêts. Une fois les intérêts des femmes cernés, il s'agit d'identifier leurs motivations à s'engager en politique.

Figure 2 : La conceptualisation d'« intérêt »



3.4.3 Le concept de « motivation »

L'hypothèse de la recherche est que les trois principes de justice de Nancy Fraser (2009) correspondent aux motivations des parlementaires rwandaises à s'engager en politique. L'auteure est la première chercheuse à organiser les trois stratégies féministes du discours de la justice sociale, dont la reconnaissance, la redistribution et la représentation. Le cadre théorique de Fraser permet de conceptualiser les motivations des femmes selon ces trois principes de justice sociale

L'approche de Reingold et Swers (2011) s'inscrit tout à fait dans cette conceptualisation des motivations. Le concept de motivation « représente le construit hypothétique utilisé afin de décrire les forces internes et/ou externes traduisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement » (Vallerand et Thill, 1993 : 18), qui est, dans ce cas-ci, l'engagement politique. Comme les motivations découlent des intérêts, elles sont également identifiées selon la méthode de Reingold et Swers. Les approches théoriques de Fraser et Reingold et Swers se rejoignent donc en tenant compte de l'importance du contexte social, auquel se rapporte la reconnaissance, économique, la redistribution, et politique, la représentation.

La première motivation est la reconnaissance, qui fait référence aux injustices culturelles. Selon Fraser (2005 : 18), leurs motivations sous-jacentes à l'engagement peuvent être de remédier au déni de reconnaissance que vivent les femmes. En effet, les femmes peuvent vouloir mettre un terme à la subordination des femmes, par exemple en prônant l'abolition de la division sexuelle du travail ou des formes institutionnelles discriminatoires (Carroll, 1979). En outre, elles peuvent militer en faveur du fardeau d'allègement du travail domestique et des soins aux enfants,

d'une politique d'égalité des genres, d'une politique d'accès à la contraception, de l'adoption de mesures contre la violence faite aux femmes (Molyneux, 1986) ou de toutes autres mesures visant à réduire les injustices et les inégalités entre les hommes et les femmes (Fraser, 2005, 2009; Carroll, 1979; Kirkpatrick, 1974, Vallance, 1979; Tardy, 1995). Ces exemples illustrent que certaines femmes élues veulent représenter les intérêts de leurs concitoyennes (Beckwith, 2011; Pearson, 2008; Schwartz, 2004) et rendre les intérêts des femmes plus visibles. En somme, les motivations des femmes peuvent correspondre à la reconnaissance.

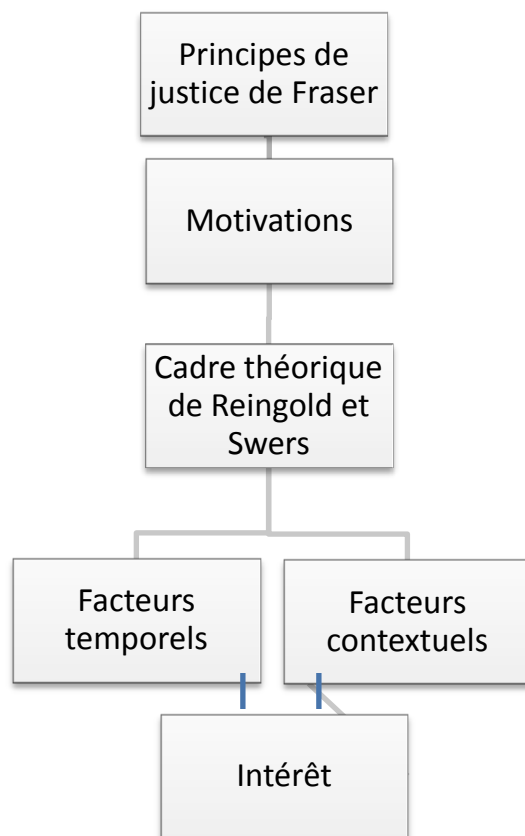
Les femmes s'engagent également en politique pour la redistribution. Fraser (2005) mentionne que la redistribution est le remède aux injustices économiques dans différentes formes qui partent toutes de l'idée que la distribution actuelle des ressources dans la société n'est pas juste. D'après différents écrits, la volonté de redistribution peut consister en la redistribution des revenus, la réorganisation de la vision du travail ou la transformation des structures économiques fondamentales (Fraser, 2005 : 18). Le truchement des écrits révèle que les femmes peuvent être motivées à s'engager en politique pour des raisons économiques telles que changer le sort des personnes plus démunies, revoir la distribution du pouvoir inique entre les hommes et les femmes (Dayan-Herzbrun, 2000 : 282) ou repenser la distribution économique entre les deux sexes (Phillips, 2000 : 38), par exemple l'équité salariale. Bref, à travers la redistribution économique, les femmes veulent améliorer certains aspects de la vie des femmes et des enfants.

La troisième motivation des femmes est la représentation. Selon Fraser (2009 : 19), la représentation dans la sphère politique relève du principe de la parité participative qui est l'idéale de la justice sociale. D'après l'auteure, la représentation égalitaire des femmes s'applique dans

l'ensemble des structures institutionnelles, soit les espaces publics, le marché du travail, les associations de la société civile, etc. (Fraser, 2005 : 90).

Les trois motivations des femmes correspondent donc aux principes de justices de Fraser, appuyée par l'approche de Reingold et Swers. Le cadre conceptuel prend assise sur les définitions d'« intérêt » et de « motivation ». Comme elle s'applique mieux à cette recherche, la définition d'intérêt retenue est que les femmes partagent certains intérêts subjectifs et « socialement construits, politiquement contestés et empiriquement contingents (...) variant selon le temps, le lieu, les institutions, les groupes et les individus » (Reingold et Swers, 2011 : 429). Ce concept est pertinent puisque les motivations en découlent directement. Par la suite, le cadre théorique de Fraser permet de déterminer si les femmes sont motivées à s'engager en politique selon les trois catégories de justice, le principe de reconnaissance, de redistribution ou de représentation. L'approche endogène de Reingold et Swers (2011) est utilisée pour identifier les motivations des femmes tout dépendant des facteurs contextuel (social, économique ou politique) et temporel (voir figure 3).

Figure 3 : La conceptualisation de « motivation »



3.5 Question spécifique de recherche

La présente étude vise à répondre à une interrogation principale dégagée de ce cadre théorique : *quelles sont les principales motivations des femmes à s’engager en politique au Parlement du Rwanda?*

3.6 La méthode d’analyse

J’ai choisi d’utiliser l’analyse thématique pour l’analyse des données, c’est-à-dire pour identifier les motivations des femmes parlementaires à s’engager en politique. Suite à la lecture

des verbatims, les aspects fondamentaux des entrevues ont été dégagés. De prime abord, les thèmes pertinents ont été relevés selon l'objectif de la recherche, ce qui consiste à l'étape de repérage (Paillé et Mucchielli, 2008 : 162). Puis, lors de la phase de documentation, les entrevues sont comparées afin d'en dégager les thèmes récurrents, les contradictions et les recoupements afin de parvenir à certaines généralisations (Paillé et Mucchielli, 2008 : 162). La difficulté de ce type d'analyse est la création des thèmes relatifs aux propos exacts des participantes. L'arbre thématique est l'outil le plus pratique pour rassembler ces thèmes accompagnés de leurs verbatims et des références avec la revue des écrits. Cette « construction d'une représentation synthétique et structurée du contenu analysé » débouche donc sur une synthèse thématique (Paillé et Mucchielli, 2008 : 182).

3.7 Le milieu

L'étude s'est réalisée au Rwanda, petit pays d'Afrique de l'Est d'une superficie totale de 26 338 km², dont la société est en pleine mouvance (voir Annexe E). Pendant mon séjour de deux mois, du 3 octobre au 3 décembre 2011, j'ai côtoyé la population, dans un petit hôtel fréquenté par des Africains de passage à Kigali, tout près du Parlement et du centre-ville. Lorsque je ne réalisais pas ma collecte de données, je parcourrai le pays. J'y ai tissé des amitiés et rencontré plusieurs personnes de toutes les strates sociales qui, au fil de conversations intimes (et anonymes!), m'ont donné un aperçu de la vie dans un pays autoritaire. J'ai tout fait en mon possible pour me forger un réseau rwandais et pour me créer ma propre image de la population et du pays – sans biais gouvernemental.

3.8 Population cible

La population cible est les femmes parlementaires au Rwanda, qu'elles soient ministres, députées ou sénatrices, de la législature 2008-2013.

3.9 Le déroulement de la recherche

3.9.1 Les considérations éthiques

Avant d'entreprendre les démarches de recrutement de l'échantillon, le projet de recherche a été présenté au comité de déontologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa. Une description du projet, une copie des instruments de collecte de données, une copie du formulaire de consentement et les réponses à un questionnaire sur les méthodes employées ont été soumises au comité pour approbation. Puis, une fois au Rwanda, un permis de recherche a dû être obtenu au Ministère de l'éducation du Rwanda (MINEDUC). L'obtention de ce permis a d'ailleurs été beaucoup plus longue que la réalisation même des 11 entrevues. Avant mon arrivée au Rwanda, je m'étais fait dire que l'obtention était une formalité, mais en fait cela requérait beaucoup de documents et de lettres d'appuis. Par exemple, je devais être soutenue par un organisme rwandais qui œuvrait auprès des femmes et obtenir une lettre du Bureau de l'immigration. L'obtention des formulaires et des signatures, alliés à la bureaucratie, a ralenti considérablement la collecte de données.

Au fil de ma collecte de données, quelques précautions déontologiques ont dû être prises en compte. Tout d'abord, chaque participante devait signer un formulaire de consentement dans lequel il était indiqué qu'elle peut refuser de participer à l'entrevue, qu'elle est libre de se retirer

de l'étude en tout temps et qu'elle peut refuser de répondre à certaines questions (voir Annexe B). Le consentement des participantes leur a aussi été demandé en ce qui concerne l'enregistrement des entrevues. Ces procédures sont conformes aux exigences du Comité de déontologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa. Enfin, afin de conserver l'anonymat des participantes et les protéger pour éviter certaines retombées négatives, nulle fois ne sont mentionnés leurs noms dans la recherche et aucun détail permettant de les identifier n'est présent. Seules ma directrice de thèse et moi-même avons accès aux données confidentielles qui sont par ailleurs entreposées dans son bureau de recherche dans un classeur barré.

En bref, pour le succès de cette recherche, j'ai dû adopter une approche sensible aux différences culturelles (Keats, 2000). Entre autres, une entrevue prétest a été réalisée auprès d'une personne d'origine rwandaise ayant immigré au Canada afin de vérifier la formulation des questions. De plus, outre la consultation de nombreux livres, films, documentaires et articles à propos de la culture rwandaise, j'ai rencontré plusieurs personnes immigrantes rwandaises au Canada afin qu'elles me partagent leur culture et que je me sensibilise.

3.9.2 Échantillonnage et recrutement des participantes

Le recrutement des participantes s'est effectué sur une base volontaire et selon un échantillon de volontaires, c'est-à-dire que les répondantes étaient libres de répondre à mes questions (Bonneville, Grosjean et Lagacé, 2007 : 94). La taille de l'échantillon est toujours source de débat lorsqu'il s'agit d'atteindre ou non la saturation des données. D'un côté, Sanders (1968) suggérait aux chercheurs de travailler en profondeur avec un échantillon variant de trois à six participants en précisant que la quantité n'engendre pas nécessairement la qualité alors que

Kvale (1996) avance plutôt le nombre de 10 à 15 individus. Pires (1997 : 157) et Bonneville, Grosjean et Lagacé (2007 : 97) suggèrent plutôt d'effectuer la collecte de données jusqu'à ce qu'aucun nouveau thème n'émerge ou que les données se répètent, c'est-à-dire jusqu'à saturation empirique.

Je suis tout d'abord entrée en contact avec le Sénateur Anastase Nzirasanaho, un membre de la famille d'une amie rwandaise. De par sa connaissance du milieu et son statut important, il fut un élément catalyseur du recrutement. En effet, non seulement a-t-il parlé de mon projet de recherche à plusieurs parlementaires, mais il m'a mis en contact avec le Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP). La coordonnatrice du Forum m'a fourni une liste de dix femmes souhaitant participer à l'étude. Aussitôt qu'une femme parlementaire manifestait son intérêt, je communiquais avec elle pour lui expliquer de vive voix ou par écrit le contexte et l'objectif de l'étude, ainsi que le déroulement des entrevues (voir Annexe A).

Une fois arrivée au Rwanda, je communiquais de nouveau avec elle afin de convenir d'une date et un lieu pour procéder à l'entrevue. À partir de cette liste, huit participantes ont manifesté leur intérêt. Pour compléter mon échantillon, j'ai contacté trois autres femmes grâce à la méthode « boule de neige » (Speziale et Carpenter, 2007). Les seuls éléments d'exclusion étaient qu'elles devaient accepter de participer à une étude portant sur leur propre expérience politique et être en mesure de s'exprimer à l'oral en français ou en anglais. Dans cette optique, le mode d'échantillonnage de l'étude est volontaire (Bonneville, Grosjean et Lagacé, 2007 : 94).

Rejoindre les parlementaires a été laborieux en raison de leur horaire très chargé. J'ai dû les rappeler à maintes reprises, car elles ne retournaient pas mes appels. Lorsque nous convenions

d'un rendez-vous, elles ne se présentaient pas toujours et en oubliaient même parfois de m'avertir. Quand nous étions enfin face à face, il n'était pas rare d'être dérangées par des collègues qui entraient dans leur bureau – ce qui est normal puisqu'elles partagent leur bureau. Ceci obligeait les participantes d'interrompre l'entrevue et de reprendre lorsque leurs collègues quittaient la pièce, ce qui permettait de conserver la confidentialité des réponses.

3.9.3 Technique et instrument de collecte des informations

La technique de collecte de données est l'entrevue semi-dirigée, à mi-chemin entre l'entrevue dirigée et non dirigée. L'aspect semi-dirigé est crucial afin d'aborder les thèmes énoncés précédemment « sur un mode qui ressemble à celui de la conversation » (Savoie-Zajc, 2009 : 340). Après avoir eu un aperçu des « comportements complexes et la trame culturelle [politique, démographique et sociale] du monde de l'autre », cela permettait d'organiser et de structurer les recherches concernant leur vécu (Savoie-Zajc, 2009 : 340). En effet, j'étudie les propos des femmes puisque ils ont un lien avec leurs actions.

L'instrument de collecte de données est le guide d'entrevue utilisé de façon flexible pendant l'entrevue afin de « tenir compte du discours de l'interviewé[e] et de bien comprendre sa perspective au regard du phénomène à l'étude » (Savoie-Zajc, 2009 : 356). Les résultats générés par cet outil de collecte de données permettent d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse. De prime abord, l'entrevue semi-dirigée consiste en un « accès direct à l'expérience des individus » (Savoie-Zajc, 2009 : 356; Vermesch, 2003). La situation de l'entrevue donne accès aux émotions, aux sentiments, aux intentions ainsi qu'à la cohérence de ces comportements avec ceux du passé qui n'auraient pu être clairement identifiés autrement (Fontana et Frey, 1994; Savoie-Zajc 2009 :

343; Kvale, 1996). De plus, Fontana et Frey (1994) rappellent que l'entrevue permet d'identifier les composantes culturelles derrière ces actions. Ces données riches en détails et nuancées de surcroît ont permis premièrement de cerner les principales motivations à l'engagement relatives aux trois principes de justice de Fraser. Deuxièmement, le fait que les entrevues soient enregistrées a permis une analyse plus profonde des données recueillies suite à la transcription des verbatims. Troisièmement, l'entrevue a permis une grande flexibilité dans le temps et dans l'espace (Angers, 2009 : 54) ce qui est idéal puisque l'entrevue a eu lieu auprès de femmes parlementaires fort occupées au Rwanda. Finalement, l'informatrice s'est senti valorisée, a manifesté l'intérêt de lire ma thèse et même parfois à participer à des recherches ultérieures (Angers, 2009 : 54). Bien entendu, le choix de mon instrument de collecte de données rencontre plusieurs limites que j'élaborerai davantage en conclusion de l'étude.

Une grille d'entrevue a été élaborée en français (voir Annexe C) et en anglais (voir Annexe D) puisque ces deux langues sont utilisées au Parlement du Rwanda. L'ensemble des entrevues s'est déroulé en français, sauf une. Effectuer une entrevue dans une langue qui n'est ni leur première, voire leur deuxième langue, comporte certaines limites que je détaillerai en fin de chapitre.

Pour débiter, les questions d'entrevue sont informatives pour connaître leurs caractéristiques socio-économiques, puis elles sont regroupées sous deux thèmes : le parcours politique et la pratique concrète de l'engagement politique. Les thèmes et les questions abordés en entrevue visent aussi à approfondir la réflexion, à confronter les lectures antécédentes à leur réalité exprimée et à vérifier l'hypothèse de recherche visant à expliquer les motivations des femmes à s'engager politiquement au Parlement du Rwanda.

Les 11 entrevues ont été effectuées au Parlement du Rwanda, soit dans le bureau des parlementaires ou à la bibliothèque. La seule contrainte était que l'endroit choisi respecte des normes de confidentialité et qu'il y ait peu de bruits environnants afin de ne pas nuire à la captation de l'entrevue par les deux magnétophones¹¹. Puisque l'entrevue a eu lieu dans leur lieu de travail, la parole des parlementaires était certainement moins libre.

Lors de l'entrevue, je prenais le temps de remercier la participante pour son implication dans cette étude. S'ensuivait la lecture du formulaire de consentement à voix haute (Annexe B), ce qui permettait de rappeler l'objectif du projet de recherche, les bénéfices, ainsi que les risques et les conséquences du projet de recherche, puis les principes de participation volontaire, de restriction, de retrait et de confidentialité. À la suite de la signature du formulaire de consentement, je déclenchais les enregistreurs vocaux et nous procédions à l'entrevue.

Tout au long de l'entretien, l'important était d'impliquer la participante dans la construction de sens (Mishler, 1986). Pour y parvenir, il était crucial d'adopter une attitude ouverte et de développer une relation de confiance avec chaque participante. Ceci s'est réalisé en privilégiant une approche interculturelle inspirée d'échanges préalables avec des contacts rwandais. Ces derniers m'ont conseillé d'amorcer l'entretien en m'intéressant à elle et à son pays ainsi qu'en vantant les mérites de son pays. Le fait qu'une étrangère lui dise qu'elle aimait vivre à Kigali pour telle ou telle raison l'encourageait et elle se permettait même des comparaisons avec mon propre pays. Pour faciliter davantage la confiance, les enregistreuses étaient interrompues vers la fin de l'entrevue afin de laisser les femmes s'exprimer librement sur les sujets qui leur

¹¹ L'usage de deux magnétophones permet d'éviter les problèmes liés au fonctionnement de l'un des deux magnétophones.

convenaient – cela ne s’est toutefois pas avéré concluant pour plusieurs raisons évoquées en conclusion. La durée moyenne des entrevues était de 45 minutes.

Les choix méthodologiques ont été élaborés dans la perspective de recueillir le plus d’informations personnelles et originales auprès des femmes parlementaires rwandaises dans le respect des différences culturelles. L’entrevue semi-dirigée est sans doute le meilleur instrument de collecte de données afin d’y parvenir. Mes rencontres et mes expériences au pays ont servi à orienter mes questions et à en dégager de nouvelles et m’ont permis de développer une plus grande complicité avec certaines participantes. Plusieurs ont même exprimé le souhait de me revoir pour discuter à bâtons rompus.

Des entrevues semi-dirigées ont donc eu lieu auprès de 11 femmes parlementaires du Rwanda recrutées selon un échantillon volontaire. Le déroulement de la recherche s’est effectué conformément aux normes éthiques à la fois de l’Université d’Ottawa et du Ministère de l’éducation du Rwanda (MINEDUC). L’objectif étant d’identifier, de décrire et de contextualiser les motivations des femmes parlementaires dans l’optique d’alimenter la littérature sur la représentation des femmes en politique des pays non occidentaux et autoritaires. La technique et l’instrument de collecte d’informations choisi comportent plusieurs limites – notamment en contexte autoritaire – qui seront abordés en profondeur en conclusion.

Chapitre 4 : Analyse des données

La méthodologie expliquée au chapitre précédent permet d'analyser les données recueillies lors des entrevues avec 11 parlementaires au Rwanda à l'automne 2011. Pour faire suite à la lecture des verbatims, j'ai identifié trois grands thèmes : la place et le sens de leur engagement politique dans leur vie, les expériences les prédisposant à l'engagement politique et leurs motivations à s'engager. Le profil socio-démographique des participantes, notamment leur situation familiale ainsi que leur niveau et leur domaine de scolarité, sera de prime abord étudié.

Le premier thème, la place et le sens de leur engagement politique sera ensuite évoqué, dont la conciliation du travail et de la famille, l'importance de leur engagement quant à leur famille, les principales difficultés rencontrées et ce que leur engagement leur apporte. Le deuxième thème, leurs expériences les prédisposant à l'engagement politique, sera ensuite étudié, soit leur socialisation et leurs expériences bénévoles et professionnelles précédentes. Enfin, le troisième thème, leurs motivations derrière leur engagement, seront catégorisées selon leur caractère social, économique ou politique et l'évolution dans le temps de ces mêmes motivations sera illustrée. Une discussion des données conclura le chapitre.

4.1 Profil des participantes

Les 11 participantes à l'étude de la législature 2008-2013, dix députées élues et une sénatrice nommée, proviennent de divers partis politiques. Six répondantes ont été élues à l'aide des sièges réservés pour les femmes dont deux sont issues du FPR, une du PL et les trois autres

ne sont d'aucun parti¹²; trois ont été élues au suffrage universel, dont une faisant partie du FPR et deux du PSD; la dernière a été élue au sein du CNJ et elle est aussi impliquée dans le FPR. La sénatrice a été nommée et fait aussi partie du FPR (voir tableau 3 et 4). Six d'entre elles sont entrées au Parlement en 2003, la première élection après le génocide, quatre lors des élections de 2008 et la sénatrice a été nommée en 2009 (voir tableau 5). Plus de la moitié d'entre elles est impliquée au sein du FFRP et toutes proviennent de différentes régions du Rwanda et possèdent diverses expériences professionnelles et scolaires.

Tableau 3 : Partis politiques des participantes

Partis politiques	Nombre de participantes
FPR	5
PL	1
PSD	2
Aucun parti	3
Total	11

Tableau 4 : Mode d'élection des participantes

Mode d'entrée au Parlement	Nombre de participantes
Sièges réservés pour les femmes	6
Suffrage universel	3
Nomination présidentielle	1
Sièges réservés pour le CNJ	1
Total	11

¹² Il est intéressant de mentionner que comme le parti dominant au Parlement est le FPR, les femmes qui ne sont d'aucune allégeance politique sont constamment sollicitées par les membres du parti majoritaire. Elles font ce choix pour être indépendantes et ne pas avoir nécessairement à suivre la ligne de parti.

Tableau 5 : Date d'entrée au Parlement

Date d'entrée au Parlement	Nombre de participantes
2003	6
2008	4
2009	1

4.1.1 Profil scolaire

Les participantes à l'étude sont toutes très scolarisées, sauf une (voir tableau 6). En effet, toutes détiennent un diplôme universitaire ou sont en cours de le réaliser à l'exception d'une, ce qui est hautement supérieur à la moyenne rwandaise de 3,3 années (PNUD, 2012). Elles détiennent aussi des formations fort variées, par exemple en droit, sociologie, économie et administration. Certaines ont d'ailleurs un cursus scolaire tout à fait éloigné du monde politique, telles que la psychopédagogie ou les sciences infirmières. D'autres n'ont même pas choisi leur domaine d'éducation, comme cette femme qui a étudié en biochimie en 1993 : « *selon le résultat obtenu au niveau de l'examen de l'État, on pouvait te donner une section selon les points obtenus. Je pense que j'avais beaucoup de points. Mais on avait pas de critères vraiment de choix.* »

Tableau 6 : Domaine et niveau de scolarité des participantes

Domaine et niveau de scolarité	Nombre de participantes
Diplôme universitaire	6
Diplôme universitaire en cours	2
Diplôme d'études supérieures	2
Diplôme d'études secondaires	1
Total	22 ¹³

¹³ Certaines cumulent plus d'un diplôme.

Bref, les parlementaires rencontrées accordent beaucoup d'importance à l'éducation. Elles font clairement partie de l'élite rwandaise en regard de leur niveau de scolarité élevé. Deux femmes sont d'ailleurs en cours de compléter leur maîtrise et plusieurs m'ont parlé de leur ambition à en réaliser une. Une parlementaire maintient que « *lorsqu'on n'a pas étudié, on ne peut pas rentrer en politique si on a pas de compétences requises.* » Pour une autre, l'éducation était un passage pour « *attaquer mes rêves* ». Elle affirme qu' « *après les études, je devais avoir un bagage qui me donne la force de rentrer en politique, être une femme instruite.* » Cela converge avec les études de Mishler (1979 : 97), Lawless et Fox (2005), Yoon (2004) et Deutchman (1985-1986) qui soutiennent que l'éducation est un facteur important dans l'ambition politique puisque, selon Deutchman, l'instruction augmente la confiance des femmes face au pouvoir. Cela correspond également à l'ensemble des études sur les élites politiques.

Je n'ai pas de données sur l'origine ethnique des parlementaires. Étant donné que la référence ethnique est totalement désapprouvée par le gouvernement en place (Hogg, 2009; Brown, 2004), il m'était impossible de leur demander directement. Il s'agit d'une limite importante que j'aborderai en conclusion.

4.1.2 Profil familial

Les 11 participantes à l'étude ont entre 35 et 57 ans, pour une moyenne d'âge de 44 ans. La moyenne d'âge est relativement jeune considérant celle des autres Parlements (UIP, 2008). En effet, 60 % des parlementaires dans le monde ont 50 ans et plus. Ce n'est pas surprenant étant donné que les jeunes au Rwanda forment 42 % de la population et que la tranche d'âge 15-64 forme 54 % de la population. Elles ne sont pas nécessairement issues de familles riches, mais

doivent détenir un certain pouvoir économique puisqu'une campagne électorale nécessite un million de francs rwandais, ce qui équivaut à 1 660 dollars canadiens.

Toutes ont déjà été mariées ou le sont encore : six sont mariées (le mari de l'une d'elles vit au Canada), deux sont divorcées et trois sont veuves (voir tableau 7¹⁴). Ces statistiques diffèrent de celles des Parlements dans le monde en 2008 où 68 % des femmes sont en couple et 12 % sont veuves, séparées ou divorcées (UIP, 2008). Malgré que plus de la moitié d'entre elles soient veuves ou divorcées, elles ont en moyenne deux et trois enfants, ce qui est bien en bas de la moyenne du pays de 5,4 enfants par femme (UNICEF, 2012). Le nombre moyen de leurs enfants se situe toutefois dans la norme mondiale puisque 39 % des parlementaires ont entre deux et quatre personnes à charge, contrairement à 30 % des parlementaires (majoritairement africaines et arabes) qui ont cinq enfants et plus (UIP, 2008).

Seulement trois participantes ont des enfants dans la vingtaine et les huit autres ont toutes des enfants en bas âge, à l'école primaire ou secondaire : l'une a même un bébé naissant. Certaines se sont engagées en politique quand leurs enfants étaient « *assez grands* ». Cette notion d'« assez grand » est intéressante, car pour l'une des répondantes c'est lorsque le plus jeune a eu trois ans et pour deux autres c'est lorsqu'ils ont commencé ou terminé leurs études primaires ou secondaires. Même si leur conception d'enfants plus âgés est différente de celles de Sapiro (1982), de Kirkpatrick (1974) et de Fox et Lawless (2003), cela va dans le sens de leurs études qui révèlent que les femmes (contrairement aux hommes) attendent que leurs enfants soient plus âgés avant de s'engager en politique. Pour la majorité, le nombre de leurs enfants n'a pas

¹⁴ De façon intéressante, un seul membre du Parlement – masculin – est célibataire. Cela démontre que les traditions maritales et la famille occupent une place importante au Rwanda.

influencé le moment de leur entrée au Parlement. La conciliation du travail et de la famille semble donc importante pour les participantes.

Tableau 7: État matrimonial des parlementaires

État patrimonial	Nombre de parlementaires
Veuve	3
Mariée	6
Divorcée	2
Total	11

Ainsi, les 11 parlementaires sont plus riches et éduquées et ont moins d'enfants que la moyenne rwandaise. Néanmoins, sur d'autres dimensions, par exemple leur région d'origine ou leur bagage d'expériences professionnelles et scolaires variées, elles sont plus représentatives de la population. De plus, l'état patrimonial et la présence d'enfants, même en bas âge, ne semblent pas avoir agi comme contrainte à s'engager en politique. Trois seulement ont des enfants en haut de 20 ans alors que les autres ont toutes des enfants encore à l'école – la majorité étant en bas âge.

4.2 Leur engagement politique

L'objectif de cette thèse est d'identifier les motivations des femmes parlementaires rwandaises à s'engager en politique. Pour y parvenir, la place et le sens de l'engagement dans leur vie sera identifiée en analysant leur conciliation travail-famille, la place de leur engagement par rapport à leur famille, les principales difficultés rencontrées et ce que leur engagement leur apporte.

4.2.1 Place et sens de l'engagement dans leur vie

Suite à la question concernant la description d'une journée type au travail, elles m'ont répondu de façon générale que le travail de parlementaire exige 40 heures par semaine, en plus des nombreux événements auxquels elles sont hebdomadairement conviées et de la fin de semaine par mois où elles vont « *sur le terrain* », c'est-à-dire dans leur district respectif. Comment concilient-elles leur travail et leur famille? Sont-elles satisfaites de ce partage? Et surtout, pourquoi la plupart considère leur engagement politique plus important que leur famille? Je leur ai donc demandé de décrire la conciliation de leur travail et de leur famille et de me dire si elles voient leur famille assez souvent à leur goût.

4.2.2 Conciliation travail-famille

Comme mentionné, plus de la moitié élève leurs enfants seule. Ce sont ces mêmes parlementaires d'ailleurs qui évoquent les aspects difficiles de la conciliation travail-famille. L'une d'elles mentionne qu' :

« On est tout le temps sollicité en plusieurs choses donc il faut savoir s'organiser et, et, ne pas oublier ta famille. Ca, c'est, ça, c'est quand même très très important. (...) Parfois, c'est difficile quand vous faites quelques jours (...) vous êtes absent de la maison et voilà, les enfants ont-. Quand même, ils ont toujours besoin de leurs parents. »

Pour les participantes mariées, le soutien de leurs maris est primordial, comme le mentionnent Tremblay et Pelletier (1995). Pour une autre, qui est veuve, il s'agit plutôt du soutien familial qui est crucial tel que l'illustre Carroll (1994 : 30). Cet échange avec une participante révèle à la fois les aspects difficiles de la conciliation du travail et de la famille, les

accommodements que cela entraîne et l'importance du soutien du mari dans la vie familiale et professionnelle :

Moi : « Trouvez-vous que vous voyez assez vos enfants à votre goût? »

Elle : « Oh. Non. »

Moi : « Ça doit pas être facile? »

Elle : « Non. J'ai dû m'entendre avec mon mari... Maintenant lui il ne peut pas travailler tout le temps. »

Moi : « Qu'est-ce qu'il fait? »

Elle : « (...) il a une compagnie de transport. Mais on s'est entendu, pas de voyages à l'étranger (rires), pas de travail à l'étranger. Tu travailles jusqu'à ce qu'au moins que les enfants soient grands, moi peut-être qu'après je serai plus disponible. Mais il faut qu'il y ait quelqu'un qui est là tout le temps. »

Moi : « Donc votre mari est d'un grand soutien. »

Elle : « Oui. »

Moi : « Est-ce que vous pensez que c'est important? »

Elle : « Oui, c'est très très important. Pour moi, en tout cas c'est très très important. »

Comme les familles africaines un tant soit peu aisées ont des domestiques, les parlementaires ont beaucoup de ressources matérielles et humaines à leur disposition pour les conduire, garder leurs enfants et jardiner. Concilier le travail et la famille grâce à cette aide domestique devient plus facile comme le rappelle cette répondante : *« aujourd'hui tout a changé, donc nous trouvons le temps d'abord de s'occuper de la famille (...) si nous avons de l'argent on peut chercher quelqu'un pour nous aider, à faire le nettoyage. »* Malgré tout, les parlementaires semblent tout de même éprouver certaines difficultés, surtout la moitié des participantes qui sont monoparentales.

Pour huit des participantes, la clé pour combiner le travail et la famille est l'organisation. L'une évoque que *« chaque jour, nous faisons le programme de, de demain. Et nous restons toujours en contact. »* Une autre souligne que :

« c'est question de s'engager. Quand on est engagé, on essaie de, de s'organiser. On dit : «À telle heure, je m'occupe de l'enfant. Ça, je dois faire à telle heure, ça, je dois faire à telle heure.» Par exemple, j'ai jamais été en retard ici. J'ai un bébé, mais j'ai jamais été en retard. »

Quelques-unes ont mentionné implicitement que leur horaire de travail atypique facilitait leur conciliation du travail avec la famille. La plupart des parlementaires sont avec leurs enfants le matin, puis arrivent au Parlement vers 7 h 30 ou 8 h. Elles se familiarisent avec les projets de loi, puis elles travaillent dans les commissions de 9 h à 12 h. Lors de la pause du midi, elles vont à la maison et sont souvent avec leurs enfants. Elles doivent être de retour au Parlement vers 15 h pour la séance plénière où les lois traitées au niveau des commissions sont analysées et votées. À 18 h, elles retournent à la maison, mangent, prient pour certaines d'entre elles et couchent les enfants. Un horaire aussi élastique permet donc de concilier plus facilement les tâches de la sphère privée et publique.

En bref, malgré que plus de la moitié des participantes trouvent difficile de combiner la vie professionnelle et familiale, seulement trois manifestent catégoriquement ne pas être satisfaites de leur gestion. Les huit autres sont plutôt contentes de leur organisation grâce au soutien de leur mari, à l'aide domestique et à leur horaire atypique. Elles mentionnent tout de même qu'il pourrait y avoir de l'amélioration notamment sur la fréquence de leur présence avec leurs enfants. Ces résultats vont à l'encontre des études de Tolley (2000), de Quéniart et Jacques (2004), de Lawless et Fox (2010) et de Phillips (2008) qui révèlent que la conciliation de la carrière politique et de la famille peut influencer négativement la présence des femmes en politique. Pour ces parlementaires, les difficultés rencontrées ne les ont pas empêchées de s'engager en politique.

4.2.3 Engagement politique vs famille

La question demandant la priorisation de l'engagement politique ou de la famille révèle que le sens de l'engagement politique est très fort chez la moitié des participantes. Les raisons sont particulièrement intéressantes : si la situation politique est stable, les conditions de vie de leur famille seront nécessairement bonnes. Pour l'une, *« une vie politique est plus, très importante, même plus que ma famille. Pourquoi je dis ça, c'est parce que quand on a une bonne politique, quand on un pays bien organisé, (...) je serai à l'aise avec ma famille. »* Pour une autre : *« servir mon pays, ça me permet de servir ma famille aussi. Je les combine. Puisque les intérêts sont partagés. »* Cela peut s'expliquer parce que toutes ces femmes, sauf une, ont mentionné dans les entrevues qu'elles ont perdu un membre proche de leur famille en raison des guerres liées aux discriminations ethniques depuis les années 1990. Aussi, comme les études de Powley (2006) et d'Uwineza et Pearson (2009) le révèlent, leur expérience comme mères de famille peut les influencer au niveau de leur engagement en politique. L'âge peut aussi entrer en ligne de compte puisque seulement deux des six femmes ont des enfants en bas âge : les autres ont donc beaucoup plus de temps libre pour combler leurs engagements politiques.

Pour deux autres parlementaires, la famille est plus importante que l'engagement politique et pour les trois dernières, la famille et l'engagement politique sont au même niveau. Pour l'une d'entre elles cependant, ses propos entrent en contradiction avec ses choix puisqu'elle a contraint sa famille de déménager à deux reprises pour obtenir un poste de vice maire, puis de députée. Lorsqu'elle a été élue députée, elle a dû quitter sa famille pour vivre à Kigali et maintenant, elle trouve qu'elle ne voit pas assez souvent sa fille.

Malgré que la majorité considère leur engagement plus important que leur famille, pour trois des 11 participantes, la vie de famille et l'engagement politique se complètent : *« L'engagement politique des femmes n'est pas contradictoire à l'engagement familial. C'est quelque chose, ce sont des choses qui se complètent. »* Une autre précise que *« si tu es heureuse en famille, c'est-à-dire que tu vas travailler bien... Dans tous les domaines, même pas juste en politique. Tu sais que souvent quand tu as des problèmes à la maison, toujours ça affecte le travail. »* Ce qui ressort est que presque l'ensemble des femmes considère leur engagement politique plus ou également important que leur famille puisque le développement de la société engendre une famille saine et épanouie.

4.2.4 Principales difficultés rencontrées

Tel qu'énoncé précédemment, les participantes mentionnent que la conciliation du travail et de la famille est la plus grande embûche dans leur vie. Deux précisent même que concilier la vie professionnelle et familiale avec la vie sociale est difficilement réalisable. L'une d'entre elles déplore cela : *« le volet qui a le plus de problèmes c'est le volet social. (...) Mais alors quand vous n'avez pas le temps pour votre famille, vous n'allez pas en trouver pour les autres. Donc le centre social comme on avait à l'africaine, ça commence à disparaître comme ça oui ».*

D'autres estiment que l'une des principales difficultés au niveau de leur engagement est le fait d'être une femme. Une répondante mentionne que la *« création du rôle de femme parlementaire »* est aussi tout un défi : *« la création de ce rôle en politique, je dirais, en prise de décision, c'est un construit je dirais. C'est pas quelque chose qui était déjà... (...) Pour les*

femmes. Il faut construire ça. » Une autre participante rajoute que : « Moi je pense que pour le... que le rôle de la femme en politique ça réussisse, ça aille un prix, c'est pas facile. Ça demande un travail assidu. Il faut se lever tôt, travailler tard... »

Une seule répondante a évoqué le travail en groupe comme la principale difficulté. Elle évoque les obstacles rencontrés lorsqu'elle veut faire adopter des lois :

« C'est pas facile. Des fois tu peux avoir des idées, mais si les autres ne voient pas de la même façon, ça passe pas. Et puis ça passe pas au vote. Mais si tu peux expliquer aux gens avant peut-être, chercher des moyens, mais ça va pas de soit. Des fois même après quelque temps, ils te disent mais tu avais raison. Mais c'est trop tard! (...) Parfois ils te disent tu as raison, mais il faut attendre, il faut attendre. »

Pour illustrer cette situation conflictuelle, elle aborde le sujet controversé de l'avortement volontaire. Les parlementaires affirmaient que c'était une bonne idée, mais à adopter seulement dans dix ou vingt ans. Frustrée, elle répliquait qu'il fallait plutôt légiférer maintenant puisqu'elles ne seront même plus au Parlement à ce moment. Ce sujet la touchait profondément puisque son mari et elle avaient planifié deux enfants¹⁵, mais elle est devenue enceinte de son troisième enfant. Comme il n'était ni planifié ni voulu, elle aurait bien aimé avoir le choix de l'avortement :

« Mais moi je leur explique, c'est mon corps quand même. Il faut un minimum de respect pour moi aussi. Si j'ai un enfant que j'ai pas prévu, que j'ai pas le temps, j'ai pas le temps de m'en occuper, je cours ici et là. Pourquoi vous trouvez pas que ce serait un crime d'avoir un enfant comme ça? Mais on dit, mais tu t'en occupes, tu laisses les autres... Mais je peux pas! Mais vous m'aviez dit de planifier, faut pas changer. Si le pays me dit de planifier, il faut mettre des mesures qui accompagnent. Sinon vous allez vivre dans une contradiction... »

¹⁵ Le Ministère de la Santé au Rwanda a instauré la « planification familiale » afin de ralentir l'accroissement de la population, notamment en promulguant des lois légalisant les méthodes de contraception. En 2004, 4 % des femmes mariées utilisaient des méthodes de contraception pour atteindre 27 % en 2008 (Solo, 2008).

Finalement, le Parlement a adopté une loi légalisant l'avortement en cas de viol, d'inceste ou lorsque la santé de la mère est en danger. La parlementaire est tout de même fière de ce pas vers la bonne direction : *« Le travail de groupe c'est le travail de groupe. Il y a des fois que ça avance, mais des fois il ya des freins. (...) À cet exemple précis, ça n'a pas avancé comme on le voulait. Mais on comme on s'était battue battue battue... »*

4.2.5 Ce que leur engagement leur apporte

Malgré les difficultés rencontrées, les femmes parlementaires partagent presque unanimement un sentiment d'utilité et de fierté relié à leur travail. La moitié des répondantes se sentent utiles puisqu'elles considèrent qu'elles peuvent changer les choses individuellement, par leurs idées, leurs pensées, leur vision et leurs objectifs, comme le révèle l'étude de Quéniart et Jacques (2004). Toutefois, leurs contributions personnelles font partie d'un tout, c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans l'ensemble des réalisations du Parlement. Par exemple, le plus grand accomplissement de cinq des parlementaires est d'avoir adopté des lois favorables aux femmes et aux enfants, dont celle de la violence basée sur le genre et de la protection des enfants.

Telles que l'illustrent les études de Maillé (1997), Burnet (2011) et Devlin et Elgie (2008), les répondantes mentionnent donc l'importance de la présence des femmes au Parlement pour légiférer ces lois : *« le rôle des femmes doit être reflété dans, dans les lois que nous faisons et dans le budget aussi de l'État quand nous votons, nous exigeons (...) où est la part pour la femme. (...) Alors moi je suis fière de, de mon pays et de la--du travail des femmes dans la politique. »* Une femme rappelle que changer les choses doit nécessairement passer *« par la sensibilisation, par la conscientisation. Les femmes peuvent être éveillées si on leur donne des*

exemples de femmes qui ont pu se développer à partir d'un petit moyen, d'un petit capital, les autres commencent à voir que cela est possible. »

Bien que la majorité des femmes puissent identifier leur principal accomplissement au Parlement, certaines trouvent plutôt difficile d'identifier leur contribution individuelle étant donné qu'elles travaillent beaucoup en groupe. Comme exemples, elles mentionnent leur participation dans les discussions au sein des commissions, lorsqu'elles votent une loi, lorsqu'elles font part de leurs idées, etc.

Comme deux femmes ne sont élues que depuis 2008, ces dernières sentent qu'elles n'ont pas vraiment de grande contribution personnelle, hormis, par exemple, pour une d'« *être toujours disponible et participer positivement. Non seulement que je suis présente, mais aussi donner des arguments, faire avancer ces projets de loi et enrichir aussi. »*

Outre le sentiment d'utilité, la moitié des répondantes ont évoqué le sentiment de fierté devant leur engagement. L'une raconte qu'après son mandat comme vice maire chargée de la promotion de la femme et de la vie familiale, elle s'est sentie « *vraiment fière, capable d'être. De, de, de déposer ma candidature pour participer dans les élections comme tant d'autres. »* La fierté d'une autre est le changement des mentalités des femmes, puisqu'elles savent maintenant que leur place n'est pas qu'au foyer. Une autre est fière, car :

« Je trouve que malgré tout ce que j'ai comme fardeau, tout ce que j'ai comme, tout, tout ce que j'ai comme activités autres et, et les, les mères ont des devoirs à accomplir en tant que femmes conscientes. Je suis fière de voir que le fait que je suis femme, ça ne m'empêche pas vraiment d'exécuter jusqu'à, au point où je veux. Le Parlement qui a plusieurs femmes, ça avance positivement. »

Dans la même voie, l'une d'entre elles mentionne le prestige que lui confère son rôle de députée : « *It's a prestige to be the representant of ten million people. (...) in the Parliament we are 80 in the Low Chamber who are elected among ten million. It's a prestige to stand for that people.* »

Bref, toutes les parlementaires disent que leur voix compte. Une seule parlementaire trouve laborieux de prendre sa place et de changer les choses au Parlement – il s'agit d'ailleurs de celle qui trouve le travail en groupe difficile. Elle fait l'hypothèse que ses opinions sont trop avant-gardistes pour les autres parlementaires et elle juge que travailler au sein des ONG permettait de changer les choses plus facilement, comme l'étude de Devlin et Elgie (2008) le démontre. Évidemment, ce n'est pas parce que dix parlementaires considèrent leur voix importante que c'est effectivement le cas. Dans une institution autoritaire, les femmes ont probablement évité ce sujet par craintes de représailles – ce dont j'aborderai en conclusion.

Ce qui ressort aussi clairement des onze entrevues est le caractère positif de leur engagement politique. Malgré les difficultés rencontrées, toutes travaillent fort et trouvent un sens à leur engagement. Certaines éprouvent de la fierté, d'autres un sentiment d'utilité, grâce à leurs contributions. Toutes ont l'impression de faire avancer le développement de la femme, de l'enfant, bref, du pays et en ressentent du plaisir : « *Parce que c'était l'endroit où j'exprimais mes sentiments, donner ma contribution au pays, dans le développement du pays et ça me faisait du plaisir. Parce que moi aussi je contribue au développement du pays par mes pensées.* »

4.3 Expériences prédisposant à l'engagement des femmes parlementaires rwandaises

L'identification des expériences prédisposant les femmes parlementaires au Rwanda à s'engager en politique permet d'atteindre l'objectif de la recherche qui est de cerner les motivations à s'engager en politique. La question concernant leurs formes d'implications sociales et politiques dans le passé a permis d'identifier leur socialisation ainsi que leurs expériences bénévoles et professionnelles comme influençant leur engagement politique.

4.3.1 Socialisation

L'une des sources d'intérêt communes à toutes les participantes est la socialisation. Le contexte familial a grandement influencé leur intérêt à s'engager en politique. Plusieurs écrits, dont Moore (2005), Quéniart et Jacques (2004) et Perkins (1986), soutiennent en effet que la socialisation familiale influence l'ambition politique des femmes. Pour six parlementaires, leur intérêt provient de leur famille. Les études de Clark, Clark et Chou (1993) et de Lawless et Fox (2010) révèlent aussi que les parents en politique influencent l'engagement de leurs enfants – et selon la première étude, particulièrement en ce qui concerne les femmes. Plusieurs des parents de ces six femmes évoluaient en politique, notamment celle-ci :

« Mon intérêt vient peut-être de ma famille parce que mon père a fait de la politique. Il a été ministre de la Santé pendant dix ans, il a été parlementaire. Et euh, je me rappelle que y'avait des séances ou des visites qu'il faisait sur terrain. On l'accompagnait. On était encore enfants, mais peut-être ça peut venir de là. Mon intérêt pour la politique, pour aider la population. Pour euh-. Peut-être que ça vient de là. »

De ces six parlementaires dont la famille était engagée, seulement une répondante ne s'impliquait pas avec ses parents puisqu'elle préférait se concentrer sur ces études. De plus, le

parti politique de sa famille – le parti libéral – « *n’a jamais vraiment répondu à ses goûts* ». Maintenant, elle fait partie d’aucun parti politique et est impliquée au sein du Forum des femmes rwandaises parlementaires: « *Oui! Vraiment! Le parti¹⁶ des femmes informées. Ça répondait [à mes goûts]! »*

Pour d’autres, leur socialisation a changé leur opinion de la vie politique du tout au tout. En effet, trois parlementaires percevaient la politique de façon très négative avant de s’engager. L’une affirme : « *Et je suis entrée parce que, non pas par conviction surtout pas par conviction personnelle, je suis sincère ici, j’avais peur d’entrer, d’aller en politique.* » Une autre répondante mentionne qu’elle ne se voyait pas du tout en politique : « *J’avais jamais pensé que je pourrais (...) travailler au niveau de la politique, au niveau du Parlement. Je me voyais plus au niveau de la société civile. (...) je me trouvais bien là-dedans. Parce que là on peut faire passer les choses, on rencontre les gens...* » Au fil de son expérience dans le milieu communautaire, cette dernière s’est conscientisée et a réalisé qu’il y avait beaucoup à faire au Parlement : « *On parlait des femmes au Parlement... et puis ya des choses dans le domaine ou je travaillais, je me disais, mais ya des choses que j’ai pas pu réaliser, peut être que si je vais là-bas, je vais rentrer ces trucs au niveau des lois...* »

En bref, ces données convergent avec les études sur l’importance de la socialisation pour générer l’intérêt politique. Sapiro (1981 : 89), Verba, Schlozman et Brady (1995) et Burns, Schlozman et Verba (2001) estiment que la représentation des élues en politique est en corrélation avec leur engagement politique et social. En effet, la famille, surtout lorsqu’elle

¹⁶ Le FFRP est un forum citoyen indépendant. La répondante n’évolue pas au sein d’un parti et n’a pas d’allégeances politiques. Ses seules priorités sont celles touchant les femmes.

évolue en politique, influence clairement les motivations des femmes parlementaires rwandaises. Mais pour les participantes, la socialisation passe également par les expériences de travail bénévoles et professionnelles.

4.3.2 Expériences bénévoles

Avant leur présent mandat, la majorité des femmes était impliquée socialement et/ou politiquement (voir tableau 8). Deux étaient impliquées bénévolement dans des groupes de la société civile depuis bien longtemps avant leur élection – près de dix ans. La première était engagée clandestinement pour soutenir les personnes rwandaises à l’extérieur du pays dans les années 1990. La deuxième était engagée auprès des veuves du génocide dans une ONG et reste très impliquée au niveau associatif et communautaire.

Tableau 8 : Expériences bénévoles avant d’être élues

Expériences bénévoles	Nombre de participantes
Groupe à caractère politique	9
Groupe dans la société civile	2
Aucune implication	1
Est toujours impliquée	5
Total ¹⁷	11

La majorité était impliquée dans un parti politique avant leur élection. Des neuf femmes engagées, cinq sont issues du FPR, une du PL et deux du PSD (voir tableau 3). Une seule femme était impliquée dans un groupe à caractère politique autre qu’un parti. Cela corrobore l’étude de Gallagher (2009) qui stipule que les individus étant dans un parti politique ont davantage

¹⁷ Les participantes étaient parfois impliquées à plusieurs endroits à la fois.

tendance à se présenter aux élections. Seulement une parlementaire ne s'est pas impliquée politiquement, malgré que ses parents soient très impliqués : « *Je disais pas carrément que je voulais pas mais je disais (...) que je préfère me concentrer sur mes études.* » La sénatrice non plus ne s'illustre pas par son implication bénévole. En effet, elle a fait partie d'un parti politique un an seulement avant d'obtenir son siège. Or, elle est aussi la seule qui ait été nommée au Parlement.

Somme toute, presque l'ensemble des femmes s'implique bénévolement depuis les années 1990 et la moitié l'est toujours à ce jour. À l'instar de l'étude de Moore (2005 : 593), ces données illustrent bien que « l'activisme est utilisé par l'ambitieux comme une route alternative pour obtenir les qualifications nécessaires afin de solliciter un mandat politique ». La socialisation dans leur milieu bénévole les a donc prédisposées à s'engager. Le contexte professionnel peut aussi avoir été un élément déclencheur de leurs motivations.

4.3.3 Expériences professionnelles

Au même titre que les expériences bénévoles (Ion, 1994), les expériences professionnelles ont donné un avant-goût du milieu politique aux femmes parlementaires rwandaises. Ce qui ressort des expériences professionnelles des femmes précédant leur poste au Parlement est que bon nombre d'entre elles sont sur le marché du travail depuis les années 1990. Par ailleurs, presque l'ensemble des femmes a travaillé dans la fonction publique et a obtenu un mandat politique précédant leur entrée au Parlement (voir tableau 9).

Également, plus de la moitié a évolué dans le monde de l'enseignement à titre d'enseignante, inspectrice ou directrice des écoles. Comme elles ont à cœur leur propre éducation, le fait qu'elles priorisent l'éducation des jeunes est cohérent. De plus, au cours de leur emploi en éducation, certaines ont été directement visées et d'autres témoins de situations inégalitaires, autant auprès des femmes que des personnes tutsies.

Tableau 9 : Expériences professionnelles avant d'être élues

Domaine professionnel	Nombre de parlementaires
Poste dans la fonction publique (responsable de la réinsertion et au rapatriement social, trésorière, secrétaire de direction, responsable du recensement général, responsable de la santé au CNJ, etc.)	10
Enseignement (professeure, directrice, inspectrice)	6
Entreprises privées (ingénieure, infirmière et autre)	3
Poste électif (mairesse, bourgmestre, présidente d'un C.A., conseillère disciplinaire au sein d'un parti, etc.)	9
ONG (pour les enfants, les jeunes, la religion, les femmes rurales, analphabètes ou veuves, etc.)	6
Total :	35 ¹⁸

En outre, près de la moitié des participantes se sont engagées dans des ONG pour les enfants et les jeunes, pour les veuves et pour la promotion de la religion et quatre se sont impliquées dans des groupes gouvernementaux pour les femmes, pour les jeunes et les enfants et pour la réconciliation. Certaines ont développé un fort bagage d'expériences, comme celle-ci :

« C'est-à-dire que après le génocide, j'ai travaillé avec les veuves du génocide, je les ai encadrées...il fallait reconstruire la vie, fallait construire la vie sociale, la vie...interne. On était détruit, le tissu social était aussi détruit, alors il fallait tenir compte de tous ces caractères, j'ai été avec elle, on a fait des projets qui pouvaient les aider à se réintégrer économiquement et socialement et moralement. J'ai travaillé avec les veuves durant trois

¹⁸ Les femmes ont souvent cumulé plusieurs emplois.

ans après mes études à l'université. (...) C'est là que j'ai quittées [les veuves] en m'intégrant dans la politique. Et ça fait maintenant, dix ans. J'ai été bourgmestre. J'ai été mairesse, pour enfin venir au parlement. »

Une parlementaire estime qu'elle n'avait jamais pensé s'engager en politique puisque son engagement au sein des ONG lui permettait d'agir pour les droits des personnes et des enfants :

« je me sentais bien dans le domaine du droit (...) des personnes, des enfants, des gens. J'avais jamais pensé que je pourrais (...) travailler au niveau de la politique, au niveau du Parlement. Je me voyais plus au niveau de la société civile. Des ONG, au niveau des Nations Unies... Parce que là on peut faire passer les choses, on rencontre les gens... »

D'autres avancent également que leur expérience au sein des ONG, notamment les formations et le soutien, a influencé leur choix :

« Nous, nous avons obtenu beaucoup de formations provenant de Pro-femmes, provenant de, de, de mouvements de femmes. Des ONG (...) intéressant (...) les femmes pour qu'elles participent dans des élections au Parlement. Au moment où c'est, c'est arrivé le cas, j'ai, je me suis demandé : «Est-ce que j'ai, j'ai, j'ai fait l'effort et je, je, je, j'essaie d'attirer les autres et de, de sensibiliser pour que les autres membres, pourquoi moi pas?» »

Ces données corroborent l'étude d'Erickson (1993) qui stipule, en parlant de la société canadienne, que les femmes attendent souvent d'être approchées par autrui pour solliciter un mandat politique. Plus largement, Kenworthy et Malami (1999 : 240) assurent que les femmes sur le marché du travail sont plus propices à rencontrer d'autres femmes en politique et ce réseau de contacts peut les motiver à s'engager.

D'ailleurs, pour trois des parlementaires, une personne de leur entourage professionnel a fait naître leur intérêt de l'engagement politique. Certaines ont d'ailleurs été approchées par des collègues de leur milieu pour qu'elles se présentent en politique. Cela fait ressortir l'importance

des appuis et des encouragements pour renforcer la motivation telle que le stipule l'étude de Fox, Lawless et Feeley (2001). L'une affirme que les encouragements l'ont motivé à s'engager, car *« les femmes de ma région voyaient, me voyaient en tant que leader qui pouvait faire quelque chose et elles m'ont poussée »*, mais elle ne nie pas que l'envie de s'engager s'était déjà immiscée : *« évidemment y'a votre conviction personnelle parce que les autres, je pense qu'elles pouvaient pas me pousser »*.

Il apparaît clairement que la majorité des femmes a connu un cheminement graduel dans l'arène politique, ce que qualifie Randall (1987 : 124-130) de « progrès ». Cinq d'entre elles sont d'ailleurs toujours impliquées bénévolement, nonobstant leur siège au Parlement. Par exemple, une parlementaire agit toujours à titre de trésorière de Duhozanye, un regroupement de veuves.

Certaines femmes ne croyaient pas qu'elles avaient les capacités de s'engager en politique. Or, faire partie d'un groupe qui possède une vision ou des intérêts communs peut consolider le sentiment d'appartenance et augmenter l'estime de soi. De plus, plusieurs femmes ont été motivées par une personne dans leur environnement de travail, ce qui va dans le sens des études de Lawless et Fox (2004). Plusieurs écrits soulignent aussi que la présence de femmes élues peut motiver une femme à se présenter en politique, car elle peut s'identifier à elles et son intérêt à s'impliquer s'accroît (Burns, Schlozman et Verba, 2001; Pearson, 2008; Sawer, Tremblay, et Trimble, 2006; Burrell, 1996; Atkeson et Carrillo, 2007; Dodson et Carroll, 1991).

En somme, leurs expériences à la fois bénévoles et professionnelles, et ce depuis bien avant le génocide, sont sensiblement les mêmes et les a prédisposées à leur entrée sur la scène parlementaire. Comme une femme évoluait dans la fonction publique pour la réinsertion sociale,

six travaillaient en enseignement auprès des enfants et les ONG où les six femmes travaillaient touchaient les enfants, les jeunes, les femmes rurales, les analphabètes ou les veuves, on peut en conclure que leurs champs d'action tournent autour des femmes (qu'elles soient veuves, rurales, pauvres, analphabètes), des jeunes et des enfants (pour leur éducation) ainsi que la réconciliation et l'intégration sociale de la population rwandaise. En somme, leur engagement politique découle autant de leur socialisation que de leurs expériences bénévoles et professionnelles.

4.4 Les motivations derrière leur engagement politique

L'objectif principal de cette thèse est d'identifier les motivations derrière l'engagement politique des femmes élues au Parlement du Rwanda depuis 2003. Ces motivations découlent directement de leur socialisation ainsi que leurs expériences bénévoles et professionnelles. À travers le cadre théorique de Fraser et de l'approche endogène de Reingold et Swers, la prochaine section identifie les motivations des femmes parlementaires rwandaises. Évidemment, elles peuvent s'imbriquer l'une dans l'autre : elles ne sont pas dissociées. L'évolution de leurs motivations au fil de leur engagement politique s'ensuivra.

4.4.1 Reconnaissance

Les parlementaires mentionnent la reconnaissance, sous plusieurs formes, comme principale motivation. Certaines sont motivées par la reconnaissance de leur pays ou de la population en général, tandis que d'autres le sont par les femmes ou les ethnies. La reconnaissance pour remédier aux injustices culturelles, selon Fraser (2005 : 19), prend la forme « d'une réévaluation des identités méprisées (...), de la valorisation de la diversité culturelle (...)

[et] d'un bouleversement général des modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication dans un sens qui modifierait le sens de soi de chacun ».

Presque la majorité des parlementaires évoquent leur sentiment de responsabilité envers la reconnaissance de leur pays et de la population :

« We want to be in politics because we wanted to be part of (...) whatever it's been done in the country. Because if you're not in politics, that means you don't even participate in the planning of the policy making of the country. »

Elles mentionnent l'importance que leur pays s'émancipe et surtout de « *participer à la prise des grandes lignes du développement du pays* ». C'est dans cette optique que certaines adoptent des lois : « *pour le bien de la population, du pays et aussi pour favoriser la, le business dans le pays pour le développement. (...) Quand il y a beaucoup d'investisseurs dans le pays, nous en profitons, alors, les investisseurs aussi en profitent.* » L'une mentionne qu'elle veut donner sa contribution en s'engageant en politique pour :

« aider le pays à, et les populations, à vivre, à avoir une vie, un, un bien-être. (...) Puis quand vous faites de la politique, est-ce que vous pensez à une tranche de la population en particulier ou en général? Euh, c'est en général parce que le pays, la société, c'est tous les Rwandais. »

Presque l'entièreté des participantes a mentionné que leurs motivations sont d'enrayer les inégalités, à la fois ethniques et genrées. Devant les injustices culturelles, de la non-reconnaissance et du mépris (Fraser, 2005 : 17) que vivaient ou vivent les femmes, les enfants, les personnes tutsies, les populations rurales et les pauvres, les parlementaires ont décidé de s'engager pour revendiquer leurs droits pour les rendre « *visibles[s]* ». La volonté de ces

parlementaires converge avec l'étude de Powley (2006) voulant que les femmes élues contribuent au progrès social et celle de Tardy (1995) indiquant que les femmes s'engagent en politique par quête de justice.

Près de la moitié des femmes ont été motivées à s'impliquer pour la reconnaissance de l'ethnie tutsie, car « *pour les Tutsis ici au pays, y'a eu vraiment des injustices* ». Elles ont mentionné vouloir réduire les injustices, les discriminations et les inégalités ethniques installées depuis des années et qui ont entraîné plusieurs guerres, dont le génocide. Maintenant que les divisions ethniques sont proscrites par la loi, certaines parlementaires me disent que leurs motivations sont de protéger les acquis pour que le pays ne « *puisse jamais reculer* » et que les « *gens vivent ensemble en harmonie* ». Une parlementaire s'est engagée, car elle avait une vision :

« Ma vision c'est (...) que tous les Rwandais vivent en paix, parce que (...) nous avons souffert dans notre pays (...) il y avait des divisions raciales, régionales et j'en passe (...) maintenant aujourd'hui on dit qu'est-ce que nous allons faire pour bâtir un pays où tous les Rwandais aient sa juste valeur (...) »

Plusieurs parlementaires ont d'ailleurs mentionné que leur motivation à s'engager en politique découle de leur expérience des inégalités. Comme l'évoque Gallagher (2009), l'un des trois facteurs expliquant l'ambition politique des individus est l'expérience de la discrimination. Des femmes ont en effet été directement visées, certaines à leur insu et d'autres, témoins. Enfant, une répondante a été victime des inégalités ethniques qui minaient le pays – jusqu'à la chasser de l'école pendant ses études en enseignement :

« Pourquoi il y a des gens qui sont restés à l'extérieur du pays, pourquoi d'autres qui sont restés (...) n'étaient pas traités de la même façon. Je me deman--Je m'approchais

des grandes personnes pour leur demander pourquoi alors? (...) Alors c'est ça que je-- l'idée de la politique est venue en moi. (...) J'ai commencé à aimer la politique à...à, à vouloir soutenir des gens qui réclament leurs droits. Je sentais que c'est inadmissible de ne pas être accepté dans ce pays, je, je voyais ça injuste, alors c'est ainsi que je me suis engagée un peu pas clandestinement parce que ce n'était pas facile dans ce moment-là de s'engager tout ouvert dans la politique et de soutenir les gens de l'extérieur. »

Aussi, quelques parlementaires se sont dites motivées à s'engager pour enrayer les injustices par rapport aux enfants, comme l'évoquent Fox et Lawless (2003). Après le génocide, de nombreux enfants orphelins vivaient dans des situations de pauvreté extrême. Une parlementaire voulait instaurer des lois « *qui englobent tout, tout* », car si « *on protège les enfants, qu'on protège la société à venir*. » Trois femmes ont mentionné vouloir conscientiser les jeunes, particulièrement les jeunes filles, de leur pouvoir dans les instances de prises de décisions.

Certaines se sentent responsables envers les femmes, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté ou qui subissent le contrôle du mari. L'une affirme qu'elle « *doi[t] être le porte-parole de ces femmes-là qui pensent que rien ne peut être changé et dire qu'elles peuvent vivre en l'absence de leur mari*. » Trois femmes veulent contribuer « *au changement des mentalités des femmes envers les hommes* » afin de renforcer leurs capacités : « *J'ai pensé qu'avec mes idées, je pourrais changer la mentalité des femmes qui se croyaient inférieures aux autres*. » Quatre parlementaires ont dit s'être engagées pour combattre la violence faite aux femmes, à l'instar de l'étude de Molyneux (1986 : 10). Une femme a même dit qu'elle espérait reconnaître le travail des femmes à la maison lorsqu'elle s'est présentée en politique. L'une résume le tout en affirmant sa volonté d'être « *the voices of these women* ».

Ces données convergent avec les écrits de Reingold (2000), Beckwith (2011), Pearson (2008), Tremblay (1999), Schwartz (2004) et Carroll (2001), voulant que les parlementaires soient motivées à s'engager pour représenter les intérêts des femmes. Plusieurs études, dont celle de Swers (2002), Thomas (1994), Reingold (2000), Gerrity, Osborn et Mendez (2007) et Wolbrecht (2000) démontrent également que les femmes ont davantage tendance à adopter des lois favorables à leurs concitoyennes que les hommes.

D'autres parlementaires ont aussi mentionné leur motivation de défendre les intérêts des populations rurales puisque la majorité de la population pauvre y vit. Une participante a elle-même vécu en milieu rural alors elle connaît leurs conditions de vie : « *Je sais les problèmes et les besoins. Je voulais être leur voix, et en fait de pouvoir plaider pour eux et...* » Sa propre expérience l'a donc influencée dans son engagement.

Peu importe si ces parlementaires s'engagent précisément pour la reconnaissance des femmes, des enfants, des plus pauvres ou des personnes tutsies, en milieu rural ou urbain, il n'en reste pas moins que les femmes affirment que leurs motivations sont de contrer les injustices sociales que vivent ces tranches de la population. Plusieurs parlementaires ont aussi mentionné que leurs motivations découlent de leur expérience des inégalités en tant que victimes ou témoins – ce que les prochaines sections vont préciser.

4.4.2 Redistribution

Le lien entre la redistribution et la reconnaissance s'établit distinctement. Un individu reconnu socialement et qui n'est pas victime d'injustices liées au genre ou à l'ethnie ne sera nécessairement pas victime d'injustices économiques. Une parlementaire l'exprime clairement :

« Car beaucoup de femmes même ici en ville n'ont pas de boulot. Elles restent à la maison, ce sont les hommes qui partent pour aller chercher à manger. Lorsque tu attends à la maison et que tu crois que tu seras considérée... La considération de la personne dépend de sa valeur et la valeur de la personne dépend de ce qu'elle fait pour faire vivre la famille. »

Pour presque l'ensemble des parlementaires, leur motivation est de lutter contre les injustices économiques. La solution à ces inégalités économiques implique une redistribution selon la théorie de la justice de Fraser (2005, 2009). Ce remède consiste en la « redistribution des revenus, la réorganisation de la division du travail, la soumission des décisions d'investissement à un contrôle démocratique ou la transformation des structures économiques fondamentales » (Fraser, 2005 : 19).

La majorité des répondantes est motivée par l'émancipation économique du pays, de la famille et des femmes. Plus concrètement, leur motivation est de réduire la pauvreté des femmes. L'une des parlementaires estime que ses études en Europe lui ont fait prendre conscience à quel point son pays était sous-développé. Elle s'est alors dite : *« Ah, il faut aider pour que mon pays aussi se développe. Pour que la population qui vit encore dans la pauvreté puisse se développer, puisse avoir une vie meilleure. Ouais. Ma motivation c'était, c'était ça. »* Une autre mentionne ceci :

« Je veux vraiment que les femmes s'améliorent dans leur vie économique et qu'elles jouent un rôle de maman de famille tout en ayant les outils pour bien traiter les enfants, bien traiter leur mari. Il ne faut pas que les femmes rwandaises ou les femmes du monde soient vraiment des femmes qui sont mendiante, qui sont vulnérables. Je veux que les femmes se développent au même titre que les hommes. Parce que quand on a l'argent, on a la parole. »

Maintenant qu'elles sont élues au Parlement, elles ont davantage de moyens et d'outils pour y parvenir. Par exemple, une femme profite de ses deux jours de visites sur le terrain par mois pour « *dire aux femmes que ça peut changer, que la pauvreté ne doit pas être féminisée, que les femmes elles aussi ont la capacité de changer le monde et de gagner de l'argent.* » Aussi, la façon d'éradiquer la pauvreté selon une répondante consiste à réduire le taux de naissance : être élue lui confère le pouvoir de légiférer des lois en ce sens.

En effet, certaines mentionnent qu'adopter des lois pour « *combattre la pauvreté* » est une première solution¹⁹. Pour y parvenir, une participante indique l'importance d'une présence marquée des femmes dans les instances de prises de décisions. Par la suite, il faut conscientiser la population dans l'optique que cela soit ancré dans les mentalités. L'une se rappelle que sa motivation de « *changer les mentalités des femmes envers les hommes* » provient de son stage au niveau administratif d'un district. Elle a été « *choquée* », car « *beaucoup de cas qui se présentaient étaient des femmes qui n'avaient pas de ration de la part de leur mari.* » Pour sa part, une autre croit « *qu'on est sur la bonne voie* » :

« Je pense qu'on a fait un grand travail et que maintenant on a que dans toutes les politiques, que ce soit pour aider les femmes à essayer de vaincre un peu la pauvreté, de travailler dure, d'envoyer des enfants à l'école, de... que les femmes essaient de trouver des petits emplois qui leur procurent de l'argent pour ne pas toujours demander au mari, tout ça. »

A contrario de cette parlementaire, une autre participante rappelle le chemin à faire dans le changement des mentalités, notamment l'importance de reconnaître le travail des femmes à la maison, surtout dans les régions rurales :

¹⁹ Une répondante me dit clairement que les parlementaires font du développement par le haut, c'est-à-dire qu'elles adoptent des lois et qu'elles les expliquent ensuite à la population : « *Mais on sait qu'on est en droit en même... on ne peut pas conduire le pays en erreur, les femmes en erreur.* »

« Que les femmes rurales s'occupent de ce qu'elles doivent s'occuper là-bas et qu'elles se trouvent vraiment pleinement conscientes que le développement ce n'est pas nécessairement pour les travaux rémunérés, mais que aussi le travail de terre, mais que la femme soit récompensée pour les efforts qu'elle fait. Donc je trouve que on est pas arrivé à 100 % et il faut continuer. »

Dans la perspective de changer les mentalités, l'objectif de quatre participantes est précisément de renforcer les capacités économiques des femmes : *« le pouvoir économique est quelque chose qui donne la parole au niveau de la société. Donc les femmes doivent vraiment travailler pour avoir le respect au niveau de la famille, au niveau du pays. »* Pour ces parlementaires, le développement économique des femmes passe par les institutions de microcrédit : *« il faut qu'elles créent des micros-finances. Il faut qu'elles trouvent des crédits »* afin d'apprendre à emprunter et à épargner. En ce sens, trois femmes considèrent que l'éducation des filles doit être une priorité. Une parlementaire estime qu'il faut conscientiser les jeunes en bas âge :

« qu'on attende pas qu'on ait les cheveux blancs pour leur dire qu'elles sont capables et pour dire à l'homme qu'il faut respecter la différence et la personnalité de la femme et de la fille. Ça contribuerait à renforcer les capacités de la femme et à l'enfant, c'est aussi l'éducation de la femme, car les capacités moi j'y tiens beaucoup. Car les capacités, c'est l'éducation. Parce que la femme a les mêmes capacités que l'homme. Faut pas continuer à comparer (rires) les gens selon les sexes. Car les capacités n'ont pas de sexe. (rires) La compétence n'a pas de sexe. Alors ça dépend du genre de l'éducation qu'on a eu. »

Il est intéressant de constater que presque l'ensemble des femmes est motivé à contribuer au *« développement intégré de toute la famille rwandaise »*. Or, aucune d'entre elles n'a mentionné avoir vécu ou vivre la pauvreté. Une parlementaire l'avoue candidement : *« je suis dans, dans une famille qui n'est pas pauvre. (...) Je n'ai rien donné pour que je naisse là où je, je suis née. Et le, lui aussi ou elle aussi (...) je dois faire à ce que ils, ils vivent convenablement*

comme des hommes bien respectés. » Cela n'est d'ailleurs pas surprenant compte tenu du faible niveau de développement économique du pays. Le Rwanda a certes une croissance économique de 8% depuis quelques années, mais occupe le 166^e rang sur 187 pays au niveau de l'IDH (PNUD, 2012). De plus, la majorité de la population rurale vit dans la pauvreté alors que 20% des plus riches détiennent 52,4% du PIB (PNUD, 2012).

Dans l'élimination de la pauvreté, tous les facteurs sont reliés. De prime abord, certaines femmes mentionnent qu'elles doivent être plus nombreuses dans les instances de prises de décisions, puis des lois doivent être adoptées pour éradiquer la pauvreté. Par la suite, elles doivent conscientiser la population pour transformer les mentalités ainsi que renforcer les capacités et l'autonomie des femmes, en passant par l'éducation et le micro crédit. D'autres femmes rappellent l'importance de reconnaître le travail des femmes à la maison, surtout dans les régions rurales. Le but étant que *« la femme rwandaise vraiment qui, qui vit encore dans, dans la pauvreté puisse s'épanouir au niveau économique, au niveau social »*, ce qui va dans le sens de l'étude de Powley (2006). Malgré que traditionnellement l'économie fasse partie des « champs d'intérêts des hommes », ces résultats révèlent que les femmes possèdent un intérêt notable envers l'économie, ce que corrobore Baldez (2011).

4.4.3 Représentation

Selon Fraser (2009 : 19), la représentation dans la sphère politique relève du principe de la parité participative qui est l'idéale de la justice sociale. D'après l'auteure, la représentation égalitaire des femmes s'applique dans l'ensemble des structures institutionnelles, soit les espaces publics, le marché du travail, les associations de la société civile, etc. (Fraser, 2005 : 90).

Plusieurs parlementaires ont en effet évoqué l'égalité des genres en politique comme motivation à s'engager en politique. Une femme indique que :

« mon intérêt pour la politique se rapporte à l'historique de la politique du genre au Rwanda (...) Depuis longtemps, la culture a été ainsi, notre système était patriarcal où le pouvoir était accordé aux hommes et les femmes n'ont pas vraiment eu la chance comme leurs frères au niveau des études, de l'économie, même au niveau de toute l'activité politique ».

Une parlementaire estime qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la parité de genre en politique. Elle travaille pour que les femmes soient présentes dans toutes les sphères de prises de décisions :

« La femme n'est pas encore arrivée à son point culminant je dirais, nous travaillons toujours que les femmes soient bien outillées pour le développement. Nous avons 56 % dans le parlement, mais (...) nous voulons que la femme soit quand même capable d'être dans les instances de prise de décision, soit capable de gérer des entreprises, pourquoi pas. (...) C'est pour ça que nous devons toujours travailler pour l'émancipation. »

A contrario de cette parlementaire, une répondante mentionne que « pour les femmes, le travail a été fait ». Elle veut maintenant travailler pour sensibiliser les hommes davantage à la parité participative :

« il faut travailler du côté des hommes. (rires) Parce qu'on a donné des messages et on s'adressait à la femme (...) je pense que le courant a commencé en 1995, il le fallait. Maintenant quand je vais sur le terrain (...) Si j'explique ce qu'est le genre, il faut que les deux soient là. Parce que parfois l'homme n'a pas confiance en sa femme... Il dit ce que tu dis c'est des banalités. (...) Mais s'ils étaient là ensemble, que le message soit donné par une personne, qui en ait les compétences, je dirais peut-être scientifiques ou professionnelles, ça pourrait aller mieux. »

Dans la même voie, une participante indique l'importance d'inclure les hommes dans le discours sur la promotion du genre. Lors de ses visites sur le terrain, elle mise sur « la

complémentarité entre les deux », que l'homme et la femme sont égaux et que chacun a leurs forces et faiblesses. Elle essaie aussi d'éviter de « créer des conflits que la femme devient maintenant plus importante que l'homme dans la famille ».

Une autre parlementaire abonde en ce sens. Elle rappelle la façon de faire de la politique et l'approche différente des hommes et des femmes : *« Et puis aussi si on est là, on a une connaissance générale sur la politique [différente], puisqu'on côtoie [les hommes et les femmes] (...) on peut comparer les deux, alors on peut approcher les femmes, on peut aussi leur donner des conseils qui peuvent les aider à se développer, que ce soit économique ou social. »* Cette citation illustre que, selon elle, les parlementaires rwandaises représentent mieux les intérêts des femmes comme Pearson (2008) et Devlin et Elgie (2008) l'affirment, a contrario de Burnet (2011). La perception d'une autre parlementaire converge en ce sens : *« si la loi était votée uniquement par les hommes, ils mettraient des articles, à leur avantage, mais maintenant, tant qu'on est là, on voit à ce que ça tient aussi compte des intérêts de la femme, de la famille en général. »*

Dans cette perspective, une répondante souligne la complémentarité des hommes et des femmes dans l'exercice du pouvoir et des prises de décisions :

« les femmes elles ont une sensibilité qui est très importante en politique parce que, les hommes des fois, ils voient la politique en tant que la politique, mais les femmes elles réconcilient le tout, et la vie politique et la vie sociale et la vie des ménages (...) Et les femmes voient beaucoup plus aussi les conséquences lorsque les choses sont mal parties. Je pense qu'on est là comme des garde-fous et je pense que c'est bien, je pense que la place des femmes est très importante. »

Elle constate aussi que les hommes deviennent de plus en plus « *gender sensitive* » :

« le Rwanda c'est, se trouve sur la bonne voie (...) tout le monde essaie de penser maintenant à voir qu'est-ce qu'il faut pour les femmes, qu'est-ce qu'il faut pour les filles, pour les garçons et pour les hommes et je pense que cela va amener à avoir une communauté qui est cohérente, à avoir des familles qui se comprennent où les hommes ne pensent pas que ce sont des chefs de la maison parce qu'ils doivent comprendre que la contribution des femmes est nécessaire, alors homme et femme doivent se compléter ».

4.4.4 Mesures institutionnelles

Selon Fraser (2005 : 31), les mesures institutionnelles sont des actions correctives pour atteindre la parité participative. Avec les mesures institutionnelles du gouvernement rwandais, il n'est pas surprenant que presque la majorité des répondantes saluent la volonté politique du Président de fixer un seuil de 30 % de femmes au Parlement. L'une d'entre elles exprime sa gratitude en ces termes :

« Dans tous les domaines, il faut mettre 30 %. Grâce à notre Président, qui a voulu montrer aux autres que la femme a la même compétence qu'un homme, ça a donné quelque chose de savoir les talents des femmes dans tous les domaines. Donc pour moi c'est une chose que je remercie vraiment Monsieur le Président de la République, car c'est la toute première fois au Rwanda que les femmes, que tu trouves le nombre de femmes, que ce soit en politique, que ce soit dans l'exécutif, que vraiment les femmes montrent qu'elles sont capables. Aujourd'hui, elles sont dans le même pied d'égalité. »

Cinq des parlementaires indiquent qu'elles se sont engagées pour saisir l'opportunité que présentaient ces mesures institutionnelles. L'une affirme que :

« Maintenant que nous avons des autorités qui ont une bonne volonté d'impliquer les femmes et dans la politique, faut que je saisisse cette opportunité et puis que je montre ce dont la femme est capable. (...) On croyait que la femme n'est capable de rien, elle ne peut pas être politicienne, elle ne peut pas jouer (...) dans l'administration. (...) j'ai dit il faut que je me lance, je vais essayer, alors j'ai pas été poussée par l'école, [ni] par mes parents, j'ai été poussé par les circonstances. »

Une répondante percevait la politique de façon très négative et n'avait jamais pensé se présenter aux élections. Elle martèle que sa motivation découle de l'existence du Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP) : *« Moi si le FFRP n'existait pas, je n'aurai pas pensé à venir en politique. »* Comme les femmes dans le milieu communautaire où elle travaillait ne cessaient de parler du FFRP et du 30 % :

« Alors je commençais à penser, il y a des places aussi pour les gens qui n'ont jamais fait de la politique? (...) à force de parler qu'il y a des places, qu'on peut contribuer... Mais j'ai dit ça existe aussi? Alors j'y vais! Ça veut dire que le fait de créer un cadre, le milieu favorable, le milieu qui intéresse les gens (...) Alors cet intérêt là, ça vient, car il y avait un intérêt déjà préparé qui intéressait les gens à contribuer. Je pense que cette façon d'en parler, d'inciter les gens, d'intéresser les gens à la politique (...) le fait que le pays décide de donner la place. Je pense que ça a influencé. »

Une autre parlementaire était responsable des conseils des femmes dans sa région. Puis, le Parlement a adopté le seuil de 30 % de femmes en politique et que chaque province devait être représentée par deux femmes. Elle a donc sauté sur l'occasion : *« So that's why I came, I contested and then I passed through. »* Concernant une autre femme, les mesures institutionnelles ont plutôt influencé indirectement ses motivations. Éluë comme mairesse en 2001 avec un mandat de cinq ans, elle n'a pas pensé à se présenter lors des élections au Parlement en 2003 : *« je ne me sentais pas concernée par les affaires du parlement, et je suis sincère. »* Or, les mesures impliquent que 24 députées soient élues (deux dans chaque province) par des membres des conseils exécutifs des districts de chaque province. Les femmes dans sa province lui ont fortement suggéré de se présenter et ont même parlé au préfet de préfecture pour lui dire qu'elles soutenaient sa candidature. À la fin, *« ce sont elles qui, elles ont eu le dernier mot »*.

Comme les femmes rencontrent plusieurs contraintes dans l'engagement politique, elles ont plus tendance à être motivées par les actions affirmatives comparativement aux hommes (Bledsoe et Herring, 1990; Young, 1990). Elles se disent qu'étant donné que les institutions en place encouragent l'engagement politique, leur voix va certainement être entendue. Krook (2006 : 111) soutient que les quotas ont entraîné de nombreux changements dans « l'agenda politique » en faveur des femmes. De plus, comme les études à propos de l'impact des mesures institutionnelles dans les pays démocratiques divergent, l'impact est encore plus difficile à cerner dans les pays autoritaires. Burnet (2008 : 386) en conclut que cette instrumentalisation des politiques de genre du gouvernement conduira nécessairement à des transformations au niveau de la mentalité de la population et « un engagement réel envers une gouvernance démocratique pourrait en découler ». Bref, les femmes parlementaires rencontrées sont très positives à l'égard des questions institutionnelles.

4.4.5 *Reconstruction du pays*

Dans les années 1990, le pays entier était à reconstruire, physiquement et psychologiquement. Sept parlementaires ont mentionné s'impliquer en politique pour participer à la reconstruction du pays, notamment la réconciliation et l'unité du Rwanda. Ce sont toutes celles qui ont été élues lors des premières élections après le génocide, en plus d'une autre élue en 2008, mais impliquée politiquement depuis 1998. Cela démontre que lors des élections de 2003, ces femmes s'engageaient pour « *reconstruire la vie [et] la vie sociale, la vie... interne* », comme l'évoque l'une d'entre elles. En outre, toutes ces femmes, sauf une, ont expérimenté la mort dans leur famille. Elles sont devenues orphelines ou veuves dans les années 1990. Cette donnée est toutefois négligeable étant donné que si les cinq autres femmes n'ont pas évoqué la mort d'une

personne très proche, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles ne l'ont pas vécue. Aussi, dans leur jeunesse, trois d'entre elles ont été conscientisées par leurs parents à l'importance de participer à la reconstruction du pays : cela illustre que le pays était à redresser, même avant le génocide.

Toutes ont exprimé leur motivation « *à participer à la prise des grandes lignes du développement du pays* » pour créer « *un changement qui peut motiver à continuer à construire sur les choses qui venaient d'être construites, continuer dans le bon chemin qui arrivera bien sûr à répondre aux besoins de la population.* » Une ancienne enseignante voulait éduquer les citoyens et leur enseigner l'unité et la réconciliation afin de vivre en paix et en harmonie. Concrètement, cela implique pour elle de « *passer des lois, ou bien approcher de la population, mes électeurs, pour leur expliquer ce qu'ils ont fait, pour leur dire qu'il faut se corriger pour que, pour qu'il faut vivre une harmonie en paix, tout ça.* »

De ces sept femmes désirant reconstruire le pays, quatre désiraient précisément réformer le système politique. Deux autres parlementaires s'ajoutent au nombre, pour un total de six femmes. Leur motivation était de travailler à ce que plus jamais un génocide ne détruise leur pays. Comme ce sont des « *mauvais politiciens* » qui sont derrière le génocide selon elles, ces six femmes se sont engagées pour contrer « *la mauvaise politique* ».

Quatre de ces femmes sont veuves depuis les années 1990. Elles ont été personnellement victimes d'inégalités ethniques avant ou pendant le génocide. Cette motivation de réformer la politique est donc liée avec les injustices que ces femmes ont vécues. Ces femmes désiraient

enrayer la corruption pour faire « *respecter les droits humains* » et faire « *avancer le pays positivement* ». Une parlementaire raconte d'où provient sa motivation :

« Je dis que l'injustice, c'est parce que vous voyez un pays qui vient de sortir des, des, des génocides. C'est un problème sérieux. (...) y'a eu les gens qui ont organisé ça, qui ont créé des problèmes politiques, mais y'a eu d'autres gens qui sont venus pour lutter, que ça ne puisse, puisse jamais revenir (...) Voilà ce qui m'a intéressé (...) je suis contre la corruption ».

Une autre parlementaire, aussi victime d'injustices, se justifie : « *mieux vaut que je participe dans cette politique, surtout dans le but de réformer. De donner (...) ma part, pour du moins réformer la politique afin qu'elle soit en faveur des gens* ». Une autre corrobore ses propos :

« Toute ma famille est morte pendant le génocide. Suis restée seule, je m'suis dit, y'a beaucoup de gens qui sont morts, qui n'ont rien fait. C'est à cause de la mauvaise politique. J'ai dit, moi aussi faut que j'aille en politique pour que je participe à reconstruire mon pays et pour que le génocide ne vienne plus dans notre pays. C'est pourquoi l'idée m'est venue de faire la politique, pour corriger les erreurs du passé. »

Une répondante, qui n'a pas été victime personnellement d'inégalités, mais qui en a été témoin, explique pourquoi elle percevait la politique de façon si négative étant jeune :

« [La politique] est mal vu parce qu'on a pas eu des politiciens qui nous ont fait avancer. Moi personnellement je trouve que c'est pas juste. Il y a des mensonges là dedans, c'est pas juste... car avant il y avait des exclusions, même au niveau de l'éducation... moi ça m'a touché quand même quand j'étais assez jeune... car je voyais ça, c'est pas juste. »

Il apparaît donc que le contexte social, économique et politique des années 1990 a directement influencé les motivations de neuf parlementaires. Ces femmes se sont engagées pour reconstruire le pays, contribuer à l'unité et la réconciliation ou réformer le système politique.

Pour les deux autres femmes, leurs motivations découlent *indirectement* du contexte social, économique et politique des années 1990. Par exemple, la première affirme qu'elle s'est engagée en politique étant donné la « *chance d'avoir étudié* ». De plus, après le génocide, de nombreuses universités ont vu le jour, ce qui lui a permis « *d'être admise à l'université nationale* » :

« C'était très difficile dans notre temps d'accéder aux études, surtout secondaires, à cause de la ségrégation au Rwanda. Quand j'étais au niveau de l'école primaire, je n'avais pas vraiment espoir de rentrer au niveau secondaire. Par chance (...) j'ai été autorisé (rires) (...) Arrivée là, j'ai commencé à être éveillée. J'ai pensé vraiment faire quelque chose en tant que femme, qui pourrait aider toutes les générations suivantes. J'ai pensé qu'avec mes idées, je pourrais changer la mentalité des femmes qui se croyaient inférieures aux autres. »

La seconde femme a quitté le pays avant la guerre pour étudier à l'étranger. De façon indirecte, le génocide leur a toutes deux permis de bénéficier d'une éducation. De plus, les deux femmes n'ont pas été victimes elles-mêmes d'injustices. L'une a vécu en Europe et l'autre avoue que, bien qu'elle ait observé des inégalités dans son enfance, elle n'a « *pas vraiment eu de problème au niveau de ma famille concernant la façon de traiter les enfants. On était traité au même titre. Mais tout autour il y avait des ménages où on accordait pas la parole aux enfants filles.* »

L'analyse de ces données va à l'encontre des écrits d'Arexaga (1997), d'Enloe (1993) et de Sharoni (1995) qui affirment que la revue des études de cas à propos des pays post conflit révèle que les femmes sont rarement à l'avant-scène du processus de reconstruction. Cependant, ces données vont dans le sens des écrits d'Hamilton (2000) qui estime que « le cas du Rwanda ne s'inscrit pas dans ce modèle typique ». La plupart des femmes au Rwanda ont pris en main la reconstruction du pays, souvent sans soutien des hommes, que ce soit physiquement ou

psychologiquement (Hamilton, 2000; Powley, 2003). Se retrouvant parfois chef de famille, les femmes se sont mobilisées pour aider les veuves et les orphelins (Powley, 2005a : 117). Elles ont revendiqué de nouvelles lois, notamment concernant celles de la succession afin d'hériter de leur père et leur frère, de l'accès au crédit et du régime foncier (Burnet, 2008, Juvénal, 2005) et ont milité pour l'adoption de la loi contre la violence faite aux femmes.

En conclusion, à l'égard de la motivation de la reconnaissance, toutes les femmes ont indiqué qu'elles ont été influencées par le contexte familial : pour la majorité des parlementaires, leur intérêt provient de leur socialisation. Presque la majorité s'est engagée par désir de reconnaissance de leur pays et pour pallier les injustices ethniques et genrées. Près de la moitié est motivée pour la reconnaissance des personnes tutsies et presque toutes les participantes se sont engagées pour les femmes et les enfants. Concernant la motivation de redistribution, presque l'ensemble veut lutter contre les injustices économiques et la majorité s'est engagée pour l'émancipation économique de la famille et des femmes, notamment pour contrer la pauvreté des femmes. Au niveau de la motivation de représentation, plusieurs parlementaires ont mentionné l'importance de l'égalité des genres en politique. Or, deux autres motivations ressortent de l'analyse des données. Cinq femmes ont été motivées à s'engager par les mesures institutionnelles et sept pour la reconstruction du pays.

Ces motivations découlent toutes du contexte qui a mené au génocide. La moitié des parlementaires par ailleurs mentionne que leurs motivations à s'engager en politique découlent de leur expérience des inégalités ethniques ou genrées en tant que victimes ou témoins, et ce bien avant le génocide.

4.4.6 L'évolution de leurs motivations

De façon générale, les femmes parlementaires rwandaises interrogées ont dit que leurs motivations ont évolué au fil de leur engagement politique. Seules les motivations de deux d'entre elles ne semblent pas avoir évolué. L'évolution ou non des motivations des parlementaires n'a pas vraiment de corrélation avec leur âge, mais bien avec leurs nombres d'années d'implication en politique, de leur nombre d'années au Parlement et du contexte social, économique ou politique.

Des deux femmes dont les motivations n'ont pas évolué, la première veut faire de la politique depuis l'âge de 14 ans pour « *voter les lois qui vraiment répondent aux problèmes de la population* ». Éluë en 2003, ses motivations n'ont pas changé depuis. La seconde, celle qui est sénatrice et qui a été nommée, n'est en poste que depuis 2008 et est impliquée en politique depuis 2007. Ses motivations n'ont donc pas eu le temps d'évoluer. Par ailleurs, les motivations de l'une des parlementaires ont évolué au cours de ses années d'implication politique et sociale et non au cours de son mandat parlementaire.

Leurs motivations ont évolué pendant leur mandat parlementaire puisqu'elles ont accès à plus de ressources. Plusieurs femmes ont indiqué qu'elles avaient certaines priorités au début de leur engagement et qu'être élue leur a donné plus de moyens pour accomplir leurs projets. L'une estime qu'elle avait « *la théorie* » et maintenant elle a « *la pratique* ». Une parlementaire profite de ses visites sur le terrain pour rencontrer la population et la sensibiliser :

« Depuis que je suis entrée en politique, ma motivation a changé. Pas tellement de façon radicale. Mais j'ai une autre orientation dans la résolution du problème de la pauvreté

des femmes. Surtout de la sensibilisation. Avant d'entrer en politique, je (...) n'avais pas en fait les moyens ou le cadre politique pour sensibiliser les femmes. »

Aussi, le FFRP offre de nombreuses formations pour aider à renforcer leur capacité et leur confiance en soi. L'une des parlementaires raconte qu'elle était craintive de prendre la parole devant une foule, mais qu'après quelques mois de formations, elle était beaucoup plus à l'aise.

En outre, maintenant que le contexte social, économique et politique du pays a évolué, leurs priorités ne sont plus les mêmes que lors de leur élection. Peu après le génocide, tout était à refaire et à repenser. Elles ont adopté plusieurs lois en faveur de la justice des femmes et des enfants. Comme le dit une parlementaire, *« pour les enfants, les lois sont mises en place, il faut maintenant que ce soit concrétisé au niveau de la mise en œuvre de ces textes-là. Pour les femmes, le travail a été fait, maintenant il faut travailler du côté des hommes »*. Leurs motivations n'ont donc pas changé, mais le public ou leur champ d'action, oui.

Maintenant que, selon elles, l'unité et la réconciliation semblent *« un peu atteint »* et que la *« mauvaise politique »* a disparu, les motivations de celles qui se sont engagées pour la reconstruction du pays et pour réformer la politique, notamment, évoluent. Elles commencent *« à avoir d'autres visions »*, car *« quand l'objectif est atteint, il faut encore élargir la vision. »* Une parlementaire exprime clairement son objectif lorsqu'elle s'est présentée en politique en comparant avec la situation aujourd'hui :

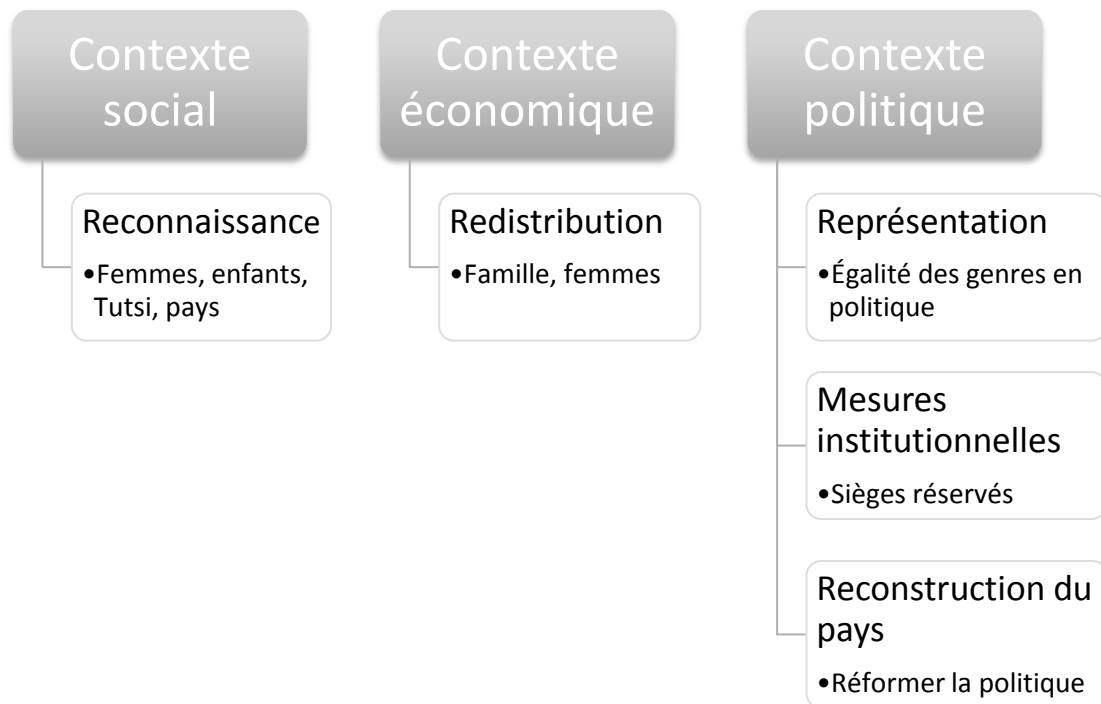
« On a une, une politique bien organisée, on a des politiciens positifs, on veut vraiment qu'on puisse corriger, tu sais, tout ce qui s'est passé avant ça et faire de notre pays un pays qui, qui est développé, un pays propre et un pays riche et un pays, tout ce que vous voulez. On veut des choses positives. (...) Et alors, c'était ça mon objectif. »

Une autre femme indique que maintenant elle travaille pour construire sur les bases de ce qui a déjà été construit pour faire progresser le pays : *« Ma motivation, c'est de dire que c'est, c'est le, le point où on est maintenant de, de notre pays, que ça ne puisse jamais reculer (...) Je veux pas qu'il y a ait, qu'un jour, on puisse encore tomber dans... Ça, vraiment, on a toujours dit que plus jamais, plus jamais. »* De son côté, une autre parlementaire explique qu'elle veut protéger les acquis de son pays au fil des années : *« c'est ici en tant que femme, en tant que représentante des jeunes, personne peut venir (...) me montrer une autre politique négative pour qu'ils puissent encore réamener notre pays dans une vie comme la vie qui était ici en 1994. Protection de ce qui y sont déjà. »*

De façon générale, l'analyse des données illustre que les femmes parlementaires s'engagent principalement en politique pour pallier les injustices sociales, économiques et politiques liées au genre et à l'ethnie (voir figure 4). Elles ont mentionné d'autres motivations, quoique d'ordre secondaire. Par exemple, certaines ont évoqué vouloir défendre les intérêts des populations rurales et presque toutes ont évoqué leur volonté de s'engager pour les jeunes, notamment en les conscientisant à leur pouvoir dans les instances de prise de décisions. Il est donc possible de conclure que les trois principes de justice de Fraser (2003, 2009) correspondent aux motivations principales des femmes parlementaires rwandaises, avec l'ajout de deux autres motivations, soit les mesures institutionnelles et la reconstruction du pays. Il est intéressant de mentionner que, bien que les femmes n'aient pas précisé leur origine ethnique, le Parlement comprend 85 % de personnes tutsies, alors qu'elles représentent 15 % de la population. 85 % de la population est donc sous-représentée au Parlement. Cela est significatif étant donné que leur identité ethnique influence inévitablement leurs priorités.

Les approches théoriques de Fraser et Reingold et Swers se rejoignent en tenant compte de l'importance du contexte social, économique et politique. Ainsi, la reconnaissance se rapporte au contexte social, la redistribution, au contexte économique et la représentation, au contexte politique. À l'égard du contexte social, toutes les femmes ont évoqué le désir de contribuer à la reconnaissance de leur pays et de la population, particulièrement pour les femmes, les jeunes et l'ethnie tutsie. Concernant le contexte économique, presque l'ensemble des parlementaires a à cœur la redistribution, soit l'émancipation économique de la famille et des femmes pour contrer leur pauvreté. Au niveau du contexte politique, plusieurs parlementaires ont mentionné l'importance de la représentation, des mesures institutionnelles et de la reconstruction du pays, notamment la réforme du système politique. Ainsi, les trois principes de justice de Nancy Fraser, la reconnaissance, la redistribution et la représentation, figurent parmi les motivations principales.

Figure 4 : Représentation graphique des résultats de recherche



4.5 Discussion

Cette thèse de maîtrise visait à répondre à la question de recherche : *quelles sont les principales motivations des femmes à s'engager en politique au Parlement du Rwanda?* Les résultats de recherche démontrent que l'ensemble des femmes rencontrées s'engagent principalement en politique d'après les trois principes de justice de Nancy Fraser, soit la reconnaissance, la redistribution et la représentation, ainsi que deux autres motivations, soit les mesures institutionnelles et la reconstruction du pays. Plus précisément, elles désirent pallier les injustices sociales, économiques et politiques liées au genre et à l'ethnie. De plus, les motivations de la moitié des parlementaires découlent de leur expérience des inégalités, en tant que victimes (à leur insu ou non) ou témoins, d'après le contexte social, économique et politique.

Plusieurs écrits affirment que l'émancipation des femmes découle notamment directement du génocide (Burnet, 2012; Powley, 2003; Meierhenrich, 2003; Uwineza et Pearson, 2009), bien qu'une partie de la revue des écrits démontre que la société était déjà en pleine émancipation avant le génocide, dont le mouvement organisé des femmes (Burnet, 2008; Longman, 2006; Newbury et Baldwin, 2001). D'après l'analyse des données, la forte représentation des femmes au Parlement dépasse largement l'explication du génocide. Leur cheminement et les circonstances sociales, économiques et politiques expliquent que leurs motivations ne découlent pas exclusivement des événements de 1994.

En effet, la socialisation ainsi que les expériences bénévoles et professionnelles des parlementaires traduisent non seulement une propension à l'engagement politique, mais aussi une préoccupation constante pour les inégalités liées aux femmes, aux jeunes et aux personnes tutsies.

Quelques femmes ont commencé à s'impliquer très jeunes et la forte implication sociale et politique des parents a partiellement influencé cette sensibilisation. Par exemple, les parents de trois femmes les ont incités à s'impliquer pour reconstruire leur pays. Également, les parents de quatre femmes les amenaient avec eux lors des visites sur le terrain.

De plus, la moitié des femmes interrogées a travaillé – bénévolement ou non – dans des organismes pour les femmes et les enfants des années avant leur élection. Si l'on rajoute à cela les six qui évoluaient dans l'enseignement, donc auprès des jeunes, cela résulte à presque l'ensemble des femmes. Plusieurs ont aussi évolué dans des organismes favorisant la réconciliation entre les deux ethnies. Leur cheminement de carrière démontre donc non seulement leur intérêt pour les femmes, les enfants et les personnes tutsies, mais aussi qu'il est établi depuis bien avant le génocide.

Malgré que plusieurs femmes ne l'aient pas mentionné de façon explicite pendant les entrevues, on ne peut faire abstraction du contexte social, économique et politique du pays précédant leur élection. Il importe de tenir compte de leurs propos et de les contextualiser, d'après l'approche de Reingold et Swers (2011). Tel que mentionné dans le chapitre 2, l'histoire du Rwanda révèle de fortes tensions sociales depuis les années 1950, un climat économique précaire, particulièrement dans les années 1980, et de fortes tensions politiques dans les années 1990. Inévitablement, cela a influencé les motivations des femmes à s'engager en politique.

Au niveau social, le fait que plusieurs femmes aient été victimes ou témoins de discrimination a été un facteur motivateur. Dans leur jeunesse, dépendamment de leur ethnie, des jeunes se voyaient refuser l'entrée à l'école. L'une raconte : « *On m'a enlevé de sur la liste (...)*

en me remplaçant par une autre (...) qui était bien placée pour le régime ». Pour certaines, leur famille ou leurs parents ont été victimes de ce divisionnisme. Devant l'engagement fervent de son père, une parlementaire a d'ailleurs clairement dit que « *[c]’est en son nom que j’ai commencé à, à suivre comment la politique se fait* ». Nonobstant les inégalités liées à l'ethnie, le Rwanda était, comme plusieurs pays d'Afrique, une société patriarcale. Les inégalités liées au genre étaient donc nombreuses. Les filles avaient un accès restreint à l'école et elles étaient souvent traitées de façon inférieure aux hommes. De façon intéressante, aucune des parlementaires ne considère avoir été personnellement été victime d'inégalités liées au genre; seulement liées à l'ethnie.

Au niveau du contexte économique, la pauvreté sévissait partout au pays, surtout pendant les périodes de crise économique de 1962 à 1973 et vers la fin des années 1980. La population, surtout rurale, s'appauvrisait un peu plus chaque jour. Question de donner un aperçu, l'indice de développement humain (IDH)²⁰ du Rwanda était de 0,3 en 1985, 0,232 en 1990 et 0,217 en 1995 (PNUD, 2012).²¹ Même si les femmes parlementaires n'ont pas été à proprement victimes de ces inégalités économiques, elles en ont été témoins. Cette situation économique précaire incombait à la mauvaise gouvernance du pays.

Au niveau du contexte politique, le Rwanda était mal gouverné pendant les années précédant le génocide. En effet, la corruption était omniprésente lors du règne d'Habyarimana de 1973 à 1990 (Kimonyo, 2008 : 101; HRW et FIDH, 1999 : 60). Dans les années 1990 naît un fort mouvement contestataire à l'intérieur et à l'extérieur du pays réclamant le respect des droits et

²⁰ L'IDH mesure « trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu ».

²¹ À pareilles années, le monde affichait un PIB de 0,56, 0,594 et 0,613 et pour l'Afrique subsaharienne : 0,374, 0,383 et 0,395

libertés et la fin du régime oppressant d'Habyarimana (HRW et FIDH, 2008 : 75). Ce gouvernement dictatorial a engendré de nombreuses situations inégalitaires, autant pour les femmes que pour les personnes tutsies (Kimonyo, 2008; HRW et FIDH, 1999). Par conséquent, la majorité des femmes de l'échantillon a perdu un membre proche dans leur famille en raison des conflits ethniques. La moitié des femmes parlementaires interrogées se sont engagées en politique pour réformer la politique et ainsi enrayer ces injustices.

Le contexte menant au génocide explique mieux les différentes motivations qui étaient latentes et forcées à éclore lors du génocide. Ainsi, le génocide a fort probablement exacerbé les convictions des femmes parlementaires à s'engager en politique. Le pays était entièrement à reconstruire et les femmes représentaient la majorité de la population. Il n'en demeure pas moins que leurs motivations de s'engager pour assurer la justice des femmes, des jeunes et de l'ethnie tutsie, notamment en réformant le pouvoir politique, étaient déjà installées depuis plusieurs années en raison de leur cheminement de carrière et du contexte social, économique et politique. Les facteurs contextuels sont donc essentiels pour identifier leurs motivations, comme le stipule l'approche théorique de Reingold et Swers (2011). Il importe aussi de mentionner que, suivant l'approche de Reingold et Swers, les facteurs temporels entrent également en ligne de compte. En effet, pour presque l'ensemble des parlementaires, leurs motivations ont connu une évolution au fil de leur engagement politique.

En outre, plusieurs idées maîtresses transcendent l'engagement politique des femmes parlementaires rwandaises. Il apparaît clairement que leur socialisation, leur profil scolaire et leurs expériences bénévoles et professionnelles ont influencé leur engagement : pour six

parlementaires, leur intérêt provient de leur famille, pour trois, de leurs expériences professionnelles et bénévoles et pour deux, de leur éducation.

En effet, la famille est une composante importante de leur engagement. Non seulement elle a influencé leur intérêt à s'engager en politique, mais une fois élues, le soutien des conjoints et de la famille est crucial pour elles. De plus, malgré que la majorité des femmes qualifie leur travail d'exigeant et que la moitié trouve difficile la conciliation travail-famille, presque l'ensemble des femmes considère leur engagement politique plus ou également important que leur famille. Elles affirment que le niveau de vie de la société est en corrélation directe avec leur vie familiale. D'ailleurs, cette vision plus large du bien-être de leur famille m'a particulièrement intéressée. Cela peut s'expliquer par le fort sentiment de collectivité des sociétés africaines. D'un autre côté, une population éprouvée par un conflit comprend particulièrement ce qu'implique vivre dans une société en paix et avec un bon niveau de vie pour leur famille.

De plus, comme les 11 parlementaires ont en moyenne 13,8 années d'étude, elles ont toutes l'éducation à cœur, qu'il s'agisse de la leur ou de celle des jeunes en général. Il est aussi surprenant de constater que l'âge des parlementaires, leur nombre d'enfants, leur état matrimonial ou leur année d'élection au Parlement sont des facteurs qui ne semblent pas exercer une influence sur leurs motivations.

Un autre élément qui transcende les résultats est le sens de la responsabilité derrière l'engagement des femmes parlementaires. L'ensemble des parlementaires se sent responsable de donner leur contribution et faire leur part, mais pour des raisons distinctes, telles que le développement social et économique de leur pays, la population en général, les femmes, les

enfants, les pauvres et les personnes tutsies. Elles se sentent personnellement responsables en tant qu'actrice différente, par exemple en tant que femme, jeune ou mère de famille.

La députée élue par le siège réservé de CNJ s'est engagée en tant que jeune : elle voulait participer aux institutions de prise de décisions pour représenter les jeunes et défendre leurs intérêts. Elle était animée par un esprit de solidarité (Tardy, 1995; Devlin et Elgie, 2008), mais surtout pour les « *aider à sortir de leurs problèmes* ». Certaines se sont engagées en tant que mères de famille et l'une d'entre elles souligne qu'elle doit apporter sa « *contribution pour bâtir le foyer* ». Une autre affirme que « *si tu es engagée, tu as des responsabilités : la responsabilité d'être maman et la responsabilité d'être politicienne.* » Elle se sent donc responsable à la fois comme mère de famille et membre du Parlement. Plus largement, certaines se sentent responsables en tant que femmes :

« Aucun mouvement n'est possible sans l'engagement des femmes. (...) Donc on va dans des pays à gauche, à droite, on continue de faire la, la promotion (...) pour vraiment faire comprendre aux gens que les femmes doivent s'engager. Qu'elles doivent prendre les responsabilités, que-. Tu vois, la femme (...) c'est le pilier de la famille. Et la société, c'est plusieurs familles qu'on met ensemble. On ne peut pas comprendre comment quelqu'un qui est le pilier de la famille, en prenant sur une échelle plus large, elle n'est, elle n'est pas visible. »

En ce sens, une parlementaire estime que pour « *faire des lois qui vont, qui vont être pour les femmes* », elle devait s'impliquer. De façon intéressante, aucune femme n'a mentionné s'engager en tant que citoyenne rwandaise. Et évidemment, elles ne parleront pas en tant que Hutue ou Tutsie, puisque le gouvernement désapprouve toute division ethnique.

En bref, toutes les femmes se sentent responsables de s'engager pour des raisons propres à elles et en tant qu'actrice différente. Comme le mentionne l'étude de Legault, Desrosiers et Tardy (1998), les parlementaires se sont engagées par volonté d'exercer leurs droits, devoirs et responsabilités de citoyennes. Leur sentiment de responsabilité engendre leurs motivations liées à la reconnaissance, la redistribution, la représentation et la reconstruction du pays. Ce sentiment de responsabilité est latent depuis bien avant le génocide. En formant la majorité de la population suite au génocide, les femmes sont contraintes d'agir, mues par un sentiment d'urgence. Le contexte dans lequel elles évoluent les a donc forcées à s'écouter et à passer à l'action.

À la suite de l'analyse des données, plusieurs facteurs favorisant l'engagement politique des femmes parlementaires rwandaises peuvent être rajoutés à la catégorisation préliminaire du chapitre 2. Au niveau social, leur socialisation a clairement encouragé leur engagement politique. Pour la majorité des parlementaires, leur intérêt provient de leur socialisation, que ce soit au niveau de leur famille, de l'école ou du travail. Toutes les femmes ont indiqué qu'elles ont été influencées par le contexte familial. D'ailleurs, la famille est une composante importante de leur engagement politique. Non seulement leur famille est la raison pour laquelle elles s'engagent, mais leur intérêt prend ses racines dans leur famille. De plus, il apparaît clairement que les expériences bénévoles et professionnelles précédentes favorisent leur engagement politique. En effet, toutes se sont impliquées depuis bien avant le génocide auprès d'organisations de femmes (veuves, rurales, pauvres, analphabètes), de jeunes, d'enfants (pour leur éducation), pour la réconciliation et l'intégration sociale.

Même si la revue des études de cas, surtout africaine, est contradictoire à ce sujet, cette recherche démontre que l'éducation est un facteur facilitant l'engagement des femmes en

politique. Toutes les parlementaires ont un peu plus d'éducation que la population en général, ce qui peut influencer leurs motivations à s'engager en politique. Un dernier facteur social facilitant l'engagement politique des Rwandaises est d'avoir observé des discriminations envers les femmes, les jeunes et les personnes tutsies. Selon Quéniart et Jacques (2004), l'intérêt pour la cause des femmes vient de l'expérience des discriminations.

Au niveau des facteurs économiques, bien qu'elles ne l'aient pas évoqué clairement, j'en déduis qu'elles sont à l'aise financièrement – autant qu'une Rwandaise peut l'être dans un contexte postconflit. Aucune parlementaire n'a mentionné avoir vécu dans la pauvreté et plusieurs ont été à l'école privée grâce à leurs moyens financiers. D'ailleurs, l'une était même barrée de l'école publique, car elle n'était « *pas bien placée pour le régime* », mais elle a pu aller à l'école privée.

Aux facteurs brimant la représentation politique des femmes parlementaires, je rajouterai la gestion du travail et de la famille. Les femmes monoparentales ont toutes évoqué les difficultés à concilier leur travail et leur famille. En effet, celles qui sont mariées évoquent toutes l'importance du soutien de leur mari. Cela illustre que le fait d'être sans soutien du conjoint peut être un facteur brimant l'engagement politique des femmes. En dernier lieu, l'une des parlementaires a indiqué que le travail de groupe était une barrière pour faire avancer ses idées et priorités.

En résumé, on remarque que plusieurs facteurs favorisant ou brimant l'engagement politique des femmes parlementaires rwandaises peuvent s'appliquer aux sociétés occidentales et démocratiques. Toutes les motivations des femmes parlementaires rwandaises, sauf une, sont

aussi les mêmes que celles des femmes des pays occidentaux et démocratiques. La volonté de reconstruire le pays est une motivation politique propre aux pays sortant d'un conflit ou en voie de développement et ne figurait donc pas dans la revue des écrits (chapitre 1). Les résultats d'une seule étude de cas d'un pays non occidental ne permettent peut-être pas d'affirmer que la revue d'études de cas occidentaux sur la représentation des femmes en politique puisse s'appliquer systématiquement au contexte non occidental, mais démontrent que parfois, les études occidentales sont à l'image des pays non occidentaux et autoritaires. Le cas du Rwanda pourrait donc s'appliquer à des pays sortant d'un conflit – Schwartz (2004) en a d'ailleurs conclu de même dans son étude sur la représentation des femmes parlementaires au Rwanda.

En terminant, les facteurs favorisant la représentation politique des parlementaires présentés dans le chapitre 2 découlent tous du génocide. Seuls les mouvements organisés de femmes étaient ancrés socialement bien avant 1994, bien qu'ils se soient considérablement émancipés et multipliés après le génocide. Le génocide a donc agi comme facteur d'activation des motivations des femmes. Les motivations des parlementaires étaient latentes, mais le génocide les a poussées à passer à l'action. Est-ce à dire qu'un bon nombre de femmes seraient motivées à s'engager en politique, mais qu'elles ne le feront pas tant qu'elles ne seront pas forcées, par exemple par les circonstances comme au Rwanda?

Les résultats présentés confirment partiellement l'hypothèse de recherche étant que les principales motivations des parlementaires rwandaises à s'engager en politiques sont les trois principes de justice de Fraser (2005, 2009) : la reconnaissance, la redistribution et la représentation. Or, deux autres motivations se rajoutent, soit les mesures institutionnelles et la reconstruction du pays. Les motivations de la moitié des parlementaires découlent de leur

expérience comme victimes ou témoins des inégalités. Pour l'autre moitié, leur volonté de pallier les injustices liées au genre et à l'ethnie ne découle pas de leur vécu des inégalités. L'approche de Reingold et Swers (2011) s'est donc avérée utile puisque le contexte social, économique et politique du pays a influencé les motivations des parlementaires à s'engager en politique. Ces motivations latentes se sont manifestées après le génocide – qui est en fait l'élément déclencheur de leur engagement politique.

Conclusion

Cette thèse est une contribution à la capacité de la science politique d'analyser les phénomènes des rôles des femmes dans les assemblées au sein des sociétés non occidentales et autoritaires. Par le prisme du cadre théorique de Fraser (2005, 2009), la poursuite de la justice et de l'égalité sont perceptibles dans l'engagement politique des parlementaires. En effet, les trois principes de justice de Nancy Fraser correspondent aux principales motivations des femmes parlementaires rwandaises. De plus, l'approche de Reingold et Swers (2011) permet une observation participative étendue des intérêts des femmes élues en tenant compte des facteurs contextuels et temporels.

L'ensemble des résultats des entrevues ne peut s'appliquer automatiquement aux sociétés occidentales. Néanmoins, plusieurs motivations des femmes parlementaires rwandaises sont les mêmes que celles des autres femmes des pays occidentaux et démocratiques. Les résultats obtenus peuvent s'appliquer plus précisément à certains pays de culture patriarcale et aux pays sortant d'un conflit.

Plusieurs limites doivent cependant être prises en compte dans la réalisation de cette recherche, surtout relativement au contexte culturel et autoritaire. La limite la plus importante est l'enregistrement des entrevues dans un régime autoritaire. Comme la parole enregistrée circonscrit la liberté d'expression des participantes, leur témoignage en est nécessairement altéré.

Par exemple, pour la majorité des parlementaires, j'ai remarqué la difficulté de parler pour elles-mêmes: elles parlent souvent à la première personne du pluriel pour s'exprimer. Par

exemple, elles mentionnaient souvent leur vision du développement du pays – qui est en fait celle du gouvernement, la Vision 2020. Est-ce que ce « nous » signifie les femmes en général ou les parlementaires? Cela peut illustrer qu'elles ne sont pas indépendantes de la ligne partisane ou gouvernementale, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent s'attribuer leurs propres réalisations. Ou encore cela peut signifier qu'elles ont à cœur le travail d'équipe et que, selon elles, leurs réalisations se font en équipe et non individuellement. Leurs réponses sont par conséquent parfois difficiles à interpréter.

En outre, l'enregistrement des entrevues dans un contexte autoritaire ne permet pas d'identifier l'impact réel des femmes parlementaires dans la prise de décisions. J'ai obtenu des résultats intéressants qui m'ont donné des aspects de la situation dans laquelle elles opèrent. Cependant, les réponses sont difficiles à analyser compte tenu du régime autoritaire. Par exemple, concernant les questions « *Selon vous, comment sentez-vous que vous pouvez changer les choses au Parlement?* » et « *Quand vous êtes-vous senti le plus utile?* », j'ai parfois eu l'impression qu'elles disaient « ce qu'il fallait ». L'une a rétorqué qu'elle ne veut pas elle-même accomplir quelque chose de spécifique, car ses objectifs doivent être cohérents avec ceux du président. Bref, étant donnée le régime autoritaire, elles ont sans doute utilisé la langue de bois. Ce qui ouvre la porte au questionnement relatif aux mesures institutionnelles, telles les sièges réservés et les quotas : engendrent-elles davantage de démocratie dans un pays autoritaire? Il existe donc une dichotomie entre l'utilisation des mesures institutionnelles comme outil de démocratie et leur utilisation dans un régime non-démocratique.

De plus, elles n'ont pas parlé en tant que Tutsie ou Hutue, car la référence ethnique est totalement désapprouvée par le gouvernement en place (Hogg, 2009; Brown, 2004). Or, leur

ethnie fait partie intégrante de leur individualité et a fortement influencé leur parcours. Elles ont également évité de mentionner la religion. L'absence de référence à l'ethnie ou la religion est une limite importante puisque leur ethnie a pu influencer leurs motivations d'engagement en politique. Cela a probablement limité ma capacité de voir si ces facteurs auraient expliqué certaines des réponses.

Les barrières linguistiques et culturelles peuvent influencer les résultats. Comme je ne suis pas Rwandaise, certains aspects de leur réalité ont pu m'échapper. Bien que je me sois longuement informée sur le pays, je ne maîtrise pas toutes les structures normatives, historiques, locales, voire micro-locales dans lesquelles évoluent ces femmes.

Aussi, quatre questions se sont avérées difficilement utilisables pour des raisons culturelles. Lorsque je demandais aux participantes de se projeter dans le temps avec les questions « *Espérez-vous vous impliquer longtemps?* » et « *Comment et où vous voyez-vous pour les années à venir?* », elles étaient plutôt évasives sur leur volonté à se représenter. Les femmes répondaient qu'elles étaient incertaines de se représenter puisque « *[t]wo years is a long time. It's a long time. To decide* », mais peut-être que oui « *si Dieu me donne la chance de continuer de vivre parce que demain je ne sais pas ce qui va arriver demain* » et la plupart s'en remettaient à la volonté de la population. Cela pourrait s'expliquer soit par la vision plus élastique du temps des pays du Sud ou encore puisque la décision de se représenter incombe au parti ou au gouvernement et non à leur propre volonté.

Deux questions ont rapidement été supprimées de la grille d'entretien. Aux questions « *Pourquoi avez-vous accepté de participer à cette entrevue?* » et « *Quelle question ne vous ai-je*

pas posée auxquelles vous vous attendiez? », les participantes répondaient toutes que cela ne dépendait pas d'elles, mais bien de moi : « Ah ça dépend de vous, parce que je ne sais pas votre recherche, c'est vous, c'est vous qui, qui savez. » Bref, ces questions se sont avérées inutiles pour des raisons culturelles.

L'effet de la désirabilité sociale a probablement influencé les résultats. Être étrangère était un couteau à double tranchant. D'une part, comme j'étais étrangère, les parlementaires acceptaient de me rencontrer afin que j'aie une bonne impression de leur pays et d'elles-mêmes. D'autre part, les participantes désiraient être bien vues à mes yeux (Savoie-Zajc, 2009 : 356). Il paraissait que les participantes voulaient faire bien paraître leur pays et leur rôle au Parlement d'après leurs réponses à la question « *Quand je vais partir d'ici, qu'est-ce que vous aimeriez que je retienne spécifiquement de notre rencontre* ». Ainsi, il est très probable qu'elles aient eu une partie des raisons réelles qui les ont poussées à s'engager.

En outre, l'échantillon de volontaires est une limite de cette recherche en raison de son caractère aléatoire. Comme les répondantes possèdent différentes caractéristiques de celles qui ont refusé de participer, l'échantillon ne reflète pas l'ensemble des parlementaires (Bonneville, Grosjean et Lagacé, 2007 : 94). De plus, l'échantillon est restreint puisqu'il dénombre seulement 11 répondantes sur 53 femmes parlementaires. Il ne permet donc aucune généralisation des résultats.

Finalement, comme l'entrevue de recherche est limitée dans le temps et dans ses objectifs puisque l'expérience du vécu des femmes est recueillie à un moment et à un endroit donnés, il est important de tenir compte que les propos des participantes ne sont qu'une manifestation de leur

large expérience (Savoie-Zajc, 2009 : 356). Les thèmes auraient évidemment pu être abordés plus en profondeur, mais la contrainte de temps ne permettait pas que les participantes entrent dans les détails de leur vie. Il s'est avéré aussi difficile d'établir des parallèles et des généralisations avec leurs données sociodémographiques et leurs expériences d'engagement politique puisque je n'étais pas au courant de l'ensemble de leurs informations personnelles. Il est donc important de rappeler que cette thèse illustre des aspects de leur engagement politique qu'elles ont bien voulu me partager.

Ce que j'ai vu par rapport à ce que j'ai lu est un témoignage personnel du progrès social, économique et politique que vit la société rwandaise. Les Rwandaises peuvent être fières du chemin accompli. Soutenues par la volonté politique du pays, elles se démarquent des femmes des autres pays. De façon contradictoire, malgré que le pays ne soit pas démocratique, les femmes ont acquis de nombreux droits ces dernières années que plusieurs pays non occidentaux jalourent. Yoon (2001) estime que les femmes doivent être incluses dans la politique pour une meilleure démocratie et comme condition essentielle au développement. D'ailleurs, selon les écrits, dans plusieurs pays postconflit, les femmes sont mises de côté (Aretxaga, 1997; Enloe, 1993; Sharoni, 1995). Le nombre de femmes au Parlement rwandais représentent donc une réalité intéressante à étudier plus en profondeur.

Le pari de cette recherche n'était pas gagné d'avance. Grâce à l'aide de personnes-ressources clés au Rwanda et au Canada, l'expérience a été formidable et s'est déroulée sans anicroche. Malgré que les femmes parlementaires rwandaises soient fréquemment sollicitées pour des entrevues, elles ont été très réceptives à partager leur engagement politique. Leur attitude accueillante m'a donné confiance en la solidarité humaine sans frontières.

Mon étude de terrain m'a inspirée à un tel point qu'elle m'a convaincue de réaliser des études plus approfondies sur les femmes élues dans le cadre de mes études doctorales, cette fois dans un pays connu : le Canada. L'étude des motivations des femmes parlementaires au Rwanda m'amènera à comparer les trajectoires d'engagement des femmes élues anglophones et francophones au Canada, c'est-à-dire les facteurs et expériences ayant mené à leur engagement politique. Reste à voir comment la collecte de données se déroulera dans un pays occidental et démocratique.

Références bibliographiques

- ACE project (2010), « First Past the Post ». The Electoral Knowledge Network. Disponible en ligne, consulté le 29 novembre 2010, <http://aceproject.org/main/francais/es/esd01b.htm>.
- ACHIN, C. & S. LÉVÊQUE (2006), « Femmes en politique », La découverte, Coll. Repères n°45.
- ALVAREZ, S. E. (1990), *Engendering Democracy in Brazil: Women's Movements in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- ALMOND, G. & J.S. COLEMAN (1960), *The Politics of the Developing Areas*, Princeton, Princeton University Press.
- AMY, A. C. (2007), « Empowering Women: The Role of Economic Development, Political Culture and Institutional Design in the World's Societies », CSD Working Papers, Center for the Study of Democracy, UC Irvine. Disponible en ligne, consulté le 29 juillet 2012, <http://escholarship.org/uc/item/4974t33n>.
- ANGERS, M. (2009), *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, 3^e édition, Montréal, CEC.
- Aretxaga, B. (1997), *Shattering Silence : Women, nationalism, and political subjectivity in Northern Ireland*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- ATKESON, L. R. & N. CARRILLO (2007), « More is Better : The Influence of Collective Female Descriptive Representation on External Efficacy », *Politics & Gender*, 3(1), p. 79-101.
- AVEGA AGAHOZO (1999), « Survey on Violence Against Women in Rwanda, Kigali », dans HRW (Human Rights Watch) (2003), « Des plaies qui ne se referment toujours pas : les conséquences du génocide et de la guerre sur les enfants du rwandais », 15(6)(A), p.1-90.
- BA, R. & H. DIOP (2005), « Une présence des femmes à l'Assemblée nationale qui ne rend pas justice à leur engagement dans la société et dans les partis », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.129-152.
- BADINI-FOLANE, D. (2003), « La représentativité féminine dans les gouvernements du Burkina Faso de 1985 à 1991 », dans L. ROUAMBA & F. DESCARRIES, (2010), « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) », *Recherches féministes*, 23(1), p.99-122.
- BALDEZ, L. (2011), « The UN Convention to Eliminate All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW): A New Way to Measure Women's Interests », *Politics & Gender*, 7(3), p. 419-423

- BARQUET, M. & D. CERVA (2005), « La lente percée des femmes au Congrès », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.457-474.
- BECKWITH, K. (2011), « Interests, Issues, and Preferences: Women's Interests and Epiphenomena of Activism », *Politics & Gender*, 7(3), p. 424-429.
- BELLOUBET-FRIER, N. (1997), « Sont-elles différentes ? », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 82, p.59-76.
- BERGQVIST, C. (2005), « En route vers une démocratie égalitaire? », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.535-556.
- BLEDSON, T. & M. HERRING (1990), « Victims of Circumstances: Women in Pursuit of Political Office », *American Political Science Review*, 84(1), p.213-223.
- BONNEVILLE, L. S. GROSJEAN & M. LAGACÉ (2007), *Introduction aux méthodes de recherche en communication*, Montréal, Les éditions de la Chenelière.
- BRENNAN, T. & C. PATEMAN (1979), « Mere Auxiliaries to the Commonwealth: Women and the Origins of Liberalism », *Political Studies*, 27 (2), p.183-200.
- BRITTON, H. E. (2008), « South Africa : Challenging Traditional Thinking on Electoral Systems », dans M. TREMBLAY, *Women and Legislative Representation: Electoral Systems, Political Parties and Sex Quotas*, Palgrave, p.11-122.
- BRODIE, J. (1985), *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.
- BROWN, W. (2004), « Tolerance and/or Equality? The “Jewish Question” and the “Woman Question” », *Differences*, 15(2), p.1-31.
- BUCHANAN, J. M. (1966), *Public Finance in Democratic Process : Fiscal Institutions and Individual Choice*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- BURNET, J. E. (2008), « Gender Balance and the Meanings of Women in Governance in Post-Genocide Rwanda », *African Affairs*, 107(428), p.361–87.
- BURNET, J. E. (2011), « Women have found respect: Gender Quotas, Symbolic Representation, and Female Empowerment in Rwanda », *Politics and Gender*, 7(3), p.303-334.
- BURNET, J. E. (2012), *Genocide Lives in Us: Women, Memory, and Silence in Rwanda*, Madison, Wisconsin, University of Wisconsin Press.
- BURNS, N., K. L. SCHLOZMAN & S. VERBA (2001), *The Private Roots of Public Action: Gender, Equality, and Political Participation*, Cambridge, Harvard University Press.

- BURRELL, B. (1996), *A Woman's Place is in the House: Campaigning for Congress in the feminist era*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- BYSTYDZIENSKI, J.M. (1995), *Women in Electoral Politics: Lessons from Norway*, Westport, CT, Praeger.
- CARROLL, S. J. (1979), « Women Candidates and Support for Women's Issues: Closet Feminists », communication présentée à la conférence annuelle de Midwest Political Science Association, Chicago.
- CARROLL, S. J. (1994), *Women as Candidates in American Politics*, 2e éd. Bloomington, Indiana University Press.
- CARROLL, S. J. (2001), « Representing Women: Women State Legislators as Agents of Policy-Related Change », dans *The Impact of Women in Public Office*, S. J. CARROLL (dir.), Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p.3-21.
- CARROLL, S. J. & R. L. FOX (2006), *Gender and elections: Shaping the Future of American Politics*, Cambridge University Press.
- CELIS, K. (2005), « Les élues féminines et la représentation des femmes: Réflexion méthodologique », dans P. MEIR & B. MARQUES-PEREIRA, *Genre et science politique en Belgique et en Francophonie*, Brussels, Académia Bruylant, p.115-123.
- CELIS, K. (2006), « Substantive Representation of Women: The Representation of Women's Interests and the Impact of Descriptive Representation in the Belgian Parliament (1900–1979) », *Journal of Women, Politics & Policy*, 28(2), p. 85-114.
- CELIS, K., S. CHILDS, J. KANTOLA, & M. L. KROOK, (2008), « Rethinking Women's Substantive Representation », *Representation*, 44 (2), p. 99–110.
- CHERIF, K. (2005), « Les luttes des femmes et les luttes pour la démocratie : un combat commun », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.153-174.
- CHILDS, A. P. WEBB & S. MARTHALER (2010), Constituting and Substantively Representing Women: Applying New Approaches to a UK Case Study, *Politics & Gender*, 6(2), p.199-223.
- CHOWDHURY, N. (2005), « Identités marginales et voix effacées des femmes au Jatiya Sangsad », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.175-204.
- CIA (Central Intelligence Agency) (2012), « Publications. The World Factbook. Africa: Rwanda », *Central Intelligence Agency: The Work of a Nation. The Center of Intelligence*. Disponible en ligne, consulté le 20 février 2012, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rw.html>

- CHRÉTIEN, J.-P. (1985), « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », dans J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO (dirs), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, la Découverte, p.129-166.
- CHRISTENSEN, R. & B. DOWDLE (2005), « Une représentation moussée par l'élite plutôt que par le mouvement des femmes », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.351-368.
- CLARK, J. & C. CLARK (2000), « The reserved seats system in Taiwan », dans R. J. LEE et C. CLARK (dirs), *Democracy and the Status of Women in Asia*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, p. 61-76.
- CLARK, J., C. CLARK & B. CHOU (1993), « Ambition, Activist Role Orientations, and Alienation Among Women Legislators in Taiwan : The Impact of Countersocialization », *Political Psychology*, 14(3), p. 493-510.
- COLLIER, D. & S. LEVITSKY (1997), « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics* 49 (3), p.430-451.
- COOL, J. (2010), *Les femmes au Parlement*, Publication No. 05-62F, Bibliothèque du Parlement, Révisé le 14 juillet 2010.
- CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada) (1990), « La représentation des femmes et des hommes dans la radiodiffusion au Canada », Rapport sommaire 1984-1988, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- DAHLERUP, D. (1984), « Overcoming the Barriers: An Approach to how Women's Issues are Kept from the Political Agenda », dans J. STIEHM (dir.), *Women's Views of the Political World of Men*, Transnational, New York, p. 31-66.
- DAHLERUP, D. (dir.) (1998), *Women, Quotas and Politics*, Londres, New York, Routledge.
- DAHLERUP, D. (2004), « No quota fever in Europe? » International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) et CEE Network for Gender Issues Conference. Disponible en ligne, consulté le 10 février 2012, http://www.quotaproject.org/CS/CS_Europe-Drude05.pdf.
- DAMICO, A. J., S.B. DAMICO & M. M.CORNWAY (1998), « The Democratic Education of Women: High School and Beyond », *Women & Politics*, 19(2), p. 1-31.
- DARCY, R., S. WELCH & J. CLARK (1994), *Women, Elections, and Representation*, Lincoln, Presses de l'Université du Nebraska.
- DAYAN-HERZBRUN, S. (2000), « La mixité dans le politique », dans T.-H. BALLMER-CAO, V. MOTTIER, & L. SGIER, *Genre et politique : Débats et perspectives*, Éditions Gallimard, Coll. Folio/Essais, p.281-299.

- DECI, E.L., & R.M. RYAN (2000), « The what and why of goal pursuits: Human needs and the self-determination of behavior », *Psychological Inquiry*, 11(4), p.227-268.
- DESFORGES, A. (2004), *Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda*, New York, Human Rights Watch.
- DESNOYERS, J. (2000), *Histoire des femmes au Sénégal et au Mali et processus de modernisation : itinéraire et aspiration de la première génération de femmes lettrées*, mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval.
- DEUTCHMAN, I. E. (1985-1986), « Socialization to power: Questions about women and politics », *Women and Politics*, 5(4), p.79-91.
- DEVLIN, C. & R. ELGIE (2008), « The Effect of Increased Women's Representation in Parliament: The Case of Rwanda », *Oxford Journals, Parliamentary Affairs*, 61(2), p.237-254.
- DODSON, D. L. & S. J. Carroll (1991), *Reshaping the Agenda: Women in State Legislatures*, New Brunswick, NJ, Center for the American Woman and Politics.
- DIAMOND, I. & N. HARTSOCK (1998), « Beyond Interests in Politics », dans A. PHILLIPS (dir.), *Feminism and Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 193-223.
- DRUXES, H. (1996), *Resisting Bodies: The Negotiation of Female Agency in Twentieth Century Womens Fiction*, Detroit, Wayne State University Press.
- ÉLECTIONS CANADA (2010), « Les systèmes électoraux à scrutin majoritaire : un examen ». Disponible en ligne, consulté le 10 février 2012, <http://elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/fra/sys/courtney&document=courtney&lang=f>.
- ENLOE, C. (1993), *The Morning After : Sexual Politics at the End of the Cold War*, Berkeley, California University Press.
- ERICKSON, L. (1993), « Making her way in: Women, Parties and Candidacies in Canada », dans J. LOVENDUSKI, & P. NORRIS (dirs), *Gender and Party Politics*, Thousand Oaks, CA, SAGE Publications, p.60-85.
- FABIAN, K. (1999), « Making an appearance : Women in contemporary Hungarian politics », communication présentée à l'American Association for the Advancement of Slavic Studies, Et. Louis (Missouri).
- FALLON, K. M. (2008), *Democracy and the Rise of Women's Movements in Sub-Saharan Africa*, The John Hopkins University Press, Baltimore, Maryland.
- FALQUET, J., H. HIRATA, D. KERGOAT & AL. (dirs) (2010), *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Les Presses SciencesPo.

- FERGUSON, R. B. (2002), *State, Identity and Violence: Political Disintegration in the Post-Cold War World*, Londres, Routledge.
- FERGUSON (2009), « Empowerment, development and women's liberation », dans A.G. JONASDOTTIR & K. B. JONES (dirs), *The political interests of gender revisited: Redoing theory and research with a feminist face*, Sage Publications, p.33-65.
- FONTANA, A. & J.H. FREY (1994), « Interviewing : The Art of Science », dans N.K DENZIN. & Y.S. LINCOLN (dirs), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, Sage, p. 361-376.
- FOX, R. L. & J. L. LAWLESS (2003), « Family Structure, Sex-Role Socialization, and the Decision to Run for Office », *Women & Politics*, 24(4), p. 19-48.
- FOX, R. L. & J. L. LAWLESS (2005), « To Run or Not to Run for Office: Explaining Nascent Political Ambition », *American Journal of Political Science*, 49(3), p. 642-659.
- FOX, R. L., J. L. LAWLESS & C. FEELEY (2001), « Gender and the Decision to Run for Office », *Legislative Studies Quarterly*, 26(3), p. 411-35.
- FRASER, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, La découverte, Paris.
- FRASER, N. (2009), *Scales of justice: Reimagining Political Space in a Globalizing World*, Columbia New York, University Press.
- GAKUSI, A.-E. et F. MOUZER (2003), *De la Révolution Rwandaise à la Contre-Révolution : contraintes structurelles et gouvernance 1950-2003*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- GALLAGHER, (2009), *The Foundations of Political Ambition at the Intersections of Race and Gender*, communication présentée à l'Annual Meeting of the American Political Science Association (APSA), Toronto, Ontario, 3-6 septembre.
- GARDINER, J. K. (dir.) (1995), *Provoking Agents: Gender and Agency in Theory and Practice*, Urbana, University of Illinois Press.
- GERRITY, J. C., T. OSBORN & J.M. MENDEZ (2007), Women and Representation: A Different View of the District?, *Politics & Gender*, 3(2), p. 179-200.
- GILLIGAN, C. (1986), *Une si grande différence*, Paris, Flammarion.
- GINGRAS, A.-M., C. MAILLÉ & E. TARDY (1989), *Sexes et militantisme*, Montréal, CIDIHCA.
- GUICHAOUA, A. (2010), *Rwanda, de la guerre au génocide : les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, La Découverte, Paris.

- GUNTER, B. (1995), *Television and Gender Representation*, Londres, John Libbey.
- Gouvernement du Rwanda (2003), *Constitution de la République du Rwanda du 4 juin 2003*. Disponible en ligne, consulté le 15 juin 2011, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Rwanda.pdf>.
- Gouvernement du Rwanda (2007), *Conférence internationale des femmes parlementaires*. Disponible en ligne, consulté le 6 juillet 2011, www.rwandawomen-mp.org/Conf2007/fr/inside.php?Prog
- Gouvernement du Rwanda (2012), *Office of the President*. Disponible en ligne, consulté le 24 juillet 2012, <http://www.presidency.gov.rw/presidents-profile>
- Haguruka (Association pour la Défense des droits de la femme) (2001), *La femme rwandaise et l'accès à la justice*. Disponible en ligne, consulté le 10 juin 2011, www.grandslacs.net/doc/3989.pdf
- HAMILTON, H. B., (2000), « Rwanda's Women: The Key to Reconstruction », *The Journal of Humanitarian Assistance*, Washington, D.C. Disponible en ligne, consulté le 30 mars 2012, www.jha.ac/greatlakes/b001.htm.
- HANDRAHAN, L. (2004), Conflict, Gender, Ethnicity and Post-Conflict Reconstruction. *Security Dialogue*, 35(4), p.429–445.
- HASSIM, S. (2005), « Parlementaires et reddition de comptes », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.59-84.
- HATEM, M. (1994), « The paradoxes of State feminism in Egypt (1970-1990) », dans B. J. NELSON & N. CHOWDHURY (dirs), *Women and Politics Worldwide*, New Haven, Yale University Press, p.226-242.
- HAVERCROFT, B. (2002), « Espace autofictif, sexualité et deuil chez Denise Desautels et Paul Chanel Malenfant », dans L. DUPRÉ, J. LINTVELT & J.M. PATERSON, *Sexualité, espace, écriture. La littérature québécoise en transformation*, Québec, Éditions Nota bene, p. 43-63.
- HOGG, C. (2009), « Women's political representation in post-conflict Rwanda: A politics of inclusion or exclusion? », *Journal of International Women's Studies*, 11(3), p.34-55.
- HRW (Human Rights Watch) et Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) (1999), *Aucun témoin ne doit survivre*, Kathala, Paris.
- Hunt Alternative Funds (2006). Disponible en ligne, consulté le 20 janvier 2012, http://www.huntalternatives.org/pages/401_rose_kabuye.cfm

- IA (International Alert) & The East African Sub-regional Support Initiative for the Advancement of Women (EASSI) (2007), « Participation politique des femmes dans un pays sortant d'un conflit », *Rapport de l'Atelier de consultation Hôtel Africana*, Kampala, Ouganda.
- ION, J. (1994), « L'évolution des formes de l'engagement public », dans P. PERRINEAU (dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.23-39.
- JAD, I. (2005) « L'évolution du rôle politique du mouvement féministe », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.289-310.
- JONASDOTTIR, A. G. (1988), « On the Concept of Interest: Women's Interests, and the Limitations of Interest Theory », dans A. G. JONASDOTTIR & K. B. JONES (dirs), *The Political Interests of Gender: Developing Theory and Research With a Feminist Face*, Sage Publications, p.33-65.
- JONASDOTTIR, A. G. (1994), *Why Women are Oppressed*, Philadelphia, Temple University Press.
- JONASDOTTIR, A. G. & K. B. JONES (2009) (dirs), *The political interest of gender revisited: Redoing theory and research with a feminist face*, Manchester University Press.
- JONES, B. D. (2001), *Peacemaking in Rwanda: the dynamics of failure*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers.
- JUVÉNAL, N. (2005), « Problématique du Régime foncier au Rwanda : Contexte et perspectives », Relations avec l'habitat regroupé, Conseil de concertation des organisations d'appui aux initiatives de Base, Kigali, Rwanda. Disponible en ligne, consulté le 10 juin 2011, <http://www.grandslacs.net/doc/3185.pdf>.
- KAHIN, G.M., G.J. PAUKER & L.W. PYE (1955), « Comparative Politics of Non-Western Countries », *American Political Science Review* 49(4), p.1022-1041.
- KAREGE, A. (2004), *Les médias rwandais toujours au service du pouvoir*, L'Harmattan, Paris.
- KATHLENE, L. (1994), « Power and Influence in State Legislative Policymaking: The Interaction of Gender and Position in Committee Hearing Debates », *American Political Science Review* 88(3), p. 560-576.
- KEATS, D.M. (2000), *Interviewing: A Practical Guide for Students and Professionals*, Buckingham, Open University Press.
- KEKIC, L. (2007), « The Economist Intelligence Unit's Index of Democracy », The World in 2007, *The Economist*. Disponible en ligne, consulté le 3 septembre 2011, http://www.economist.com/media/pdf/DEMOCRACY_INDEX_2007_v3.pdf.

- KENWORTHY, L. & M. MALAMI (1999), « Gender Inequality in Political Representation : A Worldwide Comparative Analysis », *Social Forces*, 78(1), p. 235-268.
- KIAN-THIÉBAUT, A. (2005), « Des résistances conservatrices à la citoyenneté politique des femmes », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.225-250.
- KIMONYO, J.-P. (2008), *Rwanda : un génocide populaire*, Karthala, Paris.
- KIRKPATRICK, J. (1974), *Political Woman*, New York, Basic.
- KROOK, M. L. (2004), « Gender Quotas as a Global Phenomenon: Actors and Strategies in Quota Adoption », *European Political Science*, 3(3), p.59–65.
- KROOK, M. L. (2006), « Gender Quotas, Norms, and Politics », *Politics & Gender*, 2(1), p.110-118.
- KROOK, M. L. (2009), « Quotas for women in politics: gender and candidate selection reform worldwide », New York, Oxford University Press.
- KYMLICKA, W. (1993), « Group Representation in Canadian Politics », dans F. L. SEIDLE (dir.), *Equiv and Communiv: The Charter; IilterestAdvocac~ and Representation*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, p.61-89.
- KVALE, S. (1996), *Interviews : An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Thousand Oaks, Sage.
- LALIBERTÉ, A. (2005), « Mobilisation des ONG, démocratisation et représentation », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.369-398.
- LAWLESS, J. L. & R. L. FOX (1999), « Women Candidates in Kenya: Political Socialization and Representation », *Women and Politics*, 20(4), p. 49-76.
- LAWLESS, J. L. & R. L. FOX (2004) « Why Don't Women Run for Office? », Taubman Center for Public Policy Brown University, p.1-11.
- LAWLESS, J. L. & R. L. FOX (2005), *It Takes A Candidate: Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press.
- LAWLESS, J. L. & R. L. FOX (2010), *It Still Takes A Candidate: Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press.
- LEE, R. J. (2000), « Electoral reform and women's empowerment: Taiwan and South Korea », dans R. J. LEE et C. CLAK (dirs) *Democracy and the Status of Women in Asia*, Boulder, Lynne Rienner, p. 47-76.

- LEGAULT, G., G. DESROSIERS & E. TARDY (1998), *Militer dans un parti provincial : les différences entre les hommes et les femmes au P.L.Q. et au P.Q.*, Montréal, UQAM.
- LEIJENAAR, M. (2000). « A new institutional regime for selecting politicians. Maximizing access for women », dans M. TREMBLAY (dir.) (2005), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.21-58.
- LINDBERG, S. (2004), « The Democratic Qualities of Competitive Elections: Participation, Competition and Legitimacy in Africa », *Commonwealth & Comparative Politics*, 42(1), p. 61-105.
- LINDEN, I. (1999), *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1999)*, Paris, Éditions Karthala.
- LONGMAN, T. (2005), « Rwanda's Paradox: Gender Equality or Emerging Authoritarianism? », dans G. BAUER & H. E. BRITTON (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.210-233.
- LONGMAN, T. (2006) « Rwanda : Achieving Equality or Serving an Authoritarian State? », dans G. BAUER & H. E. BRITTON (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.133-150.
- LOVENDUSKI, J. (1993), « Introduction : The Dynamics of Gender and Party », dans J. LOVENDUSKI & P. NORRIS (dirs), *Gender and Public Politics*, London, Sage, p.1-15.
- LOVENDUSKI, J. & P. NORRIS (1993), *Gender and Public Politics*, London, Sage.
- MAILLÉ, C. (1997), « La politique scolaire et les territoires politiques des femmes : points de convergence », dans M. TREMBLAY & C. ANDREW (dirs), *Femmes et représentation politique au Canada*, Montréal, Éditions du remue-ménage, p. 123-145.
- MANSBRIDGE, J. (1999), « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, 61(3), p.628-657.
- MANSBRIDGE, J. (2000), « What does a representative do? Descriptive Representation in Communicative Settings of Distrust, Uncrystallized Interests and Historically Denigrated Status », dans W. KYMLICKA & W. NORMAN (dirs), *Citizenship in Diverse Societies*, Oxford, Oxford University Press, p.99-123.
- MARQUES-PEREIRA, B. & L. VANCLAIRE (2005), « Une citoyenneté politique féminine à l'aune du pragmatisme partisan », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.501-520.
- MARIEN, B. & J.P. BEAUD, (2003), *Guide pratique pour l'utilisation de la statistique en recherche. Le cas des petits échantillons*, Agence Universitaire de la Francophonie, Québec.

- MARTZ, J.D. (2006), « The Place of the Latin America in the Study of Comparative Politics », *The Journal of Politics*, 28(1), p.57-80.
- MATLAND, R. E. (1998), « Women's Representation in National Legislatures: Developed and Developing Countries », *Legislative Studies Quarterly*, 23(1), p.109-125
- MATLAND, R. E. (2002), « Enhancing Women's Political Participation: Legislative Recruitment and Electoral Systems », *International Idea*, Stockholm, p.1-13. Disponible en ligne, consulté le 25 juillet 2012, http://www.idea.int/publications/wip2/upload/3._Enhancing_Women%27s_Political_Participation.pdf
- MATLAND, R. E. & M. M. TAYLOR (1997), « Electoral System Effects on Women's Representation », *Comparative Political Studies*, 30(20), p.186-210.
- MÉDARD, J.-P. (1990), *L'État patrimonialisé*, IEP de Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, p.25-36. Disponible en ligne, consulté le 1^{er} avril 2012, <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/039025.pdf>.
- MEEKOSHA, H. & L. DOWSE (1997), « Enabling citizenship: Gender, disability and citizenship in Australia », *Feminist review*, 57(1), p.49-72.
- MEIERHENRICH, J. (2003), « Presidential and parliamentary elections in Rwanda », Department of Government and Committee on Degrees in Social Studies, Cambridge, Harvard University Press.
- MESSER-DAVIDOW, E. (1995), « Acting Otherwise », dans J.K. GARDINER, *Provoking Agents: Gender and Agency in Theory and Practice*, Urbana, University of Illinois Press, p. 23-51.
- MINEJUST (Ministère de la justice) (1895), *Décret du 4 mai 1895 portant code civil livre premier*, rendu exécutoire par Ordonnance du Ruanda - Urundi n°34. Disponible en ligne, consulté le 26 mars 2012, http://www.amategeko.net/display_rubrique.php?ActDo=ShowArt&Information_ID=&Parent_ID=&type=&Langue_ID=&rubID=1895
- MINEJUST (Ministère de la justice) (1988), *Titre préliminaire et livre premier du code civil*, loi N° 42/1988. Disponible en ligne, consulté le 27 mars 2012, <http://www.jafbase.fr/docAfrique/Rwanda/CodeCiv.htm>
- MISHLER, E. G. (1979), « Meaning in context : Is there any other kind? », *Harvard Educational Review*, 49(1), p.1-19.
- MISHLER, E.G. (1986), « Research interviewing : Context and Narrative », Cambridge, Harvard University Press.

- Mission d'observation électorale de l'Union européenne (2003) *Rwanda : Élection présidentielle 25 août 2003 et élections législatives 29 et 30 septembre, 2 octobre 2003*, Union Européenne, Bruxelles.
- MOLYNEUX, M. (1986), « Mobilization Without Emancipation? Women's Interests, State, and Revolution », dans R.R. FAGEN, C.D. DEERE & J.L. CORAGGIO (dirs), *Transition and Development : Problems of Third World Socialism*, Boston, Monthly Review Press, p.283-84.
- MOORE, R. (2005), « Religion, Race and Gender Differences in Political Ambition », *Politics and Gender*, 1(4), p.577-596.
- MUREGO, D. (1975), *La révolution rwandaise 1959 – 1962*, Louvain, Publications de l'Institut des sciences politique et sociales.
- MUTUME, G. (2004), « Entrée des Africaines dans la politique », *Afrique relance*, 18(1). Disponible en ligne, consulté le 10 décembre 2011, <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol18no1/181womenfr.htm>.
- MSI (Management Systems International) (2002), « Rwanda Democracy and Governance Assessment », Washington, USAID Office of Democracy and Governance. Disponible en ligne, consulté le 25 juillet 2012, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACR569.pdf.
- MTINTSO, T. (1999), « Women in Politics and Decision making: A Conceptual Framework », Papier présenté à la Conférence *Women in Politics and Decision making*, Gaborone.
- NATIONMASTER (2012), « Africa : Rwanda : Government ». Disponible en ligne, consulté le 17 janvier 2012, http://www.nationmaster.com/time.php?stat=gov_pro_of_sea_hel_by_wom_in_nat_par&country=rw.
- NEWBURY, C. (1988), *The cohesion of oppression: Clientship and ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New York, Columbia University Press.
- NEWBURY, C. & BALDWIN, H. (2001), « Confronting the aftermath of conflict : Women's organisations in postgenocide Rwanda », dans K. KUMAR, (2001), *Women and Civil War: Impact, Organizations, and Action*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, p.97-128.
- The New York Times (2005), *Women's voices rise as Rwanda reinvents itself*, édition du 26 février.
- NORRIS, P. (1987), *Politics and Sexual Equality*, Lynne Rienner, Boulder.
- NORRIS, P. (1997), « Conclusions: Comparing Passages to Power », dans P. NORRIS, *Passages to Power : Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, Cambridge University Press, p.209-231.

- NORRIS, P. (2005), *Radical Right: Voters and Parties in the Electoral Market*, New York, Cambridge University Press.
- NORRIS, P. & J. LOVENDUSKI (1995), *Political Recruitment: Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge University Press.
- NUSS, S. (1985), « Women in Political Life: Variations at the Global Level », *Women & Politics*, 5(2/3), p.65-78
- O'BRIEN, D. (2012), « Quotas and Qualifications in Uganda », dans S. FRANCESHET, M. L. KROOK & J. M. PISCOPO (dirs), *The Impact of Gender Quotas: Women's Descriptive, Substantive, and Symbolic Representation*, Oxford, Oxford University Press, p.57-72.
- OCK CHUN, K. (2011), « Women's Political Participation and the Impact of the Quota », dans M. TSUJIMURA & J. F. STEELE, (2011), *Gender equality in Asia : policies and political participation*, Japan, Tohoku University Press.
- O'DONNELL, G. & P. SCHMITTER (1986), *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- O'DONNELL, G. (1993), *On the State, Democratization and some Conceptual Problems (A Latin American View with Glances at Some Post-Communist Countries)*, Papier n°192, Kellogg Institute.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2003), *Le renforcement du rôle des femmes dans la reconstruction nationale et le développement économique au Rwanda*, Genève, Suisse.
- OKIN, S. M. (1979), *Women in Western Political Thought*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- OLLIVIER, M. et M. TREMBLAY, (2000), *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*, Paris, L'Harmattan.
- ONU (Organisation des Nations Unies) (1992), *Women in Politics and Decision-Making in the Late Twentieth Century*, Centre for Social Development and Humanitarian Affairs, Dordrecht, Martinus Nijhoff, p.92-99.
- ONU (Organisation des Nations Unies) (1995), *Déclaration et Programme d'action de Beijing*. Disponible en ligne, consulté le 3 décembre 2010, <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche8.html>.
- ONU (Organisation des Nations Unies) (2010), *Objectifs du Millénaire pour le développement : tableau de suivi 2010*, Division de la statistique, Département des affaires économiques et sociales. Disponible en ligne, consulté le 3 décembre 2010, http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/mdg_gap_report_2010.pdf.

- OTAYEK, R. (1999), La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y-a-t-il une "exception" africaine ?, dans R. OTAYEK (dir.) *Afrique : les identités contre la démocratie* ?, Paris, Autrepart, p.5-22.
- OUA (Organisation de l'unité africaine) (2010), « Rapport sur le génocide au Rwanda ». Disponible en ligne, consulté le 3 décembre 2010, http://www.africa-union.org/official_documents/reports/OUA-Rapport%20sur%20le%20genocide%20au%20Rwanda.pdf.
- PAILLÉ, P. & A. MUCCHIELLI (2008), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2ème éd.), Paris, Armand Colin.
- PALMANS, E. (2003), « La liberté de la presse au Rwanda et au Burundi », *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2002-2003, Anvers.
- PARDELL, A. (2005), « Une difficile égalité de fait dans l'arène parlementaire », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.521-534.
- PARKS, R. Q. (1982), « Interests and the Politics of Choice », *Political Theory*, 10(4), p. 547-565.
- PAXTON, P. (1997), « Women in National Legislatures: A Cross-National Analysis », *Social Science Research* 26(4), p.442-64.
- PEARSON, E. (2008), « Demonstrating Legislative Leadership: The Introduction of Rwanda's Gender-Based Violence Bill », *The Initiative for Inclusive Security*, Cambridge, MA, Hunt Alternatives Fund. Disponible en ligne, consulté le 9 décembre 2010, http://www.huntalternatives.org/download/1078_rwanda_demonstrating_legislative_leadership_updated_6_20_08.pdf.
- PERKINS, J. (1986), « Political Ambition Among Black and White Women », *Women and Politics* 6, p.27-40.
- PHILLIPS, A. (1991), *Engendering Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- PHILLIPS, A. (1995), *The Politics of Presence*, Oxford, Oxford University Press.
- PHILLIPS A., (1998), « Democracy and representation, or why should it matter who our representatives are? », dans A. PHILLIPS (dir.), *Feminism and Politics*, Oxford, Oxford University Press, p.224-240.
- PHILLIPS, A. (2000), « Espaces publics, vies privées », dans T.-H. BALLMER-CAO, V. MOTTIER et L. SGIER (dirs), *Genre et politique : Débats et perspectives*, Éditions Gallimard, Coll. Folio/Essais p.397-454.

- PHILLIPS, A. (2008), « More on Culture and Representation », *Social and Legal Studies*, 17(4), p. 555-558.
- PHILPOT, R. (2003), *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Montréal, Éditions Les Intouchables.
- PIRES, A.P. (1997), « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans J. POUPART et al., *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, p. 113-167.
- PNUD (Programme des Nations Unies et du Développement) (2009), *Human Development Report 2009 Overcoming barriers: Human mobility and development*, New York. Disponible en ligne, consulté le 15 juin 2011, http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_EN_Complete.pdf.
- PNUD (Programme des Nations Unies et du Développement) (2012), *Indicateurs internationaux de développement humain*. Disponible en ligne, consulté le 24 juillet 2012, <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/RWA.html>.
- POWLEY, E. (2003), *Strengthening Governance: The Role of Women in Rwanda's Transition*. Washington, Women Waging Peace.
- POWLEY, E. (2005a), « La moitié des sièges pour les femmes à la chambre des députées », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.111-128.
- POWLEY, E. (2005b) « Rwanda: Women Hold Up Half the Parliament », dans A. KARAM & J. BALLINGTON (dirs), *Women in Parliament: Beyond Numbers*, IDEA, p.154-163.
- POWLEY, E. (2006), « Rwanda : The Impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families », UNICEF, *The State of the Worlds' Children 2007*. Consulté le 24 janvier 2012, http://www.peacewomen.org/assets/file/Resources/UN/polpart_impactwomenlegislators_unicef_dec2006.pdf.
- JOURNAL OF DEMOCRACY (2010), Election Watch, *Project Muse*, 21(4), p. 175-178.
- PRUNIER, G. (1999), *Rwanda : le génocide*, Paris, Éditions Dagorno.
- PUDDINGTON, A. (2011), *Freedom in the World 2011: The Authoritarian Challenge to Democracy*, Freedom House. Disponible en ligne, consulté le 2 août 2011, http://www.freedomhouse.org/images/File/fiw/FIW_2011_Booklet.pdf.
- PURISI SADIKI, J.-J. (2008), *La femme dans la gestion des conflits en Afrique précoloniale : Traditions, Sociétés et Pouvoir dans la région des Grands Lacs*, Paris, Coll. « Comptes rendus », L'Harmattan.

- QUÉNIART, A. & J. JACQUES (2004), *Apolitiques, les jeunes femmes?* Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- QUOTA PROJECT (2009), *Rwanda*, Global Database of Quotas for Women. Disponible en ligne, consulté le 1er avril 2012, <http://www.quotaproject.org/uid/countryview.cfm?CountryCode=RW>.
- RANDALL, V. (1987), *Women and Politics: An International Perspective*, 2e éd., Chicago, University of Chicago Press.
- REINGOLD, B. (2000), *Representing Women: Sex Gender, and Legislative Behavior in Arizona and California*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- REINGOLD, B. & M. SWERS (2011), « An Endogenous Approach to Women's Interests: When Interests Are Interesting in and of Themselves », *Politics & Gender*, 7(3) p.429-435.
- REYNTJENS, F. (1985), *Pouvoir et droit au Rwanda, droit public et évolution politique 1916-1973*, Tervuren, MRAC.
- REYNTJENS, F. (1994), *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Paris, Les éditions Karthala.
- REYNTJENS, F. (1995), *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Bruxelles-Paris, Institut Africain-L'Harmattan, Cahiers Africains, n° 16.
- REYNTJENS, F. (2004), « Rwanda, Ten Years On: From Genocide to Dictatorship », *African Affairs*, 103 (411), p.177-210.
- REYNTJENS, F. (2006), « Post-1994 Politics in Rwanda : Problematising “Liberation” and “Democratisation” », *Third World Quarterly* 27 (6), p.1103-1117.
- REYNTJENS, F. (1999), *La Guerre des Grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, Les éditions de L'Harmattan.
- REYNTJENS, F. (2010), « Constructing the Truth, Dealing with Dissent, Domesticating the World: Governance in Post-Genocide Rwanda », *African Affairs*, 110 (438), p. 1-34.
- RIFAAT, N. (2005), « Une conjoncture défavorable à la représentation parlementaire des femmes », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.85-110.
- ROUSSEAU, S. (2005), « Des femmes en politique à la recherche de la représentation et de la démocratie », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.475-500.

- RUESCHEMEYER, M. (2005), « De la chute du Mur à l'élection des femmes dans les espaces parlementaires », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.557-580.
- RULE, W. (1981), « Why Women Don't Run: The Critical Contextual Factors in Women's Legislative Recruitment », *Western Political Quarterly* 34(1), p.60-77.
- RULE, W. (1987), « Electoral Systems, Contextual Factors and Women's Opportunity for Election to Parliament in Twenty-Three Democracies », *Western Political Quarterly* 40(3), p. 477-498.
- RULE, W. (1994), « Parliaments of, by, and for the People: Except for Women? », dans W. RULE & J. F. ZIMMERMAN (dirs), *Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities*, Westport, CT, Greenwood Press, p.15-30.
- RULE, W. & J. F. ZIMMERMAN (dirs) (1994), *Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities*, Westport, CT, Greenwood Press.
- SAINSBURY, D. (1999), « Gender and Social Democratic Welfare States », dans S. SAINSBURY (dir.) *Gender and Welfare State Regimes*, New York, Oxford University Press.
- SAINT-GERMAIN, M. (1989), « Does Their Difference Make a Difference? The Impact of Women on Public Policy in the Arizona Legislature », *Social Science Quarterly*, 70(4), p. 956-68.
- SANDERS, H., L. (1968), « Marine Benthic Diversity: A Comparative Study », *The American Naturalist*, 102(925), p. 243-282.
- SAPIRO, V. (1979), « Sex and Games: On Oppression and Rationality », *British Journal of Political Science*, Cambridge University Press 9(4), p. 385-408.
- SAPIRO, V. (1981), « When are Interests Interesting? The Problem of Political Representation of Women », *The American Political Science Review* 75(3), p.701-716
- SAPIRO, V. (1982), « Private Costs of Public Commitments or Public Costs of Private Commitments? Family Role Versus Political Ambition », *American Journal of Political Science*, 26(2), p. 265-279.
- SAPIRO, V. (1983), *The Political Integration of Women: Roles, Socialization, and Politics*, Urbana et Chicago, University of Illinois Press.
- SAVOIE-ZJAC, L. (2009), « L'entrevue semi-dirigée », dans B. GAUTHIER, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p.337-360

- SATER, J. N. (2007), « Changing politics from below? Women parliamentarians in Morocco », *Democratization* 14(4), p.723-742.
- SAWER, M., M. TREMBLAY et L.J. TRIMBLE (2006), *Representing Women in Parliament : a comparative study*, London, Routledge.
- SCHLESINGER, J. A. (1966), *Ambition and Politics: Political Careers in the United States*, Chicago, Rand McNally.
- SCHLOZMAN, K., N. BURNS & S. VERBA (1999), « What Happened at Work Today: A Multi-stage Model of Gender, Employment, and Political Participation », *Journal of Politics*, 61(1), p. 29-54.
- SCHWARTZ, H. (2004), *Women's Representation in the Rwandan Parliament*, Thèse de maîtrise en sciences politiques, Département de sciences politiques, Université de Gothenburg, Suède.
- SCHWINDT-BAYER, L. A & M. M. TAYLOR-ROBINSON (2011), « The Meaning and Measurement of Women's Interest: Introduction », *Politics & Gender*, 7(3), p. 417-446.
- SCHWINDT-BAYER, L. A. & W. MISHLER (2005), « An Integrated Model of Women's Representation », *Journal of Politics*, 67(2), p. 407-428.
- SENÉCAL, E. (2011), *Les députées du Mali: Identités et motivations politiques*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, Canada.
- SHARONI, S. (1995), *Gender and the Israeli-Palestinian Conflict: The Politics of Women's Resistance*, Syracuse, Syracuse University Press.
- SHARP, J. (2007), « Rwanda's Gacaca Courts ». Disponible en ligne, consulté le 3 décembre 2010, <http://www.pri.org/the-world/?q=node/8032>.
- SHARPE, S. (1994), *The Gilded Ghetto. Women and Political Power in Canada*, Toronto, Harper Collins.
- SIIM, B. (2000), *Gender and Citizenship. Politics and Agency in France, Britain and Denmark*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SIMMS, M. (2005), « Le rôle crucial des partis pour une meilleure représentation des femmes », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.311-326.
- SINEAU, M. (1988), *Des femmes en politique*, Paris, Economica.
- SINEAU, M. (2001), *Profession : femme politique*, Paris, Presses de sciences po.
- SKARD, T. (2004), *Afrique des femmes, Afrique d'espoirs*, Paris, L'Harmattan.

- SOLO, J. (2008), *Planification familiale au Rwanda: Comment un sujet tabou est devenu la priorité numéro un*, IntraHealth International. Disponible en ligne, consulté le 10 février 2012, <http://www.intrahealth.org/~intrahea/files/media/ressources-en-francais/Planification%20familiale%20au%20Rwanda%202.pdf>
- SOW, F. (2010), « Idéologies néolibérales et droits des femmes en Afrique », dans FALQUET, J., H. HIRATA, D. KERGOAT & AL. (2010), *Le sexe de la mondialisation : genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Les Presses SciencesPo, Paris, p.243-258.
- SOW, F. (1989), *La Décennie des Nations unies pour la femme (1975-1985) au Sénégal : Bilan et perspectives*, Dakar, IFAN-UCAD.
- SPEZIALE, H. J. S. & D. R. CARPENTER (2007), *Qualitative research in nursing Advancing the humanistic imperative* (4ième éd), Philadelphie, Lippincott Williams & Wilkins.
- STAUDT, K. (1996), « Political Representation: Engendering Politics », dans *Background Papers for the Human Development Report 1995*, New York, Programme des Nations unies pour le développement, p.21-70.
- STEELE, J. F., (2011), « Women's Representation in the Japanese Lower House : 'Temporary' Measures and the Windows of Opportunity in a Parallel System », dans M. TSUJIMURA & J. F. STEELE, (2011), *Gender equality in Asia : policies and political participation*, Japan, Tohoku University Press.
- STOKES, W. (2005), « Des luttes suffragistes à l'élection des femmes : continuité et changement », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.647-665.
- SWAIN, C. M. (1993), *Black Faces, Black Interests: The Representation of African Americans in Congress*, Cambridge, Harvard University Press.
- SWERS, M. (2002), *The Difference Women Make: The Policy Impact of Women in Congress*, Chicago, University of Chicago Press.
- SWERS, M. (2005), « Connecting Descriptive and Substantive Representation: An Analysis of Sex Differences in Cosponsorship Activity in the House of Representatives », *Legislative Studies Quarterly*, 30(3), p. 407-33.
- TAMERIUS, K. L. (1995), « Sex, Gender and Leadership in the Representation of Women », dans G. DUERST-LAHTI & R. MAE-KELLY, *Gender, Power, Leadership and Governance*, Ann Arbor, Michigan, p.93-112.
- TARDY, É. (1995), « Militer au féminin », Étude auprès de militantes, membres individuelles ou de groupes, affiliées à la Fédération des femmes du Québec, Montréal, les Éditions du remue-ménage.

- TARDY, É. (2002), *Les femmes et les conseils municipaux au Québec*, Montréal, Hurtubise.
- TARDY, É., M. TREMBLAY & G. LEGAULT, (1997), *Maires et mairesses. Les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber.
- THAYER, A. (2009), « Women in Post-Genocide Rwanda: Facing the Past and the Future », ISIS International. Disponible en ligne, consulté le 15 juin 2011, http://www.isiswomen.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1413:women-in-post-genocide-rwandafacing-the-past-to-build-a-future-&catid=169:multiple-intolerance-mounting-resistance.
- THOMAS, S. (1994), *How Women Legislate*, New York, Oxford, Oxford University Press.
- THOMSON, S. (2009), *Resisting Reconciliation: State Power and Everyday Life in Post-Genocide Rwanda*, Thèse de doctorat, Dalhousie University, Halifax, Nova Scotia.
- TOLLESON RINEHART, S. (2001), « Do Women Leaders Make a Difference? Substance, Style and Perceptions », dans S. J. CARROLL (dir.), *The Impact of Women in Public Office*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, p.149-165.
- TOLLEY, E. (2000), *The Higher the Fewer: Assessing the Presence of Women at Three Levels of Government*, thèse de maîtrise, University of Western Ontario, London, Ontario.
- TREMBLAY, M. & R. PELLETIER (1995), *Que font-elles en politique ?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- TREMBLAY, M. (1999), *Des femmes au Parlement : une stratégie féministe ?* Montréal, Les éditions du remue-ménage.
- TREMBLAY, M. (2005), « Introduction », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et Parlements : Un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.21-54.
- TRIMBLE, L. & J. ARSCOTT (2003), *Still Counting: Women in Politics Across Canada*, Peterborough, Ontario, Broadview Press.
- TRIPP, A. M. (2001), « The politics of autonomy and cooptation in Africa: the case of the Ugandan women's movement », *The Journal of Modern African Studies* 39(1), p.101-128.
- TRIPP, A. M. (2004), « The changing face of Africa's Legislatures: Women and quotas », dans J. BALLINGTON (dir.) *The Implementation of Quotas: African Experiences*, Stockholm, International IDEA, p.72-77.
- TRIPP, A. M. (2006), « Uganda: Agents of Change for Women's Advancement? », dans G. BAUER & H. E. BRITTON (dirs), *Women in African Parliaments*, Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, p.111-132.

- UIP (Union interparlementaire) (1988), *RWANDA Chambre parlementaire : Conseil national de Développement*. Disponible en ligne, consulté le 29 juillet 2012, http://www.ipu.org/french/parline/reports/arc/1265_88.htm
- UIP (Union interparlementaire) (1995), *Les femmes dans les parlements: 1945-1995*, Série Rapports et Documents, Genève, no 23. Disponible en ligne, consulté le 2 avril 2012, http://www.ipu.org/PDF/publications/women45-95_en.pdf
- UIP (Union interparlementaire) (2003), *RWANDA Parliamentary Chamber: Chambre des Députés*. Disponible en ligne, consulté le 29 juillet 2012, http://www.ipu.org/english/parline/reports/arc/2265_03.htm
- UIP (Union interparlementaire) (2008), *Égalité en politique: Enquête auprès de femmes et hommes dans les parlements*, Rapport et document No 54. Disponible en ligne, consulté le 22 mars 2012, <http://www.ipu.org/pdf/publications/equality08-f.pdf>.
- UIP (Union interparlementaire) (2009), *Le Parlement est-il ouvert aux femmes? Évaluation*, Rapport et document No 62. Disponible en ligne, consulté le 29 novembre 2010, <http://www.ipu.org/PDF/publications/wmn09-f.pdf>.
- UIP (Union interparlementaire) (2012), *Les femmes dans les Parlements nationaux*, Classement mondial, état de la situation au 31 décembre 2011. Disponible en ligne, consulté le 2 avril 2012, <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm>.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) (2012), *Statistics*. Disponible en ligne, consulté le 24 juillet 2012, http://www.unicef.org/infobycountry/rwanda_statistics.html
- UWINEZA, P. & E. PEARSON (2009), *Sustaining Women's Gains in Rwanda: The Influence of Indigenous Culture and Post-Genocide Politics*, The Institute for Inclusive Security, Hunt Alternatives. Disponible en ligne, consulté le 2 avril 2012, http://www.huntalternatives.org/download/1923_sustaining_womens_gains_nocover.pdf
- VALLANCE, E. (1979), *Women in the House: A Study of Women Members of Parliament*, Londres, Athlone Press.
- VALLERAND, R. J. & E. A. THILL (1993), *Introduction à la psychologie de la motivation*, Laval, Les éditions études vivantes.
- VALLERAND, R. J., M.R. BLAIS, N.M. BRIÈRE & L.G. PELLETIER (1989), Construction et validation de l'échelle de motivation en éducation (ÉMÉ), *Revue canadienne des sciences du comportement*, 21, p. 323-349.
- VAN DE WALLE, N. (2002), « Africa's Range of Regimes », *Journal of Democracy*, 13(2) p. 66-80.
- VANSINA, J. (2001), *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Les éditions Karthala.

- VERBA, S., K. L. SCHLOZMAN & H. E. BRADY (1995), *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- VERMERSCH, P. (2003), *L'entretien d'explicitation* (4e édition enrichie d'un glossaire), Paris, ESF.
- VERRATTI, S. C. (2005), « Vers une participation politique basée sur l'égalité des chances et le respect des différences de genre », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.627-646.
- VICKERS, J. (2006), « The Problem with Interests: Making Political Claims for Women », dans L. CHAPPELL & L. HILL (dirs), *The Politics of Women's Interests*, New York, Routledge, p.5-38.
- VITERNA, J., K. FALLON & J. BECKFIELD (2008), « How Development Matters: A Research Note on the Relationship between Development, Democracy and Women's Political Representation », *International Journal of Comparative Sociology* 49(6), p.455-477.
- WALLACE, C., C. HAERPFER & P. ABBOTT (2009), « Women in Rwandan Politics and Society », *International journal of sociology* 38(4), p.111-25.
- WEBER, M. (1962), *Économie et société*, Plon, Paris.
- WEFFORT, F. (1992), « New Democracies, Which Democracies? », Papier no. 198, Latin American Program, Washington, D.C.: Woodrow Wilson International Center for Scholars, 18.
- WELDON, L. (2011), « Perspectives Against Interests: Sketch of a Feminist Political Theory of "Women" », *Politics & Gender*, 7(3), p. 441-446.
- WILLIAMS, L. (1998), *Voice, Trust, and Menzory: Marginalized Groups and the Failings of liberal Representation*, Princeton, Princeton University Press.
- WOLBRECHT, C. (2000), *The Politics of Women's Rights: Parties, Positions, and Change*, Princeton, Princeton University Press.
- World Bank (2012), *Gender equality and Development*. Disponible en ligne, consulté le 2 avril 2012, <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936222006/Complete-Report.pdf>.
- Xinhua News Agency (2003), « Rwandan President urges women to stand for public office », 23 avril. Disponible en ligne, consulté le 6 février 2011, www.xinhua.org/english/.
- YOON, B-S. (2001), « Democratization and gender politics in South Korea », dans R. MAE KELLY, J.H. BAYES, M.E. HAWKESWORTH & B. YOUNG (dirs), *Gender, Globalization & Democratization*, Boulder, Rowman & Littlefield, p.171-193.

- YOON, M. Y. (2001), « Democratization and Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Democratization*, 8(2), p.169-190
- YOON, M. Y. (2004), « Explaining Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Legislative Studies Quarterly*, 29(3), p. 447–468.
- YOON, M. Y. (2005), « Internal Conflicts and Cross-Border Military Interventions in Sub-Saharan Africa in the Post-Cold War Era », *Journal of Political and Military Sociology* 33(2), p. 277-293.
- YOUNG, I. M. (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- YOUNG, I. M. (1997), « Gender as Seriality: Thinking about Women as a Social Collective », dans I. M. YOUNG, *Intersecting Voices. Dilemmas of Gender, Political Philosophy, and Policy*, Princeton, Princeton University Press, p.12–37.
- YOUNG, I. M. (2000), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- YOUNG, I. M. (2006), « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes* 19(10), p.7-36.
- YOUNG, L. (2008), *Women (Not) in Politics: Women's Electoral Participation*, Papier présenté au séminaire Bringing Worlds Together, Département de sciences politiques, Université de Calgary.
- ZAHAB, M. A. (2005) « D'une rhétorique gouvernementale de façade à la mobilisation du mouvement des femmes en faveur des quotas », dans M. TREMBLAY (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, p.275-288.
- ZORBAS, E. (2004), « Reconciliation in Post-Genocide Rwanda », *African Journal of Legal Studies* 1 (11), p.29-52. Disponible en ligne, consulté le 10 février 2012, <http://www.jonescollegeprep.org/ourpages/auto/2008/3/14/1205519349850/Reconciliation%20in%20Post-Genocide%20Rwanda.pdf>.

Annexe A – Texte de recrutement

Bonjour,

Je suis étudiante à la maîtrise à l'Université d'Ottawa au Canada. Mon projet de recherche concerne l'engagement politique des femmes au Parlement du Rwanda. En octobre, je serai au Rwanda afin de réaliser des entrevues avec des femmes parlementaires.

La présente est pour vous demander si vous seriez intéressée à participer aux entrevues. L'entrevue sera d'une durée d'une heure et l'objectif de mes questions est de déterminer les principales motivations des femmes à s'engager en politique en étudiant leur carrière politique.

Je serai au Rwanda dès le 4 octobre et je serai disponible pour vous rencontrer à tout moment et à l'endroit de votre choix.

Je vous remercie beaucoup pour votre intérêt envers mon projet de recherche. J'ai bien hâte de débiter mon étude et de pouvoir contribuer à l'avancement des connaissances au niveau de l'égalité des sexes au Rwanda et plus précisément au niveau du rôle crucial des femmes rwandaises en politique.

Sincèrement,

Pascale de Montigny Gauthier
Étudiante à la maîtrise
École d'études politiques
Université d'Ottawa
(Numéro de téléphone rwandais)

Annexe B – Formulaire de consentement

Titre du projet: Motivations d'engagement politique de femmes parlementaires rwandaises

Chercheuse : Pascale de Montigny Gauthier Directrice : Caroline Andrew
(Adresses postales, courriels et numéros de téléphone)

Invitation à participer: Je suis invitée à participer à la recherche nommée ci-haut menée par Pascale de Montigny Gauthier.

But de l'étude: Le but de l'étude est d'identifier les principales motivations des femmes à s'engager en politique au Parlement du Rwanda. Cette étude permettra de pallier au peu de recherches non occidentales sur la représentation des femmes en politique.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à participer à une séance d'une heure pendant laquelle je discuterai avec la chercheuse et je répondrai à ses questions. La rencontre est prévue pour le X octobre 2011.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle, il est possible qu'elle crée un inconfort émotionnel, psychologique, et/ou physique. J'ai reçu l'assurance de la chercheuse que tout se fait en vue de minimiser ces risques. Elle ne va pas aborder par elle-même les sujets qui créent de l'inconfort, tel que le génocide. Si un inconfort survient, elle suspendra ou arrêtera l'entrevue. Au besoin, j'aurai à ma disposition une liste avec les coordonnées de plusieurs personnes-ressources.

Bienfaits: Ma participation à cette recherche aura pour effet de contribuer à l'avancement de la recherche sur les femmes en politique dans la société africaine et rwandaise. Aussi, c'est l'occasion de faire le point sur ma propre participation en politique.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour l'avancement de son projet de thèse de maîtrise et selon le respect de la confidentialité. Étant donné le nombre de femmes parlementaires au Rwanda considérablement réduit, il n'est pas exclu que quelqu'un me connaissant puisse m'identifier à travers les écrits. S'il y a présence d'un interprète, ce dernier signera un engagement à respecter la confidentialité des données. **L'anonymat** est garanti de la façon suivante : nulle fois ne sera mentionné mon nom dans la recherche et aucun détail permettant de m'identifier ne sera présent. Mon consentement m'a aussi été demandé en ce qui concerne l'enregistrement des entrevues.

Conservation des données: Afin que les données soient anonymes, l'utilisation de pseudonymes sera privilégiée. Sur les transcriptions, on ne retrouvera seulement que les pseudonymes pour pouvoir les relier. La liste des participantes avec leurs pseudonymes ainsi que les formulaires de consentement seront conservés à part. Les données recueillies à l'aide d'enregistreuse seront conservées de façon sécuritaire. En effet, seules la chercheuse et sa directrice de thèse auront

accès aux données confidentielles qui seront par ailleurs entreposées au domicile de la chercheuse dans un classeur personnel sous clé au Canada. Les transcriptions des entrevues seront conservées sur son ordinateur avec un mot de passe connu de la chercheuse seulement. Au Rwanda, les données seront conservées dans un coffre-fort dans son domicile dont seule la chercheuse possède la clé. Au Canada, une copie des données sera remise à la directrice de thèse qui gardera le tout dans un classeur gardé sous clé dans son bureau à l'Université d'Ottawa jusqu'au terme de sa recherche en août 2012. Toutes les données seront détruites en août 2017.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites. Dans cette entrevue de type semi-dirigé, il y aura un enregistrement audio, mais si je refuse, il y aura tout simplement une prise de notes.

Acceptation: Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Pascale de Montigny Gauthier de l'École d'études politiques, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par Caroline Andrew.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou sa superviseure.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa (adresse postale et courriel).

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature de la participante:

Date:

Signature de la chercheuse:

Date:

Témoin:

Date:

Annexe C - Grille d'entretien semi-dirigé en français²²

Cette grille d'entretien semi-dirigée comprend les thèmes abordés pendant les entrevues. Les entretiens sont semi-dirigés, donc la formulation des questions tend à varier.

Introduction : Merci beaucoup d'avoir accepté de prendre le temps de me rencontrer. La plupart des questions suivantes visent à connaître votre parcours politique et vos motivations à vous engager politiquement.

Caractéristiques socio-économiques

- 1) Quel est le plus haut diplôme que vous ayez obtenu?
- 2) Avant votre entrée au Parlement, quelle était votre principale occupation?
- 3) En quelle année êtes-vous née?
- 4) Quel âge aviez-vous au moment de votre première élection?

Thème 1 - Parcours politique

- 5) Parlez-moi de votre parcours : votre famille et leur intérêt pour la politique, votre région de naissance, votre enfance, votre expérience à l'école, vos modèles, vos influences, vos événements marquants, etc.
- 6) Quelles ont été vos formes d'implications sociales et politiques dans le passé?
- 7) Pourquoi était-ce important de vous impliquer en politique? Pouvez-vous me donner un exemple de ce qui est important pour vous en politique.
 - À partir de quand avez-vous éprouvé de l'intérêt pour cela?
- 8) Pourquoi choisir de devenir parlementaire?
- 9) Que vous apporte cet engagement (au plan social et de la carrière professionnelle)?
- 10) Cela fait plusieurs années que vous êtes impliquées en politique : les raisons de vous engager en politique sont-elles les mêmes?

²² Plusieurs questions sont inspirées de la grille d'entrevue de la recherche *Apolitiques, les jeunes femmes? Regards sur les formes et le sens de leur engagement*, de Quénart et Jacques (2004).

- Sinon, comment et pourquoi ont-elles changé ?

Thème 2 - Pratique concrète de l'engagement : J'aimerais maintenant connaître l'environnement politique dans lequel vous évoluez.

- 11) Décrivez-moi une journée type (activités quotidiennes, rôle à jouer).
- 12) Combien d'heures par semaine demande votre poste d'élue?
- 13) Selon vous, comment sentez-vous que vous pouvez changer les choses au Parlement?
 - Si non, qu'est-ce qui fait que vous restez en politique?
- 14) Quand vous êtes-vous senti le plus utile?
- 15) Comment conciliez-vous votre travail et votre famille/couple? Donnez-moi un exemple de votre gestion de votre vie personnelle et professionnelle (par exemple, qui s'occupe majoritairement des enfants).
- 16) Voyez-vous assez votre famille à votre goût?
- 17) Espérez-vous vous impliquer longtemps?
- 18) Comment et où vous voyez-vous pour les années à venir?
- 19) Pourquoi avez-vous accepté de participer à cette entrevue?
- 20) Quelle question ne vous ai-je pas posé auxquelles vous vous attendiez?
- 21) Quand je vais partir d'ici, qu'est-ce que vous aimeriez que je retienne spécifiquement de notre rencontre?

Conclusion : Je vous remercie beaucoup de vous être confiée à moi. Merci pour ce moment privilégié en votre compagnie malgré vos nombreuses occupations. Si vous le désirez, je pourrai vous faire parvenir les résultats de ma thèse de maîtrise. J'espère que ma thèse contribuera à l'avancement pour l'égalité sociale et politique des femmes rwandaises.

Annexe D - Grille d'entretien semi-dirigé en anglais

Introduction: I would like to thank you for taking the time to meet me. I know you're a very busy person. I really appreciate. With this interview I want to know your political trajectories and the form of your involvement in politics.

Socio-economic Characteristics

- 1) What is your highest diploma at school?
- 2) Before you were elected, where were you working?
- 3) What's your birth date?
- 4) How old were you when you were elected for the first time?

First Theme – Political Trajectories

- 5) We will do a brief look at the past. Was your family interested in politics? Did your experience at school was determinant? Your childhood?
- 6) What were your forms of social and political implications in the past?
- 7) Why was it important for you to be involved in politics? Can you give me an example of what was important for you? Since when you felt interest in it?
- 8) Why did you choose to become parliamentarian?
- 9) What does this commitment bring you? How this political involvement is important in your life? (In comparison with your family, your social life or your career)
- 10) It has been several years since you're involved in politics. The reasons behind your involvement are still the same as at the beginning?
 - If not, why and how did they change?

Second Theme – Your concrete involvement: I would like to know now the political environment where you're working.

- 11) Can you describe me a typical day at work?
- 12) How many hours are you working per week?

- 13) How do you think you can change things in Parliament?
 - If not, why are you staying in politics?
- 14) When did you feel the most useful? What is your best accomplishment?
- 15) How do you manage your work and your family? Can you give me an example of your management of your professional and personal life?
- 16) Do you see your children and your family as often as you want to?
- 17) Are you hoping to get involved in politics for a long time?
- 18) How do you see yourself for years to come?
- 19) Why did you accept to meet me?
- 20) Did you expect any other question?
- 21) When I'll leave, what would you like that I especially remember of our meeting?

Conclusion: I thank you very much for thrusting me. Thanks for this special moment with you despite your several occupations. If you want so, I can send you the results of my M.A. thesis. I hope that my work will contribute to the social and political equality of Rwandan women.

Annexe E : Carte du Rwanda

